



Conseil  
Economique  
Social &  
Environnemental  
Régional

## L'EDUCATION POPULAIRE : UNE NECESSITE ET UN ENJEU D'AVENIR

*« Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde ». Paolo Freire (La pédagogie des opprimés)*

Président : M. Alain GOUSSAULT  
Rapporteur : M. Eric PUREN  
Chargée d'études : Melle Laure SOUCAILLE



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>COMPOSITION DE LA COMMISSION QUALITE DE LA VIE ET LIEN SOCIAL .....</b>	<b>7</b>
<b>LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES ET REMERCIEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>AVIS .....</b>	<b>15</b>
<b>DÉCLARATIONS DES GROUPES .....</b>	<b>31</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>41</b>
<b>CHAPITRE I : DES DYNAMIQUES D'EDUCATION POPULAIRE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE REGIONAL .....</b>	<b>45</b>
I.    UN PROJET POLITIQUE FORT .....	45
A. <i>Historique et filiation des mouvements d'éducation populaire</i> .....	45
1.    Condorcet et le courant laïque .....	45
2.    Le catholicisme social et les catholiques conservateurs .....	46
3.    Le mouvement ouvrier .....	47
4.    L'éducation populaire de l'entre deux guerre à l'après guerre .....	47
5.    L'éducation populaire aujourd'hui .....	48
6.    Et en Haute-Normandie ? .....	48
B. <i>Une prééminence de valeurs</i> .....	49
II.   UNE MULTIPLICITE DES ESPACES, DES DYNAMIQUES ET DES PUBLICS DE L'EDUCATION POPULAIRE.....	50
A. <i>Une multiplicité des champs d'action</i> .....	51
1.    Des mouvements de jeunesse .....	51
2.    Des mouvements de développement du lien social .....	51
a. Des mouvements de solidarité .....	51
b. Des mouvements liés au développement social local .....	53
3.    Des mouvements de Prévention et d'éducation à la santé .....	54
a. Des mouvements militants : le Mouvement Français Pour le Planning familial (MFPPF), AIDES .....	54
b. Une action pour développer des contrats locaux de santé : les Réseaux locaux de Promotion de la santé .....	55
4.    Des mouvements d'éducation à l'environnement .....	56
5.    Des mouvements de diffusion d'une culture scientifique .....	56
6.    L'entreprise, un espace propice aux dynamiques d'éducation populaire .....	57
B. <i>Une hétérogénéité des structures associatives</i> .....	58
a. Des associations isolées .....	58
b. Des mouvements nationaux avec des antennes régionales ou départementales .....	59
c. Des associations à rayonnement local mais fédératrices .....	59
d. Des associations structurées en réseau plus ou moins formel .....	59
III.   L'EDUCATION POPULAIRE, UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION SOCIALE ET D'ANIMATION DES TERRITOIRES .....	60
A. <i>Des enjeux propres à l'éducation populaire, décisifs pour le territoire</i> .....	60
1.    Une expertise d'usage et un laboratoire d'innovation sociale .....	60
2.    Une utilité sociale pour les personnes .....	61
a. Une dynamique de transformation sociale .....	61

b. Un rôle à développer dans l'ouverture à d'autres horizons : du local au global .....	62
<i>B. Le secteur associatif, un enjeu d'attractivité pour les territoires .....</i>	<i>63</i>
1. Densité et vitalité du tissu associatif, reflet des liens sociaux, de la cohésion sociale sur un territoire .....	63
2. Le tissu associatif comme condition d'une attractivité territoriale et facteur de qualité de vie .....	64
<b>CHAPITRE II : DES MOUVEMENTS CONFRONTES A DES DEFIS ET DES MUTATIONS.....</b>	<b>67</b>
I. LES MUTATIONS DES ATTENTES DES PUBLICS .....	67
1. Le Défi de l'individuation .....	67
2. Le Développement de pratiques consuméristes .....	69
3. Une place toujours à conquérir .....	69
II. LES MUTATIONS DE L'ENGAGEMENT MILITANT .....	70
1. Un affaiblissement du militantisme au profit d'un engagement de situation .....	70
2. Un renouvellement problématique des bénévoles.....	71
3. Des relations salariés- bénévoles complexes.....	72
a. Des relations atypiques.....	72
b. La remontée en puissance de l'action bénévole et la répartition problématique des tâches entre bénévoles et salariés .....	72
c. Conditions et moyens de travail .....	73
III. DES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS EN PROIE A LA COMPLEXIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT POLITICO- SOCIO-ECONOMIQUE.....	74
<i>A. L'articulation avec les fédérations et mutation des formes d'organisation.....</i>	<i>74</i>
<i>B. L'articulation avec les têtes de réseaux.....</i>	<i>76</i>
<i>C. L'articulation avec les pouvoirs publics.....</i>	<i>76</i>
1. L'absence de reconnaissance du rôle d'expert d'usage .....	76
2. Une relation entre associations et pouvoirs publics complexe .....	77
3. Financements et complexité réglementaire et juridique .....	78
4. Les difficultés de l'évaluation.....	79
<i>D. Projets territoriaux structurants et dynamiques d'éducation populaire : quelle articulation ? ...</i>	<i>80</i>
<i>E. Quelles formations pour répondre à l'évolution des métiers de l'éducation populaire ? .....</i>	<i>81</i>
<b>CHAPITRE III : VERS UNE POLITIQUE REGIONALE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN A L'EDUCATION POPULAIRE .....</b>	<b>85</b>
I. RECONNAITRE ET SOUTENIR LES MOUVEMENTS D'EDUCATION POPULAIRE DANS LEUR ROLE D'ANIMATEURS ET DE CO-CONSTRUCTEURS DES PROJETS DE TERRITOIRES.....	85
<i>A. Une expertise d'usage utile pour l'élaboration des politiques publiques.....</i>	<i>85</i>
<i>B. Instaurer un dialogue territorial fondé sur une démarche de projets et des pilotes identifiés ....</i>	<i>86</i>
1. Créer des espaces communs d'animation et de régulation de la vie associative.....	86
2. Soutenir davantage les têtes de réseaux en tant que chefs de file identifiés .....	87
3. Renforcer le rôle des conseils de développement dans leur dimension d'animation du territoire .....	88
II. FACILITER ET VALORISER LES DYNAMIQUES D'EDUCATION POPULAIRE .....	88
<i>A. Promouvoir les mouvements d'éducation populaire, leurs pratiques et leurs actions.....</i>	<i>88</i>
1. Favoriser l'engagement bénévole.....	88
a. Le temps des bénévoles.....	88

---

b. Bénévolat et vie professionnelle .....	89
c. Quelle valorisation du bénévolat ?.....	89
2. Promouvoir les dynamiques d'éducation populaire auprès de la jeunesse .....	90
a. Des actions dans les établissements scolaires à développer et valoriser.....	90
b. Accompagner l'engagement citoyen des jeunes et le valoriser .....	91
c. Promouvoir l'engagement des jeunes autour de projets.....	91
3. Perspectives de recherche, de développement et d'innovation .....	92
4. Formation et évaluation .....	93
5. Mettre en place des assises régionales de l'éducation populaire.....	94
<i>B. Faciliter le développement des dynamiques d'éducation populaire.....</i>	<i>94</i>
1. Simplifier les dossiers et démarches administratifs .....	94
2. Sécuriser la gestion financière des associations .....	95
3. Sécuriser davantage la pratique associative et notamment bénévole.....	96
4. Elargir les emplois tremplin réservés au secteur sportif et culturel.....	96
5. Développer l'usage des TIC.....	97
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>101</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>103</b>



COMPOSITION DE LA COMMISSION QUALITE DE LA VIE ET LIEN SOCIAL

M. Alain GOUSSAULT (Président)  
*au titre de l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion de Haute-Normandie*

M. Eric PUREN, (Vice-président et rapporteur)  
*au titre de la section de Haute-Normandie de la Fédération Syndicale Unitaire*

M. Olivier FLEUTRY (Secrétaire)  
*au titre de l'Union Régionale de la Confédération Générale des PME (CGPME)*

---

Mme Arlet ADAM  
*au titre de l'Union Régionale des Organismes de Formation de Normandie et de la Fédération de la Formation Professionnelle de Normandie*

M. Bernard BACOURT  
*au titre du Comité Régional Olympique et Sportif*

M. Patrick BARBOSA  
*au titre des associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement ayant un champ d'action départemental ou régional*

M. Hervé BASIRE  
*au titre du Comité régional CGT de Normandie*

Mme Virginie BERTHÉOL  
*au titre de l'Union Régionale de Haute-Normandie de la Confédération Française de l'Encadrement CGC*

M. Jean-Paul BIDAULT  
*au titre du Comité régional CGT de Normandie*

M. Jean-Paul CAMBERLIN  
*au titre de la Fédération Régionale des Usagers des Transports*

M. Alain CARON  
*au titre de l'association régionale HLM de Haute-Normandie*

M. Patrick CHABERT  
*au titre de la section régionale de l'Union Nationale des Associations des Professions Libérales et la Chambre Régionale des Professions Libérales*

M. Jean-Pierre CORLAY  
*au titre de la Fédération des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie*

M. Denis CORNETTE  
*au titre du Comité régional CGT de Normandie*

M. Gil COTTENET

*au titre du Comité Régional de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves FCPE de l'Eure et de la Seine-Maritime, de l'Union Régionale de Haute-Normandie, de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public – PEEP et l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement- APPEL*

Mme Marie-Françoise DELAHAYE

*au titre des associations de consommateurs*

M. Gabriel DESGROUAS

*au titre de l'Union Professionnelle Artisanale Régionale (UPA)*

M. Michel DESNOS

*au titre de l'Union Régionale des Associations Familiales de Haute-Normandie*

M. Patrick DEVIS

*au titre des Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure*

Mme Catherine DUMOUTIER-MANIERE

*au titre du Comité régional CGT de Normandie*

M. Alain DURAND

*au titre de la fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime*

Mme Nicole GOOSSENS

*au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie*

M. Gérard GRANIER

*au titre du Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement (CARDERE)*

M. Michel JACOB

*au titre de la Fédération régionale des coopératives agricoles*

M. Jean-Paul LAROCHE

*au titre des fédérations départementales de la pêche et de la protection des milieux aquatiques de l'Eure et de la Seine-Maritime.*

M. Jean-Pierre LEGALLAND

*au titre du MEDEF et des branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP, UFIP)*

M. Jean Luc LÉGER

*au titre du Comité Régionale des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP)*

M. Daniel LEPOINT

*au titre du Comité régional de la Confédération Nationale des Retraités et délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union Française des Retraités*

M. Christophe LEROY

*au titre de l'Union Régionale Haute-Normandie UNSA*

Mme Elisabeth MACOCCO  
*au titre des associations culturelles*

M. Alexis MAHEUT  
*au titre du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins*

M. Frédéric MALVAUD  
*au titre des associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement ayant un champ d'action départemental ou régional*

M. Jean-Luc MASURIER  
*au titre de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Haute-Normandie*

M. Cafer OZKUL  
*au titre de l'Université de Rouen*

Mme Andrée PERREAU  
*au titre de l'Union Régionale des Syndicats CFDT de Haute-Normandie*

Mme katia PLANQUOIS  
*au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie*

M. Nicolas PLANTROU  
*au titre des personnalités qualifiées*

M. Patrick ROLLET  
*au titre des Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure*

Mme Isabelle ROUX  
*au titre du Groupe Régional des Acteurs Normands pour le Développement Durable en Entreprise*

M. Marc SAUVAGE  
*au titre de la Fédération Régionale des Travaux Publics, la Fédération Française du Bâtiment, la Confédération des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment, le MEDEF, la CGPME et l'UPA*

M. Jean-Claude SOUBRANE  
*au titre de l'Union Régionale des Professionnels de Santé de Haute-Normandie - URPS*

Mme Annick TALARD  
*au titre du Comité régional CGT de Normandie*

M. Michel TANCHOUX  
*au titre de l'union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie*

M. Roger THÉLAMON  
*au titre de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Seine Maritime et de l'Eure*



**LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES ET REMERCIEMENTS**

La commission **qualité de la vie et lien social** tient à remercier les personnes auditionnées pour leur contribution à cette étude :

*AIDES* : Monsieur **Olivier LAQUEVRE** (ex Directeur Départemental)

*ASPIC* : Madame **Ghyslaine MORROW** (Directrice)

*ATD Quart Monde* : Madame **Lucienne LOQUET** (militante) et Monsieur **Hervé LEFEUVRE** (permanent)

*CARDERE* : Monsieur **Joël OUF** (Directeur), Monsieur **Gérard GRANIER** (Président), Madame **Sylvie FUSIL** (membre du CA)

*Centre social de Charleval* : Madame **Valérie PAYEN** (Directrice), Madame **Marie-Christine POUCEL** (conseillère municipale) et Monsieur **Michel TUHEN** (bénévole)

*CRAJEP* : Monsieur **Philippe THILLAY** (coordonnateur) et Monsieur **Jean-Luc LEGER** (Président)

*CRES-IREPS* : Madame **Marion BOUCHER** (Directrice)

*Epireuil* : Madame **Annick GASCHER** (Présidente) et Madame **Michèle COMBES** (secrétaire)

*Franças 27* : Madame **Ségoène TROGNON** (Directrice) et Madame **Clarisse COURTOIS** (Vice-présidente)

*H2o* : Madame **Brigitte DUVAL** (Directrice)

*Ligue de l'enseignement 76* : Monsieur **Jean-Pierre PAYEL** (Président)

*Ligue de l'enseignement 27* : Madame **Cécilia MINCKWITZ** (déléguée Vie Associative) et Monsieur **Laurent DESAUNAY** (délégué général)

*MJC d'Elbeuf* : Madame **Pascale DELOBEL** (Directrice)

*Entreprise Pain Clément* : Monsieur **Olivier POIGNY** (ancien Directeur)

*Planning Familial* : Madame **Brigitte ALLIX** (Directrice) et Madame **Chloé ARGENTIN** (médecin)

*RLPS d'Evreux* : Monsieur **Franck CONAN** (Coordonnateur)

*Science Action* : Monsieur **Dominique GAMBIER** (Président) et Monsieur **Jean-François PASSEGUE** (Directeur)

La commission remercie également les personnes qui ont bien voulu recevoir une partie de ses membres et répondre à leurs questions :

- Monsieur **Alain ABADIE**, coordonnateur du *projet de territoire de Rugles*
- Monsieur **Jean-Claude BISOTTO**, Directeur du *Centre social Jacques Prévert*
- Monsieur **Thierry BRIOUDE**, Directeur de *l'AHAM*,

- Monsieur **Patrick BUISSON**, Président de l'ACSAD
- Monsieur **Jean CHOMANT** Président du *Centre social Caravelles*
- Monsieur **Guillaume MENAGER** Directeur du *Centre social Caravelles*
- Monsieur **Jérôme PINEL**, Directeur d'ALEGRA
- Monsieur **Eric SENEAL**, coordonateur de l'ACSAD
- Monsieur **Olivier THILLAIS**, Vice-Président de l'AACD

Elle remercie enfin Monsieur **Philippe BOUTANT**, représentant de l'*Union Départementale CGT 76*, pour sa contribution écrite ainsi que tous les membres de la commission qui ont participé activement aux travaux.

- le 3/12/2012

Aux membres du CESER, et de la 3<sup>ème</sup> Commission  
notamment.

Déjournalisme, est ~~un~~ acte militant, car il permet parfois  
de (re) mettre à jour ou de (re) découvrir, des choses pleines  
d'actualité et de modernité.

En vous saisissant du thème de l'éducation populaire, vous  
avez réalisé un acte militant

Je remercie le CESER, et la 3<sup>ème</sup> Commission pour ce  
magnifique travail de "Déjournalisme" sur le thème  
de l'Éducation populaire

Continuez donc à suivre le cours des idées, à pousser l'horizon, à  
debusquer les concepts, les théories portuses, d'avenir.

L'histoire des idées ne se prévient pas, elle se construit

Merci

Cordialement

Alain ABRATIS

Coordonnateur du projet de  
Veuterie  
Communauté de Communes du  
Canton de Ruyter.



## **AVIS**

### **L'EDUCATION POPULAIRE : UNE NECESSITE ET UN ENJEU D'AVENIR**

---

Adopté à l'unanimité



## DECLARATION PRELIMINAIRE D'ALAIN GOUSSAULT, PRESIDENT DE LA COMMISSION QUALITE DE LA VIE ET LIEN SOCIAL

Pour introduire la présentation de l'avis, je souhaite faire quelques rappels :

### L'éducation populaire, une nécessité

Le CESER a choisi de faire sienne, en introduction du rapport et de l'avis, la tentative de définition de Philippe Mérieu : *« L'éducation populaire fabrique au quotidien ces révolutions minuscules par lesquelles les individus retrouvent l'espoir, le goût d'apprendre et le souci de la vérité. Elle permet à tous de comprendre en quoi les apprentissages les rendent libres et plus capables donc de s'associer librement et de décider collectivement. Elle permet de sortir du « tout-tout de suite » qui est rétention dans le caprice et l'infantile, pour accéder à la réflexion et permettre à chacun de devenir citoyen du monde. »*

### L'éducation populaire, un enjeu d'avenir

Je continue à citer Philippe Mérieu : *« Quand la politique est toute entière vouée à « l'évènementiel », démagogique et fugace, quand les médias cultivent la facilité et la médiocrité, quand le tissu social se déchire et que les clivages se renforcent partout entre des groupes sociaux qui s'ignorent, l'éducation populaire fabrique modestement et obstinément l'essentiel : du lien social. »*

### Pourquoi cette autosaisine ?

En premier lieu, **mettre en lumière la diversité, la richesse et les valeurs communes des mouvements d'éducation populaire dans les territoires hauts normands.**

L'éducation populaire a une image vieillotte et pourtant dans notre région elle est active, dynamique, innovante et fertilisante. Les auditions, la rencontre d'acteurs multiples nous ont permis de repérer :

- des dynamiques d'émancipation et de promotion collective
- des dynamiques de construction de lien social, du vivre ensemble, du faire société
- des dynamiques de croisement des savoirs et de construction d'une intelligence collective
- des dynamiques d'innovation sociale et de transformation sociale
- des dynamiques de développement social local et d'animation territoriale

En second lieu, **repérer les défis que les mouvements d'éducation populaire ont à relever** pour renouveler leurs pratiques, pour redynamiser leur mode de gouvernance, pour repositionner leur contribution à faire société, pour faire valoir leurs valeurs et leur projet politique.

Les mouvements d'éducation populaire sont confrontés à des mutations profondes liées à des mutations sociétales qui bouleversent leurs modes d'organisation, leurs modes d'engagement, leurs relations avec les pouvoirs publics et les acteurs économiques :

mutation de l'attente des citoyens, mutation de l'engagement citoyen, mutation de l'environnement politique, social et économique, mutation des organisations territoriales qui amènent les mouvements d'éducation populaire à construire de nouvelles articulations entre eux et avec les acteurs publics, sociaux et économiques dans les territoires de projet.

Au vu de ces constats, le projet d'avis qui va vous être présenté formule un certain nombre de propositions pour une politique régionale de reconnaissance et de soutien à l'éducation populaire.

Pour élaborer ce rapport et le projet d'avis, la 3<sup>ème</sup> commission « Qualité de la vie et du lien social » a fait œuvre d'éducation populaire, comme dans beaucoup des travaux du CESER, par le croisement des savoirs et la construction d'une intelligence collective. Elle l'a fait de façon collaborative jusque dans l'écriture du rapport et du projet d'avis. Elle l'a fait de façon collaborative avec les acteurs, porteurs de dynamiques d'éducation populaire en région, en les invitant, lors d'une dernière réunion de travail, à réagir et à enrichir nos propositions.

Qu'il me soit permis de remercier les « assidus » aux réunions de la 3<sup>ème</sup> commission sur ce sujet, notamment les membres du comité de pilotage . Merci à tous les acteurs porteurs de dynamiques d'éducation populaire, rencontrés ou auditionnés, qui nous ont apporté leur expertise, leur savoir faire et leur savoir penser. Merci à Claire Griffon et à Laure Soucaille pour leur contribution à l'élaboration de « ce rapport et de ce projet d'avis de qualité », je cite les propos du Président du Conseil Régional lors de la présentation de l'avis. Tous les participants à ce travail ont pu apprécier leur rigueur dans l'élaboration de ces documents, leur intelligence, leur sensibilité et leur enthousiasme pour traiter les thématiques retenues.

Avant de laisser Eric Puren vous présenter les propositions du projet d'avis, je ne peux qu'attirer votre attention sur la citation de Philippe Mérieux que nous avons retenu pour conclure ce projet d'avis. Je ne cite qu'un extrait :

Les militants de l'éducation populaire « *sont porteurs d'espérance, d'une espérance active, la seule qui vaille.* »

## POUR UNE POLITIQUE REGIONALE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN A L'ÉDUCATION POPULAIRE

### ➡ L'éducation populaire : quelle définition ?

Nébuleuse aux contours flous, l'éducation populaire revêt de multiples formes et couvre de nombreux domaines. Devant la difficulté d'en préciser les contours, le CESER a choisi de faire sienne la tentative de définition proposée par Philippe Meirieu<sup>1</sup> : *«L'éducation populaire qui investit dans l'Éducation non formelle est infiniment précieuse : elle fabrique au quotidien ces révolutions minuscules par lesquelles les individus retrouvent l'espoir, le goût d'apprendre et le souci de la vérité. Elle reconnaît chacun dans sa dignité et postule son éducatibilité. Elle permet à tous de comprendre en quoi les apprentissages les rendent plus libres et plus capables, donc, de s'associer librement et de décider collectivement. Elle permet de sortir du « tout-tout de suite » qui est rétention dans le caprice et l'infantile, pour accéder à la réflexion et permettre à chacun de devenir « citoyen du monde ».*

Plus qu'un domaine d'actions ou un type de public ciblé, l'éducation populaire est avant tout une démarche qui vise l'autonomie des personnes et leur capacité à construire collectivement, à « faire société ». Elle donne les moyens de comprendre et de s'abstraire des représentations intériorisées permettant ainsi de se projeter dans un avenir et d'en assumer les responsabilités

A travers cette démarche on devine dès lors le pouvoir de transformation sociale que possèdent les mouvements associatifs qui relèvent, sans parfois le savoir, de l'éducation populaire dans les territoires. Propices au développement du lien social et à l'apprentissage de la citoyenneté, les associations contribuent au renouvellement et à la mutation des formes revêtues par l'éducation populaire.

### ➡ Des mouvements en mutation

En effet, alors que l'on observe une déliquescence des lieux traditionnels d'éducation populaire, confrontés à l'évolution des formes du militantisme et à la multiplicité des causes défendues, l'avènement de la société de la connaissance et de l'information est venu bouleverser les modalités de participation citoyenne à la vie publique. Les nouvelles formes d'accès aux savoirs et de construction du lien social se traduisent par une explosion du phénomène associatif et une mutation profonde des modalités d'engagement. De nouvelles dynamiques voient le jour témoignant de l'évolution certaine de l'éducation populaire dont les contours s'estompent.

En outre, les mouvements d'éducation populaire sont confrontés à la complexification de l'environnement institutionnel et juridique qui les contraint notamment à diversifier leurs sources de financement et à répondre aux appels à projets, au risque de modifier la substance et la signification de leurs actions initiales. Ils sont également impactés par la mutation des modes de vie, de communication et de déplacement qui transforment eux mêmes en profondeur les formes d'engagement et les attentes des publics.

### ➡ Des mouvements acteurs de la vie régionale et moteurs incontestables de l'attractivité des territoires

Cette étude a pour objectif de montrer l'importance des mouvements d'éducation populaire dans le maintien et la construction de liens sociaux dans les territoires. Par son essence même, l'éducation populaire et les mouvements associatifs porteurs de cette démarche constituent un facteur puissant de cohésion sociale. Leur connaissance des réalités sociales et des besoins des habitants ainsi que leur capacité d'adaptation et de réponse à leurs attentes les placent en partenaires incontestables des pouvoirs publics. En favorisant l'autonomie et l'expression des

<sup>1</sup> « De l'éducation populaire, éducation formelle et non formelle », bloc note de Philippe Meirieu : <http://www.meirieu.com/>

personnes et en répondant au mieux à leurs besoins, les mouvements associatifs participent pleinement au développement social et économique des territoires et constituent un facteur d'attractivité incontestable pour les habitants comme pour les entreprises. Si la richesse d'un territoire se mesure notamment par le bien être des habitants et des acteurs qui le font vivre, force est de constater que la qualité et la densité du tissu associatif qui s'y déploie contribuent fortement à l'amélioration du cadre de vie. C'est pourquoi le CESER regrette qu'ils ne soient pas reconnus comme tel auprès des autres acteurs incontestés de développement que sont les acteurs économiques, les acteurs politiques et les pouvoirs publics.

Dans la mesure où le CESER a choisi de fonder la définition de l'éducation populaire sur un principe d'action, à savoir favoriser l'émancipation des individus, plutôt que sur un domaine ou un public ciblé, les préconisations formulées dans cette étude concernant, au-delà des mouvements traditionnels d'éducation populaire, le monde associatif en général.

En effet, la plupart des projets associatifs créés en vue de reconstituer du lien social reposent largement sur les principes retenus pour définir l'éducation populaire. Ainsi, soutenir la vie associative dans les territoires est-elle une manière de soutenir, indirectement, les dynamiques d'éducation populaire qui la sous tendent et dont le renouvellement actuel provient en grande partie de l'explosion du phénomène associatif.

## Reconnaitre et soutenir les mouvements d'éducation populaire dans leur rôle d'animateurs et de co-constructeurs des projets de territoires

### A. Une expertise d'usage utile pour l'élaboration des politiques publiques

De nombreuses associations développent une connaissance du terrain et une forme d'expertise d'usage et de proximité utile à l'élaboration des décisions publiques locales. Cette forme d'expertise est basée sur une observation fine des réalités vécues quotidiennement sur les territoires par les habitants et vient compléter une expertise davantage scientifique ou professionnelle. Elle concerne les besoins des populations, les situations sociales, des aspects du développement local, etc. Il convient alors de reconnaître aux associations cette expertise et de les associer à l'élaboration des politiques publiques.

Il existe un réel besoin de connaissances des réalités locales dans de multiples domaines<sup>2</sup> (social, sanitaire, environnemental...) auquel les associations peuvent répondre sur commande de la Région. Leur connaissance des territoires les rend légitime pour participer à l'élaboration de diagnostics territoriaux sur lesquels s'appuient les politiques publiques.

La reconnaissance de cette expertise doit se traduire par une valorisation financière et institutionnelle qui suppose, entre autres, une consultation systématique et a priori du monde associatif dans le cadre de la définition de politiques publiques ou de schémas d'aménagement type SRADT. Le savoir-faire combiné au savoir-penser du monde associatif constitue un outil d'aide à la décision insuffisamment exploité en amont des décisions politiques. En outre, à la reconnaissance du statut d'expert s'associe celle des compétences issues des démarches d'éducation populaire et acquise par les bénévoles

Enfin, le CESER propose de donner, à l'instar du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, aujourd'hui dirigé par Mme Valérie Fourneyron, une plus grande visibilité en inscrivant l'éducation populaire dans l'intitulé des services de la Région. Il recommande à cette dernière un budget consacré à la « jeunesse, vie associative et éducation populaire » à hauteur des enjeux.

---

<sup>2</sup> Cf chapitre I

## B. Instaurer un dialogue territorial fondé sur une démarche de projets et des pilotes identifiés

### 1. *Créer des espaces communs d'animation et de régulation de la vie associative*

A l'heure où les collectivités territoriales et l'Etat sont confrontés à une exigence de rigueur budgétaire, la collaboration avec les acteurs des territoires, économiques et sociaux, est primordiale pour mettre en œuvre des politiques publiques structurées sur les territoires de projets. Or les mouvements d'éducation populaire, au même titre que les acteurs économiques sont des interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics dans la mesure où ils jouent un rôle essentiel d'animation et de développement social des territoires.

Reconnaître l'expertise d'usage de ces mouvements suppose d'inverser la logique descendante des politiques publiques pour instaurer une logique ascendante partant des projets et initiatives existantes sur les territoires de projets. C'est le sens que nous donnons au dialogue territorial.

Ce dernier, préconisé dans le rapport du CESE en 2003<sup>3</sup>, « *l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* », repose sur le constat « *qu'un nombre significatif d'initiatives ont pris naissance dans les territoires où les acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels se connaissent et interagissent. A leur intérêt commun pour le développement local est venue s'ajouter une préoccupation particulière : permettre à chacun d'avoir une place et de trouver les maillons nécessaires à sa participation à la vie locale. [...] De la mise en œuvre de ces projets ressort l'importance que les partenaires s'investissent d'une part dans la recherche d'une proximité avec les populations à rejoindre et dans la réflexion avec elles, d'autre part dans la connaissance des acteurs privés et publics du territoire et dans le dialogue avec ceux-ci.* »

Il existe sur chaque territoire de projets (communauté de communes, agglomération, pays) des structures locales fédératrices de projets collaboratifs (centres sociaux, foyers ruraux, MJC ...) qui pourraient être reconnues comme espaces de ressources ou chefs de file des associations du territoire concerné. Ces espaces proposeraient des mutualisations de ressources, des outils de coopération et organiseraient les partenariats et le dialogue avec les pouvoirs publics.

En cela, nous répondons au constat du passage de fédérations d'associations à des fédérations de projets, à des structurations en réseaux. Le pilote de projet, ainsi identifié par ses pairs, a en contrepartie, besoin d'une légitimité en devenant l'interlocuteur des élus lui permettant alors d'assurer la fonction d'animation territoriale et d'inciter les autres associations à travailler en partenariat avec ces derniers. Ceci ne se décrète pas par la collectivité territoriale, l'organisation appartient aux associations. En revanche, c'est à la collectivité territoriale de l'inciter.

Le CESER insiste sur le fait que cette légitimité ne peut venir que d'une fédération volontaire des acteurs même s'il reste conscient de la difficulté que cela représente dans sa mise en œuvre concrète. La méthodologie proposée demeure adaptable à chaque territoire. Il convient en effet d'examiner l'existant, les expérimentations, de les valoriser et de favoriser les espaces déjà en place. C'est pourquoi le CESER ne souhaite pas promouvoir un modèle unique, les têtes de réseaux pouvant varier en fonction des projets et des territoires.

A cette difficulté s'ajoute celle d'identifier, sur la même réalité territoriale, un interlocuteur institutionnel public unique.

*« Le développement de la vie associative est lié à celui des territoires. L'inter-associatif se concrétise par des projets communs ou par la mutualisation des moyens. Il est essentiel de penser sur chacun des territoires, y compris ruraux, des lieux et structures permettant d'accompagner et d'outiller les associations qui développent cette dynamique territoriale. »*<sup>4</sup> Cette proposition répond en outre à

<sup>3</sup> *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous*, Conseil Economique Social et Environnemental de la République, 2003, p 1-37

<sup>4</sup> Luc de Backer : Président du réseau national des maisons des associations :

la demande des élus locaux de ne pas avoir un nombre infini d'interlocuteurs pour définir des politiques publiques et de ne plus procéder par saupoudrage dans l'attribution des subventions.

## 2. Soutenir davantage les têtes de réseaux en tant que chefs de file identifiés

Dans sa politique de soutien à la jeunesse et à la vie associative, le Conseil Régional soutient *"le développement cohérent des pratiques associatives"* par un conventionnement avec des têtes de réseaux, identifiées comme telles sur le territoire régional. Le CRAJEP et la Ligue de l'Enseignement bénéficient tous deux de ce dispositif. Le CESER invite le Conseil Régional à reconnaître et accompagner l'ensemble des têtes de réseaux existantes dans le cadre de sa politique de soutien aux associations d'éducation populaire. Cet accompagnement ne serait pas uniquement un accompagnement financier mais aussi et surtout une reconnaissance mutuelle et une volonté de co-construire des projets et des politiques publiques.

Le CESER insiste sur la définition de tête de réseaux ou de chef de file qui repose essentiellement sur la mission d'animation de réseaux autour de projets. Il ne s'agit en aucun cas de faire disparaître les diverses associations derrière un interlocuteur unique mais bien d'une part, d'organiser le dialogue territorial et favoriser la co-construction des politiques publiques et d'autre part, de limiter le saupoudrage des financements publics.

## 3. Renforcer le rôle des conseils de développement dans leur dimension d'animation du territoire

Le CESER insiste sur la nécessité de renforcer le rôle et la place des associations d'éducation populaire dans les conseils de développement pour mettre en place de réelles dynamiques de dialogue et de mise en réseau des acteurs au niveau territorial. Cela suppose de redéfinir le rôle des conseils de développement afin qu'ils acquièrent un rôle davantage déterminant dans l'élaboration des politiques publiques.

En effet, leur composition et fonctionnement s'avèrent très disparates selon les territoires et la place qui leur est laissée dans le processus décisionnel et l'élaboration des politiques publiques demeure largement marginale. Or, plus qu'une instance à informer, le conseil de développement en tant que représentant de la société civile et des acteurs socio-économiques des territoires, aurait toute légitimité à participer à la co-construction des politiques publiques et notamment à l'élaboration des projets de territoire qui les concernent. Ce rôle pourrait s'avérer d'ailleurs déterminant à l'heure où de multiples réflexions sont menées dans le cadre de l'élaboration du second Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire<sup>5</sup>, de la programmation des fonds européens pour la période 2014-2020, des projets liés au développement de l'Axe Paris Seine Normandie... L'expertise d'usage portée par les acteurs membres des conseils de développement gagnerait à être entendue et sollicitée par les décideurs locaux en amont des processus d'élaboration plutôt qu'en aval pour simple validation.

En outre, le CESER encourage le Conseil Régional à inscrire, dans les contrats de territoire, des moyens substantiels pour favoriser le développement associatif et encourager la définition d'un véritable projet de développement territorial de la vie associative, à l'instar des schémas territoriaux de développement culturel.

---

<sup>5</sup> SRADT 2<sup>ème</sup> génération

## Faciliter et valoriser les dynamiques d'éducation populaire

### A. Promouvoir les mouvements d'éducation populaire, leurs pratiques et leurs actions

#### 1. Favoriser l'engagement bénévole

##### ➡ Le temps des bénévoles

Promouvoir l'engagement bénévole nécessite une réflexion sur l'articulation des temps (professionnels, familiaux, sociaux), et notamment la désynchronisation des temps de vie, d'une part, et l'archipélisation des lieux de vie, d'autre part. Comment permettre aux personnes confrontées à ces deux contraintes de pouvoir malgré cela s'engager dans des activités associatives? Les lieux de vie des citoyens ne sont plus les seules communes d'habitat. Il faut y ajouter les lieux de consommations et le ou les lieux de travail. De plus en plus, les citoyens revendiquent l'accès à des équipements sportifs ou de loisirs dans les communes où ils travaillent au motif que même s'ils sont salariés, ils participent au développement du territoire.

La question de la gestion des temps mérite alors d'être étudiée à travers une observation anthropologique ou sociologique des rythmes de vie des personnes et des familles, de leurs contraintes, en lien avec la recherche fondamentale. Le dialogue est également nécessaire avec les entreprises. Les résultats auraient un impact sur les politiques publiques, sur la prise en compte de compétences développées à l'extérieur de l'entreprise, sur le fonctionnement des associations et leur rôle auprès de la population.

Sur ce seul aspect, la création d'un bureau des temps est nécessaire et impacterait de manière transversale l'ensemble des politiques publiques des différentes collectivités et de l'Etat (transports, développement économique, accueil de la petite enfance...).

##### ➡ Bénévolat et vie professionnelle

Il existe plusieurs manières de favoriser la compatibilité entre bénévolat et vie professionnelle :

- La plus connue, le mécénat d'entreprise, encourage le développement de la vie associative par le versement d'un apport financier.
- Le mécénat de compétences, quant à lui, permet à une entreprise de mettre à disposition d'une association, sur un temps et un projet déterminés, le savoir-faire d'un salarié. Ce dispositif est encadré par des textes qui prévoient une incitation fiscale partielle, basée sur le coût social du salarié mis à disposition d'une association par une entreprise.
- La mise en place d'aménagements divers (crédits d'heure, aménagement d'horaires, fonds d'indemnisation) permettant aux salariés de se dégager du temps pour accomplir les missions liées à leur mandat associatif y compris sur leur temps de travail. Cette question de la compatibilité entre temps du bénévolat et temps professionnel se pose également de manière identique dans les trois fonctions publiques.

Ce type d'initiatives repose en partie sur le constat que permettre l'exercice d'une activité bénévole a des résultats bénéfiques sur l'activité de l'entreprise ou de l'administration, car il est source de développement des compétences et de lien social. Ainsi, l'engagement bénévole des salariés pourrait, au sein des entreprises ou des administrations volontaires, être favorisé par la mise en place d'un crédit d'heures annuel au cours duquel le salarié pourrait s'absenter ponctuellement pour répondre aux impératifs de la fonction de responsable bénévole.

En outre, un fonds financier porté par la Région et les collectivités locales pourrait compenser le coût social des dispositifs décrits précédemment, ou dédommager le bénévole absent de son lieu de

travail dans le cadre de ses fonctions associatives en l'absence de dispositions au sein de son entreprise. Cela permettrait aux petites et moyennes entreprises de mettre en place cette aide au bénévolat qui, dans les faits, au regard des incitations fiscales mises en place, s'adresse davantage aux entreprises disposant d'un chiffre d'affaires et d'une masse salariale importants.

### ➤ Quelle valorisation du bénévolat ?

---

Enfin, le statut du bénévole n'ayant jamais vu le jour, la question de la valorisation comptable du bénévolat et de la valeur ajoutée humaine que cela représente dans les bilans et dans l'évaluation des actions menées par les associations continue de se poser.

Le CESER suggère, d'une part, d'inscrire la valorisation du bénévolat dans le plan comptable des associations sans qu'il y ait pour autant d'incidence sur le résultat, et insiste d'autre part sur la nécessité de rendre effective la valorisation de l'expérience associative (VEA) et des compétences qu'elle procure dans la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Pour cela France Bénévolat a initié le passeport bénévole, désormais reconnu et soutenu par la Caisse des Dépôts et des Consignations et le Ministère des sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative.

### 2. Promouvoir les dynamiques d'éducation populaire auprès de la jeunesse

La convention internationale des droits de l'enfant reconnaît des droits dits de participation : la liberté d'expression (art 12 et 13), la liberté de pensée, de conscience et de religion (art 14), la liberté d'association (art 15). Plusieurs leviers sont susceptibles d'être actionnés.

### ➤ Des actions dans les établissements scolaires à développer et valoriser

---

Plusieurs espaces et/ou instances existent dans les lycées et sont susceptibles de permettre le développement d'une vie associative et l'autonomie des jeunes :

- Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté composés de représentants élus de l'ensemble des acteurs d'un établissement, donc de lycéens, ont des attributions étendues.
- Le conseil de la vie lycéenne a vocation à s'interroger sur les conditions de vie au lycée mais aussi à être une instance de propositions.
- La maison des lycéens remplace les anciens foyers socio éducatifs. Ses objectifs comme son fonctionnement sont définis par une circulaire du ministère de l'éducation nationale de 2010 : Elle « est un lieu d'autonomie, de créativité, d'apprentissage et de responsabilité mis à disposition des élèves en dehors du temps scolaire »<sup>6</sup>. Elle doit permettre le développement « d'aptitudes et des compétences dans le cadre d'activités péri-éducatives<sup>7</sup>, de donner aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes »<sup>8</sup>.

Ces instances ont une vitalité inégale selon les établissements. Affichant des objectifs très ambitieux, elles supposeraient pour un bon fonctionnement une formation des acteurs, du temps dégagé, des moyens en correspondance. A titre indicatif, les maisons des lycéens semblent très peu développées en Haute Normandie. Dynamiser ces instances relève d'abord des autorités de l'Etat qui ne peuvent se contenter de définir un cadre réglementaire sans permettre sa mise en œuvre concrète.

---

<sup>6</sup> Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du février 2010, circulaire n° 2010-009 du 29-01-2010

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> idem

Le Conseil Régional peut aussi favoriser le développement de la vie associative au sein des établissements scolaires par plusieurs démarches :

- Favoriser les partenariats avec les mouvements d'éducation populaire notamment ceux intervenant dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.
- Créer les conditions matérielles pour que soient recréés dans les établissements scolaires des espaces de vie spécifiques aux lycéens propices à la formation d'initiatives citoyennes et associatives.
- Contribuer à une réfection des Centres de Documentation et d'Information afin de les transformer en espaces d'appropriation de l'information et de développement d'une culture informationnelle.
- Valoriser l'existant dans les établissements scolaires : pratiques sportives et culturelles, éducation au développement durable, échanges internationaux notamment par la mobilisation des fonds et des dispositifs européens (Arc Manche, clubs langues)...

### ➡ Accompagner l'engagement citoyen des jeunes et le valoriser

Plusieurs pistes sont envisageables :

- Favoriser l'information sur le service civique, dispositif qui doit rester au service de l'engagement dans des projets associatifs.
- Favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole comme porteur de compétences valorisables sur le marché du travail. Le principe en est reconnu par l'Etat qui, dans la circulaire de 2010 relatif aux maisons de lycéens affirme que « *cet engagement associatif est reconnu et valorisé à titre expérimental... par la loi du 24 novembre 2010 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie* ». Cette valorisation doit faire l'objet d'une réflexion nationale sur la validation du cursus des lycéens. Faut-il s'inspirer de l'exemple des crédits intégrés dans les cursus universitaires ou dans ceux des grandes écoles ? Dès aujourd'hui, le CESER souhaite que la Région formalise cette validation de l'expérience associative (VEA).

### ➡ Promouvoir l'engagement des jeunes autour de projets

Les mouvements d'éducation populaire sont porteurs d'initiatives susceptibles d'être encouragées. Plusieurs mouvements accompagnent la création d'associations limitées dans le temps permettant à des jeunes y compris des mineurs de s'associer autour de projets : les juniors associations portées par la Ligue de l'enseignement, les associations temporaires d'enfants citoyens (ATEC) portées par les Francas et le projet collaboratif « place aux jeunes » coordonné par l'Association de centres sociaux de l'arrondissement de Dieppe (ACSAD).

Dans les trois situations, les jeunes sont encouragés à rendre compte de leur travail. Pour les ATEC, la dissolution de l'association suit la présentation publique des travaux de l'association. Ces initiatives permettent à des jeunes de développer un travail collectif mais aussi une autonomie, un sens des responsabilités. Elle contribue à un apprentissage de la vie citoyenne et démocratique. C'est pourquoi le CESER souhaite que la Région encourage ce type d'initiatives.

### 3. Perspectives de recherche, de développement et d'innovation

L'éducation populaire et la vie associative en général, de part la variété des formes qu'elle revêt, des publics à qui elle s'adresse, des acteurs qui l'incarnent constitue un sujet riche à observer et à questionner. Au niveau régional une telle observation et une telle analyse font défaut alors même qu'elles apparaissent essentielles pour éclairer les dynamiques à l'œuvre sur les territoires et les populations qui les habitent. Les responsables associatifs comme les décideurs politiques ont besoin d'un regard croisé et distancié pour éclairer leurs actions. C'est pourquoi, le CESER souhaiterait que soient favorisées les bourses de recherche et le travail de doctorants sur l'éducation

populaire et la vie associative en Haute-Normandie qu'il s'agisse de travaux sociologiques, anthropologiques ou économiques.

Afin d'encourager la recherche à investir ce type de problématique, le CESER propose la création d'un centre de ressources pour et sur les associations permettant, entre autres, d'associer professionnels et chercheurs, dans le cadre de recherches-actions. Il apporterait un soutien méthodologique au diagnostic territorial, permettrait de diffuser des expériences mutualisées, de mener des études sur les populations et les territoires et leurs évolutions en lien avec les pratiques associatives. Il serait un lieu de rencontre et de synergie entre associations d'une part, pour de l'expérience et des outils mutualisés et entre associations et chercheurs, d'autre part. L'intérêt serait également de développer les recherches actions en lien avec le Grand réseau de recherche sur les sciences sociales (GRR culture et société en Normandie), avec une visée pragmatique : produire un savoir utile dans l'action.

En effet, le CESER encourage fortement le développement de démarches de recherche-action associant acteurs associatifs et chercheurs pour observer des pratiques, analyser des enjeux sociaux, définir de nouvelles modalités d'intervention sociale.

Enfin, le CESER souhaiterait que la recherche et l'expérimentation soit encouragées et financées dans le domaine de l'innovation sociale<sup>9</sup>, notamment au bénéfice des associations.

Le champ d'intervention de SEINARI ne concerne que les entreprises et exclut donc les associations. Or, celles-ci apportent une réponse adaptée et innovante à des besoins sociaux émergents avant que le secteur marchand ou public ne s'en emparent. C'est pourquoi le CESER estime que l'innovation sociale du secteur associatif mériterait d'être soutenue au même titre que l'innovation par les PME-PMI promue par SEINARI. Des appels à projets valorisant l'innovation pourraient être lancés en direction des associations par exemple.

#### 4. Formation et évaluation

Le CESER a souligné, à de multiples reprises, l'intérêt de créer un contrat d'objectifs « Economie Sociale et Solidaire » qui permettrait de traiter les questions de formation, notamment dans le secteur associatif. Il serait l'occasion, d'une part, de recenser et de solliciter la demande de formation auprès des salariés de ce secteur ainsi qu'auprès des bénévoles et, d'autre part, d'apporter une offre de formation adaptée. Il s'agirait d'un contrat d'objectifs global en direction du secteur associatif et non de contrats sectorisés.

D'autre part, dans le cadre de l'élaboration du CPRDFP<sup>10</sup> une réflexion doit s'ouvrir pour travailler aux évolutions des offres de formations pour les professionnels de l'Education Populaire en prenant en compte les besoins aux différents niveaux de qualification et les spécificités des différents métiers. Pour les niveaux supérieurs de qualification cette réflexion doit se mener également avec les universités en lien avec les besoins énoncés précédemment concernant la recherche et l'innovation.

Parallèlement, le CESER attire l'attention sur la nécessité d'aborder en lien avec le monde associatif la question de l'évaluation, de sa pertinence et de sa méthodologie. Dans un premier temps, il convient de s'interroger sur la légitimité des financeurs à évaluer l'opportunité d'un projet, indépendamment de sa pertinence en termes de réponse à des besoins identifiés. Dans un second

---

<sup>9</sup> Une définition de l'innovation sociale est proposée par le groupe de travail innovation sociale du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) : " *L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.* »

<sup>10</sup> Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

temps, il apparaît primordial d'inclure un volet qualitatif dans les grilles d'évaluation des projets qui soit capable de prendre en compte « le bien être » favorisé par les actions relevant de l'éducation populaire.

Ces outils « qualitatifs » pourraient faire l'objet d'une réflexion commune entre financeurs et porteurs de projet afin de s'assurer de leur adéquation aux réalités associatives et donc de leur utilisation effective. D'autre part, les acteurs institutionnels pourraient définir des critères communs d'évaluation incluant la notion qualitative, ce qui simplifierait les démarches d'évaluation des porteurs de projets.

### 5. Mettre en place des assises régionales de l'éducation populaire

Le CESER invite à la mise en place d'une réflexion au niveau régional lors d'assises régionales (formes de cercle d'échanges) autour de thématiques précises : enrichissement mutuel, croisement d'expériences et diffusion des pratiques positives, débat sur la place des associations dans un territoire afin de rendre visible et de légitimer le monde associatif.

Les assises pourraient se décliner en deux parties : des forums type « forum des savoirs » sur l'éducation populaire et une présentation de projets qui pourraient être financés dans le cadre d'un appel à projet régional à destination des mouvements d'éducation populaire.

De plus, il suggère de créer une fête annuelle des mouvements d'éducation populaire sur le modèle de la fête de la science.

Les assises seraient l'occasion de diffuser les résultats des travaux de recherche en cours sur l'éducation populaire et le mouvement associatif en général.

## B. Faciliter le développement des dynamiques d'éducation populaire

### 1. Simplifier les dossiers et démarches administratifs<sup>11</sup>

La diversification des sources de financement nécessite une part croissante accordée à la recherche des financeurs potentiels ainsi qu'à la rédaction des dossiers de demande de subvention souvent propres à chaque collectivité. Le temps consacré aux démarches administratives l'est au détriment de l'investissement nécessaire au déroulement des activités et des projets associatifs. De plus, la gestion administrative et notamment le montage des dossiers de subventions, exigent, au-delà du temps consacré, des compétences que toutes les associations, et notamment celles ne reposant que sur le bénévolat, ne possèdent pas.

Dans son avis sur le sport, le CESER constate que le dossier unique de demande de subvention (CERFA n°12156\*03) mis en place par les services de l'Etat demeure largement sous utilisé et n'a pas fait l'objet d'une généralisation auprès des collectivités territoriales. Cet état de fait tient en partie à son manque de pertinence et à son inadéquation aux réalités perçues par le monde associatif. Pourtant la création d'un dossier unique demeure nécessaire mais elle doit se faire en collaboration avec les associations en tant que destinataires légitimes de ce dernier.

En effet, l'uniformisation des outils de demande de subvention, si possible de manière dématérialisée à travers un site partagé type « subvention en ligne »<sup>12</sup>, permettrait de diminuer la charge administrative des porteurs de projets au profit de la diversification des sources de financement et du développement de leurs activités.

<sup>11</sup> Cf avis du CESER sur la politique sportive régionale, « propositions pour accompagner les dirigeants des clubs sportifs », voté en mars 2012

<sup>12</sup> idem

Devant l'expression unanime du monde associatif de la lourdeur administrative et des difficultés engendrées par des responsabilités accrues, le CESER encourage la collectivité régionale à mener une réflexion sur la création d'un centre de ressources pour les associations, comme évoqué précédemment. La forme qu'il pourrait prendre n'est pas définie mais les besoins auxquels il devrait répondre sont largement connus et exprimés.

Outre la mise en relation de chercheurs et acteurs associatifs dans le cadre de recherches-actions, il pourrait fournir un appui méthodologique aux associations qui éprouveraient des difficultés pour le montage de projets et leur description dans les dossiers de demande de subvention. Il informerait les associations des dispositifs de soutien et de mutualisation existants qu'elles seraient susceptibles de mobiliser, comme par exemple les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui demeurent sous utilisés par le monde associatif, ou les outils de financement mobilisables tels que ceux proposés par Haute-Normandie Active.

Enfin, le conseil à la gestion administrative a largement été plébiscité par le monde associatif et notamment ce qui concerne la gestion des dossiers de demande de financement, la gestion financière et l'expertise comptable. Nombre d'associations ne bénéficient pas des conseils rémunérés d'un expert comptable ni des compétences nécessaires à la gestion financière des projets associatifs, or une fonction d'employé comptable et administratif pourrait être mutualisée par le biais d'un groupement d'employeurs.

## 2. Sécuriser la gestion financière des associations

Concernant la gestion budgétaire des associations, le CESER déplore la disparition (au profit exclusif des aides au développement de projets) et demande le rétablissement des aides au fonctionnement. Cette substitution a entraîné une course aux projets pour l'obtention de subventions qui nuit à la pertinence des projets, lesquels sont parfois élaborés davantage en fonction des critères de financement exigés par les institutions et les pouvoirs publics qu'en fonction de leur opportunité par rapport à un besoin identifié.

De plus, il estime que les associations devraient pouvoir constituer un fonds de roulement sans pour autant perdre le bénéfice de leurs subventions. Le comptable ou l'expert comptable de la structure est en mesure de justifier par un visa de la nécessité de conserver un fonds de réserve capable d'assurer la poursuite des activités associatives dans l'attente du versement des subventions publiques. Il existe pour cela des dispositifs mis en place par Haute-Normandie Active mais ils demeurent largement méconnus du monde associatif et mériteraient d'être plus largement promus. Toutefois le CESER estime qu'une réflexion doit être menée avec Haute-Normandie Active pour rendre plus accessibles les outils financiers qu'elle propose. La complexité des dossiers nécessite un accompagnement adapté pour permettre aux associations de bénéficier des fonds territoriaux.

Par ailleurs, le CESER met en garde les collectivités et le monde associatif sur les dangers d'un recours systématique aux appels à projets comme source de financement ainsi que sur les limites parfois floues entre appel à projets et appel d'offre lorsque le cahier des charges des mandants se révèle trop contraignant. L'appel à projets doit être privilégié par rapport aux appels d'offre à condition qu'il respecte une logique ascendante dans la co-construction des projets et qu'il s'appuie sur la mise en réseaux des dynamiques d'éducation populaire portées par les associations.

Enfin, le CESER déplore la lourdeur des démarches et des montages financiers nécessaires pour l'obtention de fonds européens. Dans la perspective où l'acte III de la décentralisation confierait la gestion des fonds européens aux Conseils Régionaux, le CESER espère qu'ils veilleront à simplifier le montage des dossiers et à raccourcir les délais de paiement aux associations.

### 3. Sécuriser davantage la pratique associative et notamment bénévole

Dans son avis sur le sport, le CESER constate que « *si l'engagement bénévole spontané et occasionnel ne semble pas décliner, le renouvellement des élus associatifs (présidents, trésoriers...) et la diversification de leur profil posent toutefois problème. En effet, les fonctions d'élus associatifs supposent des compétences de plus en plus spécifiques et les responsabilités endossées sont de plus en plus importantes. Cette situation nécessite alors un accroissement des compétences des bénévoles en charge de la définition du projet associatif et de la gestion administrative, juridique et comptable des structures.* »

Aussi, le Conseil Régional devrait encourager les associations à « *utiliser systématiquement les supports d'assurance des associations et informer des possibilités de recourir à des dispositifs spéciaux tels que :*

- *les assurances gratuites pour les bénévoles actifs mises en place par la Fondation du Bénévolat*
- *l'assurance volontaire aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) pour les bénévoles (Code de la sécurité sociale, art. L. 743-2 et R. 743-4 et suivants).* »
- les offres d'assurance associative diverses existantes.

De plus le CESER suggère la mise en place d'un numéro vert ou d'un chéquier conseil pour permettre aux associations de bénéficier de conseils fiscaux et juridiques divers, utiles pour la gestion administrative et financière de leur structure. Toutefois, dans le cas de la création d'un centre ressources, cette mission pourrait être assumée par ce dernier.

### 4. Elargir les emplois tremplin réservés au secteur sportif et culturel

Le CESER invite la Région à élargir les emplois tremplin à l'ensemble des activités associatives au-delà des seuls secteurs culturel et sportif. Il s'interroge toutefois sur le sort qui leur sera réservé dans le cadre de la mise en place des futurs emplois d'avenir. Seront-ils maintenus ou ont-ils vocation à disparaître? Selon le CESER, cette dernière option serait dommageable pour le secteur associatif dans la mesure où ces deux dispositifs n'ont pas vocation à insérer le même type de public sur le marché du travail. Alors que les emplois tremplin visent l'accès à un CDI d'une personne en recherche d'emploi, les emplois d'avenir sont des emplois d'insertion non qualifiés. Or, le secteur associatif n'emploie que 10% de salariés de niveau V et VI, ce qui montre bien que ce dernier recherche davantage des emplois qualifiés. Substituer les emplois tremplin par les emplois d'avenir dans le secteur associatif risquerait de le fragiliser, d'autant qu'il ne dispose pas toujours de l'encadrement nécessaire pour accompagner la qualification, hormis pour les associations spécialisées dans l'insertion.

Le CESER attire également l'attention sur la nécessité de veiller à la pérennisation des emplois tremplin au terme du soutien financier accordé par la Région. La pérennisation de l'emploi est un critère à respecter pour l'obtention du financement régional, ce dont le CESER se félicite. Cependant il craint que ce ne soit pas toujours une condition suffisante pour que la pérennisation soit effective à l'issue du soutien financier.

Aussi, il souhaiterait être associé à la réflexion sur le devenir des emplois tremplin et alerte la Région sur la disparition possible des DLA alors mêmes que ces derniers constituent une aide au conseil précieuse pour les associations, particulièrement pour le maintien de l'emploi. Si les DLA venaient à disparaître, il encourage la Région à développer un fonds régional d'aide aux conseils en direction du monde associatif.

## 5. Développer l'usage des TIC

Il apparaît primordial d'accompagner les associations et notamment les dirigeants associatifs à intégrer les outils de gestion numérique. Il semble préférable que ce type d'accompagnement soit effectué par des associations pour des associations.

Les outils collaboratifs développés par Eure asso, par exemple, permettent d'adapter les modes de gestion non seulement aux modes de vie et aux formes d'engagements actuels mais également aux contraintes professionnelles, familiales ou privées des bénévoles. Ces outils au service de la gouvernance associative permettent d'associer les élus aux décisions de la structure même lorsqu'ils ne peuvent être présents.

Aussi, cela suppose une mise à niveau des permanents et bénévoles par des accompagnements et des formations adaptées qui peuvent être mutualisées à partir d'un recensement des besoins, sur un territoire donné.

En outre, le CESER encourage la Région à tenir compte du monde associatif dans le cadre de l'aide à l'accès au TIC prévue dans la nouvelle programmation des fonds européens, 2014-2020.

Le CESER propose, comme c'est déjà le cas pour les équipements sportifs des établissements scolaires, l'ouverture des espaces numériques des lycées au monde associatif en dehors des périodes scolaires. En cela il va dans le sens du rapport « *Refondons l'école de la République* » qui préconise d'« *ouvrir l'École sur l'extérieur. Au cœur de la cité, elle doit être un service public au service du public. Les moyens mis en place par les collectivités (salles de réunion, équipements informatiques, centres documentaires, équipements sportifs) doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre.* »

*« Quand la politique est tout entière vouée à « l'événementiel », démagogique et fugace, quand les médias cultivent la facilité et la médiocrité, quand le tissu social se déchire et que les clivages se renforcent partout entre des groupes sociaux qui s'ignorent, l'éducation non formelle fabrique, modestement et obstinément, l'essentiel : du lien social. Du lien entre des personnes qui ont tendance à se mépriser réciproquement, du lien entre des générations qui ne se parlent plus guère, du lien entre des institutions qui travaillent, trop souvent, chacune de leur côté. Du lien entre les hommes : ceux du passé, dont on transmet les savoirs, et ceux du futur, qui doivent se les approprier pour innover, ceux d'ici, que l'on connaît mieux, et ceux d'ailleurs, que l'on méconnaît trop souvent... **Les militants de l'éducation non formelle, à cet égard, sont porteurs d'espérance. D'une espérance active. La seule qui vaille, à vrai dire.** »*

*Philippe Meirieu<sup>13</sup>.*

---

<sup>13</sup> « De l'éducation populaire, éducation formelle et non formelle ».

**DÉCLARATIONS DES GROUPES**

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN LUC LÉGER AU TITRE DU CRAJEP DE HAUTE-NORMANDIE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR « L'ÉDUCATION POPULAIRE : UNE NECESSITÉ ET UN ENJEU D'AVENIR »**

Parmi les 121 propositions émises lors des assises nationales de l'enseignement supérieur, une a pour objectif de faciliter les engagements d'éducation populaire des étudiants.

Je désire en premier lieu, remercier Alain Goussault. Nous en parlions tous les deux depuis plusieurs années. Je désire également remercier Eric Puren pour la qualité de son écoute. Je n'ai pas été très disponible, engagé sur les travaux de la 5<sup>ème</sup> commission. Egalement un remerciement à Hervé Basire qui fût particulièrement investi dans ces travaux. Si nous avons eu quelques divergences concernant le PRES, pour l'éducation populaire, je ne me rappelle pas de désaccords.

Traiter de l'éducation populaire ne fait pas penser, spontanément, à l'avenir. C'est poussiéreux, c'est ancien, c'est à mettre dans les rayons d'un antiquaire, d'un brocanteur, voire même, tout simplement à ranger dans les souvenirs.

C'est un aspect de l'éducation populaire. Lorsqu'il y a deux ans, au mois de décembre, j'avais, en séance plénière, scandé la liste nécrologique des associations disparues, je faisais appel à l'histoire, à la mémoire. D'ailleurs, juste après la séance, beaucoup d'entre vous, chers collègues, étaient venus me témoigner de leur émotion, de leur passé associatif.

Mais ce rapport appelle au futur, la place et le rôle de l'éducation populaire aujourd'hui et demain. L'éducation populaire du 21<sup>ème</sup> siècle ne ressemblera ni à celle du 20<sup>ème</sup> ni à celle du 19<sup>ème</sup> siècle.

L'éducation populaire traverse les siècles sur un point, un seul point mais il est essentiel. L'éducation populaire est étroitement liée à la démocratie et pour une partie, à la république.

D'abord, l'éducation populaire est le contre poids du totalitarisme et de l'absolutisme.

Ensuite, l'éducation populaire est le contre point des réactions NIMBY.

Enfin, au 21<sup>ème</sup> siècle, l'éducation populaire accompagnera les populations à affronter les effets de la mondialisation sur les territoires locaux.

L'éducation populaire a eu, a et aura un rapport tumultueux avec le politique. Le politique a besoin de l'éducation populaire mais ne le sait pas et celle-ci le lui rend bien au motif que « qui aime bien, châtie bien ».

Plus que jamais, aucun projet politique d'envergure, aucune infrastructure ne se réalisera sans adhésion de la population. C'est un des principes du développement local. Il faut de la communication, certes. Il faut expliquer, bien-sûr. Mais il faut surtout éduquer. C'est le sens du débat public, du vrai débat public. Eduquer ne veut pas dire, répéter ce qu'il faut penser. Eduquer, c'est produire de l'intelligence collective. Peser le pour et le contre. Et ensuite décider.

Souvent, dans le débat public, le politique se heurte à la population. Trop souvent le politique a décidé avant de débattre. Les motifs sont souvent louables. Il n'en demeure pas moins une incompréhension.

Prenons, par exemple, au hasard... la LNPN. S'il n'est pas abordé, avec la population et non pour la population, un véritable travail d'analyse des enjeux. Que veut dire libérer des sillons de transport voyageurs pour mieux développer le transport fret ? Port 2000 sans augmentation du transport ferroviaire a-t-il du sens ? La Normandie est-elle dépendante, dans son développement, du port du Havre ? Pouvons-nous parler de moins de routier si nous ne pouvons pas augmenter le transport ferroviaire ? Mais aussi, est-il possible de poser les questions autrement ? Y a-t-il des propositions alternatives ? Que veulent-elles dire ? Y a-t-il des craintes cachées ?

Aborder les grands projets, les grands chantiers, par l'éducation populaire, c'est aborder le complexe avec les gens. Ca prend du temps ? Oui, bien sûr. Ca prend trop de temps ? Si l'on considère que le pseudo débat public aboutit à des manifestations de riverains qui aboutit à l'abandon du projet, fait, lui, gagner du temps, alors ne changeons rien.

C'est en ce sens que je dis que l'éducation populaire c'est l'anti effet NIMBY.

Je souhaite aborder une 2<sup>ème</sup> dimension du rôle de l'éducation populaire au 21<sup>ème</sup> siècle, à savoir, le rôle de l'éducation populaire concernant les effets de la mondialisation dans les territoires. Depuis plusieurs années, j'ai l'intuition qu'un des effets négatifs de la mondialisation dans les territoires est la balkanisation des territoires et son corollaire, l'enfermement des habitants dans le local. Nous risquons d'avoir schématiquement deux types de citoyens : ceux qui se situent localement dans le monde, ils utilisent Internet, voyagent, rencontrent et n'ont pas peur de l'étranger et de l'inconnu ; et ceux qui se réfugient dans le local, la commune, le quartier, qui craignent l'inconnu et rejettent l'étranger, qui considère que le monde est le danger absolu.

Seule l'éducation populaire, dans le cadre de la culture, diffusion et création culturelle, l'environnement, éducation à l'environnement, de la vie associative plus généralement, permettant, les rencontres, le débat, l'investissement, le partage, donc, seule l'éducation populaire, dans toutes ses composantes est en capacité d'aller sur le terrain du rejet et de la peur de l'autre pour mieux le combattre.

C'est en ce sens que je dis que s'il n'y a plus d'éducation populaire, il n'y a plus de démocratie.

Le 3<sup>ème</sup> point concerne le triangle du développement à savoir les pouvoirs publics (services de l'Etat et collectivités territoriales), entreprises et associations. Les associations participent du développement du territoire au même titre que les entreprises et les collectivités publiques. L'alliance objective entre l'entreprise et l'association ne vient pas du fait que l'une serait l'égale de l'autre. L'alliance vient du fait que l'association et l'entreprise sont complémentaires sur le champ de la dynamique sociale du territoire. Les aspects de rythmes, de gestion du temps, de déplacements, de mobilités sont autant de problématiques communes. La qualification des salariés est une des dimensions des plus importantes. L'idée première est de considérer que la qualification des salariés se situe dans la formation professionnelle. C'est vrai mais ce n'est pas suffisant. En amont des acquisitions des savoirs de base, il faut agir sur la prévention et le repérage des personnes en situation d'illettrisme, c'est le rôle des associations d'éducation populaire.

C'est en ce sens que je dis que les associations participent du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Le 4<sup>ème</sup> point concerne le lien fédéral et la relation en réseaux. Le procès envers le CRAJEP de vouloir tout accaparer en élargissant le concept d'éducation populaire, en sortant de l'agrément éducation populaire est un faux procès. Je rassure tout le monde, le président du CRAJEP que je suis n'est le chef de personne. Je demande seulement aux élus d'imaginer un instant, d'imaginer un système associatif totalement atomisé.

Plus aucune association locale ne serait en lien avec d'autres par le lien fédéral ou par de la mise en réseau. Le résultat serait simple, les élus ne pourraient plus impulser de politique locale, ils ne pourraient plus s'adresser à des corps intermédiaires qui seraient dispersés, imprévisibles, incontrôlables.

C'est en ce sens que je dis que le modèle fédéral du 20<sup>ème</sup> siècle s'écroule et qu'il nous faut, pouvoirs publics et têtes de réseaux associatives, créer un ou de nouveaux modèles.

Enfin, la question de la compétence des collectivités locales. Lorsque je dis que je ne demande pas aux collectivités territoriales d'avoir la compétence jeunesse, la compétence associative ou la compétence éducation populaire, il y a un piège bien sûr. Puisque j'ajoute, je demande que les collectivités territoriales assument pleinement leurs compétences de développement économique et d'aménagement du territoire. Pourquoi les collectivités territoriales devraient avoir la compétence association, elles n'ont pas non plus la compétence entreprise ?

En conséquence, je demande aux élus de se référer à ce que j'ai dit plus avant et de lire avec attention le rapport, l'excellent rapport du CESER au titre qui montre si bien l'enjeu.

Voilà mes chers collègues, cinq très bonnes raisons de voter l'avis qui vous est présenté.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR GÉRARD GRANIER AU TITRE DE CARDERE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR « L'ÉDUCATION POPULAIRE : UNE NECESSITÉ ET UN ENJEU D'AVENIR »**

En tant que représentant au CESER d'une association d'éducation à l'environnement et au développement durable qui revendique explicitement son appartenance au mouvement d'éducation populaire, je voudrais tout d'abord rendre hommage à la qualité du travail approfondi qui a été réalisé sur ce thème, et plus largement sur la vie associative, par la 3<sup>ème</sup> commission.

Ce rapport revêt une importance et une pertinence particulière au moment où est créé un ministère dont l'intitulé fait formellement référence à l'éducation populaire et à la vie associative.

Avec raison, ce rapport jette un regard rétrospectif sur l'éducation populaire en rappelant ses racines multiples, bien à l'image de la diversité de notre pays : ancrage dans le courant révolutionnaire et laïc avec Condorcet ou Jean Macé, ancrage dans le mouvement ouvrier et syndical, ancrage dans le christianisme social avec Marc Sangnier.

Avec lucidité ce rapport pointe aussi les faiblesses et les menaces qui pèsent paradoxalement sur les mouvements d'éducation populaire alors qu'on assiste pourtant à une explosion du nombre des associations : renouvellement problématique des bénévoles, difficultés financières, problèmes de formation, insuffisance de reconnaissance dans les territoires, etc..

Ce rapport comporte de nombreuses préconisations concrètes, pragmatiques, le plus souvent peu coûteuses qui seraient de nature à conforter la vie associative. Il importe en particulier d'accompagner et de valoriser l'engagement citoyen des jeunes pour faciliter l'indispensable et inéluctable renouvellement des générations.

J'exprimerai donc un avis clairement favorable sur ce rapport en formant le vœu que ses préconisations puissent être reprises par les décideurs, pas seulement par le Conseil régional mais aussi par les autres collectivités territoriales en Haute-Normandie et, pourquoi pas, à l'échelon national.

**DÉCLARATION DE MADAME NICOLE GOOSSENS AU TITRE DE L'UNION REGIONALE DES  
SYNDICATS CFDT DE HAUTE-NORMANDIE CONCERNANT LE PROJET D'AVIS SUR  
« L'ÉDUCATION POPULAIRE : UNE NECESSITÉ ET UN ENJEU D'AVENIR »**

Pour la CFDT, nous voulons :

- remercier la 3<sup>ème</sup> commission d'avoir produit un rapport d'une telle qualité,
- saluer l'obstination de son Président à faire aboutir la réflexion sur ce sujet.

La CFDT soutient évidemment, surtout en ces temps de manque de moyens et de temps, tous ceux qui œuvrent à l'émancipation des individus et à l'innovation sociale.

Nous voulons souligner une telle démarche, en ce lundi 3 décembre 2012 qui démarre la semaine des égalités : « du lien social pas cher ». Nous ferons connaître ce rapport à chaque fois que nous le pourrons, en incursion de notre action syndicale.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR DOMINIQUE PIEROTTI AU TITRE CONCERNANT LE PROJET  
D'AVIS SUR « L'ÉDUCATION POPULAIRE : UNE NECESSITÉ ET UN ENJEU D'AVENIR »**

Je voudrais m'adresser à Eric et à Alain et leur dire deux choses qui sont des conseils d'ami, parce que le sujet m'intéresse beaucoup et que je trouve que l'éducation populaire est un concept qui est encore diffus dans l'esprit de beaucoup de monde.

Vous avez des tas de M. JOURDAIN en Région qui font de l'éducation populaire sans le savoir. Selon moi, l'un des mérites de ce rapport qui, par ailleurs, est à, mon avis, un très bon rapport, c'est de pouvoir par une distribution et un portage adéquats faire mieux connaître et mieux prendre conscience à des gens qu'ils font de l'éducation populaire et qu'ils vont dans le bon sens. C'est un premier point.

Le deuxième point, c'est soyez les derniers à dire que l'éducation populaire est poussiéreuse. C'est un conseil que l'on donne en situation de crise. Il ne faut jamais prêter à ceux qui vous veulent du mal un vocabulaire qui vous est défavorable.

Donc soyez toujours tournés vers l'éducation populaire d'avenir et plutôt rappeler des images qui pourraient être, à tort ou à raison, un peu poussiéreuses. C'est tout ce que j'avais à vous dire.



# **RAPPORT**

## **L'ÉDUCATION POPULAIRE : UNE NECESSITE ET UN ENJEU D'AVENIR**

---



## INTRODUCTION

### ➔ L'éducation populaire : quelle définition<sup>14</sup> ?

Nébuleuse aux contours flous, l'éducation populaire revêt de multiples formes et couvre de nombreux domaines. Elle « *se présente comme une réalité insaisissable, sans réelle unité au plan des pratiques, sans autonomie politique ou idéologique, sans visibilité indiscutable* »<sup>15</sup> et échappe, de ce fait, aux tentatives de définition qui viseraient à en restreindre la portée.

Devant la difficulté d'en préciser les contours, le CESER a choisi de faire sienne la tentative de définition proposée par Philippe Meirieu<sup>16</sup> : « *L'éducation populaire qui investit dans l'Éducation non formelle est infiniment précieuse : elle fabrique au quotidien ces révolutions minuscules par lesquelles les individus retrouvent l'espoir, le goût d'apprendre et le souci de la vérité. Elle reconnaît chacun dans sa dignité et postule son éducatibilité. Elle permet à tous de comprendre en quoi les apprentissages les rendent plus libres et plus capables, donc, de s'associer librement et de décider collectivement. Elle permet de sortir du « tout-tout de suite » qui est rétention dans le caprice et l'infantile, pour accéder à la réflexion et permettre à chacun de devenir « citoyen du monde ».*

Plus qu'un domaine d'actions ou un type de public ciblé, l'éducation populaire est avant tout une démarche qui vise l'autonomie des personnes et leur capacité à construire collectivement pour « faire société ». Elle donne les moyens de comprendre et de s'abstraire des représentations intériorisées permettant ainsi de se projeter dans un avenir et d'en assumer les responsabilités. Il s'agit bien là, comme l'écrit Philippe Meirieu, de donner aux individus « *les moyens de comprendre le monde... [...] donner, dans le même mouvement, les moyens de se comprendre entre eux, de remplacer les rapports de force et la violence par l'argumentation, le respect du point de vue de l'autre et la probité intellectuelle... aider les [individus] à échapper à la pression, à la norme qui s'exerce si fortement dans tous les domaines (la mode, les comportements groupaux, le communautarisme, les sectes, etc.) afin qu'ils puissent « oser penser par eux-mêmes »... et, enfin, former à la démocratie en apprenant à chacun à se dégager de son intérêt immédiat pour considérer les choses d'un point de vue plus large, en intégrant des collectifs de plus en plus vastes : la classe, l'école, le quartier, la ville, la région, le pays, le continent, la Terre, l'univers...* ».

Construire collectivement au-delà de l'intérêt personnel et « devenir ce que nous sommes » pour être citoyen et en exercer les droits comme les devoirs, voilà bien tout l'enjeu de l'éducation populaire.

A travers cette démarche on devine dès lors le pouvoir de transformation sociale que possèdent les mouvements associatifs qui relèvent, sans parfois le savoir, de l'éducation populaire dans les territoires. Propices au développement du lien social et à l'apprentissage de la citoyenneté, les associations contribuent au renouvellement et à la mutation des formes revêtues par l'éducation populaire.

<sup>14</sup> L'éducation populaire est un champ autonome de l'école tout en lui étant intimement lié. L'école est une institution de la République avec un cadre, un fonctionnement, des savoirs prescrits en fonction du projet républicain donc dépendants de sa définition politique. Néanmoins, le système scolaire a parfois utilisé des méthodes d'éducation populaire : méthodes Freinet portée par l'ICEM ou le Groupe Français d'Éducation Nouvelle ce qui témoigne bien d'une autonomie relative et des passerelles existantes.

<sup>15</sup> Guy Saez

<sup>16</sup> « *De l'éducation populaire, éducation formelle et non formelle* », bloc note de PH. Meirieu.

## ➡ Des mouvements en mutation

En effet, alors que l'on observe une déliquescence des lieux traditionnels d'éducation populaire, confrontés à l'évolution des formes du militantisme et à la multiplicité des causes défendues, l'avènement de la société de la connaissance et de l'information est venu bouleverser les modalités de participation citoyenne à la vie publique.

Les nouvelles formes d'accès aux savoirs et de construction du lien social se traduisent par une explosion du phénomène associatif et une mutation profonde des modalités d'engagement. De nouvelles dynamiques voient le jour témoignant de l'évolution certaine de l'éducation populaire dont les contours s'estompent. Elle « investit désormais de nouveaux champs liés aux techniques de l'information et de la communication avec pour objectif l'invention de nouveaux usages sociaux du Net et la mutualisation des connaissances, l'éducation à la pratique scientifique, à l'écologie et au développement durable, l'économie solidaire, l'éducation permanente tout au long de la vie ou encore les réseaux réciproques d'échanges de savoirs... ».<sup>17</sup>

Les mouvements d'éducation populaire sont confrontés à la complexification de l'environnement institutionnel et juridique qui les contraint notamment à diversifier leurs sources de financement et à répondre aux appels d'offre, au risque de modifier la substance et la signification de leurs actions initiales.

Ils sont également impactés par la mutation des modes de vie, de communication et de déplacement qui transforment eux mêmes en profondeur les formes d'engagement et les attentes des publics.

## ➡ Des mouvements acteurs de la vie régionale et moteurs incontestables de l'attractivité des territoires

Cette étude a pour objectif de montrer l'importance des mouvements d'éducation populaire dans le maintien et la construction de liens sociaux dans les territoires. Par son essence même, l'éducation populaire et les mouvements associatifs porteurs de cette démarche constituent un facteur puissant de cohésion sociale. Leur connaissance des réalités sociales et des besoins des habitants ainsi que leur capacité d'adaptation et de réponse à leurs attentes les placent en partenaires incontestables des pouvoirs publics. En favorisant l'autonomie et l'expression des personnes et en répondant au mieux à leurs besoins, les mouvements associatifs participent pleinement au développement social et économique des territoires et constituent un facteur d'attractivité incontestable pour les habitants comme pour les entreprises. Si la richesse d'un territoire se mesure notamment par le bien être des habitants et des acteurs qui le font vivre, force est de constater que la qualité et la densité du tissu associatif qui s'y déploie contribuent fortement à l'amélioration du cadre de vie.

C'est pourquoi le CESER regrette qu'ils ne soient pas reconnus comme tel auprès des autres acteurs incontestés de développement que sont les acteurs économiques, les acteurs politiques et les pouvoirs publics.

Il s'attachera donc, à travers cette étude, à montrer la richesse des dynamiques d'éducation populaire dans la région et leur rôle essentiel dans le développement et l'attractivité des territoires, sans pour autant nier les défis et mutations profondes auxquels elles doivent faire face. Afin d'y parvenir au mieux et de préserver la capacité de transformation sociale des mouvements d'éducation populaire, il appelle à la mise en place d'une politique régionale forte et volontariste de soutien à ces mouvements, porteurs de valeurs démocratiques et facteurs incontestés de cohésion sociale.

---

<sup>17</sup> « L'éducation populaire : une ressource pour le travail social ? », Caroline Sédrati-Dinet, Actualités Sociales Hebdomadaires, N°2675, 24 septembre 2010.

# CHAPITRE I

## DES DYNAMIQUES D'ÉDUCATION POPULAIRE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

---

### **I. Un projet politique fort**

- A. Historique et filiation des mouvements d'éducation populaire
- B. Une prééminence des valeurs

### **II. Une multiplicité des espaces, des dynamiques et des publics de l'éducation populaire**

- A. Une multiplicité des champs d'action
- B. Une hétérogénéité des structures associatives

### **III. L'éducation populaire : une dynamique de transformation sociale et d'animation des territoires**

- A. Des enjeux propres à l'éducation populaire, décisifs pour le territoire
- B. Le secteur associatif, un enjeu d'attractivité pour le territoire



## CHAPITRE I : DES DYNAMIQUES D'ÉDUCATION POPULAIRE : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Devant l'ampleur de la tâche, le CESER a renoncé à réaliser un état des lieux du milieu associatif haut normand. Dès l'origine de l'étude, le constat d'une telle difficulté s'est imposé : non seulement les données sur le nombre d'associations existantes sont difficiles à obtenir, mais connaître le nombre de bénévoles engagés relève de la gageure.

Il s'agit moins de dresser un état des lieux précis et exhaustif que de mettre en lumière la diversité, l'hétérogénéité, la richesse et les valeurs communes des mouvements d'éducation populaire dans les territoires haut-normands. La multitude des champs d'actions couverts par des démarches d'éducation populaire interdit *de facto* l'exhaustivité et suppose que des choix soient opérés. Le CESER a donc éliminé du champ de l'étude les domaines d'activité déjà explorés dans le cadre de rapports antérieurs ou à venir. Ainsi, les associations de diffusion culturelle ou de pratiques artistiques ont fait l'objet d'une étude spécifique dans le rapport publié en octobre 2010 « *culture, acteurs et territoires actes II et III : vers un schéma régional de développement culturel* ». Les associations sportives ont, quant à elles, été étudiées dans un avis sur le sport voté en mars 2012. Enfin, les structures d'accueil et d'alphabétisation des migrants seront abordées dans le rapport en cours sur l'illettrisme.

### I. Un projet politique fort

Les mouvements d'éducation populaire, malgré la multitude des statuts et des domaines d'intervention qui les sépare, se retrouvent dans des valeurs communes et des objectifs fondamentaux. Ces valeurs et objectifs sont bien souvent revendiqués au sein de chartes ou de manifestes sur lesquels se fondent leurs principes d'action. L'hétérogénéité des mouvements d'éducation populaire cache bien souvent une philosophie commune et une filiation, revendiquée ou non, à une tradition historique pour une grande partie issue du XIX<sup>ème</sup> Siècle.

#### A. Historique et filiation des mouvements d'éducation populaire

L'histoire des mouvements d'éducation populaire n'est pas linéaire surtout si l'on considère, comme Françoise Tétard<sup>18</sup>, que l'éducation populaire est née plusieurs fois. Elle connaît un nouveau développement après chaque grand changement politique (Seconde République, Commune de Paris, Front Populaire...). Toutefois, on a coutume de donner comme point de départ chronologique le rapport du marquis de Condorcet, intitulé « *l'éducation pour tous les âges* », présenté devant la Convention en 1792 à la veille de la bataille de Valmy.

##### 1. Condorcet et le courant laïque

Député de l'assemblée constituante, Condorcet présente un plan pour l'instruction publique qui prône le principe de l'éducation permanente. Convaincu que seule l'éducation permet le progrès intellectuel et moral de l'humanité, il promeut une instruction accessible à tous et prise en charge par la République. Il affirme « *que l'instruction ne doit pas abandonner les individus au moment où ils sortent de l'école : elle doit embrasser tous les âges, il n'y en a aucun où il n'est pas utile d'apprendre car*

<sup>18</sup> Historienne des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire

*l'instruction doit assurer aux hommes, dans tous les âges de la vie, la faciliter de conserver leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles. »*

L'accès au savoir devient par la même une condition nécessaire à l'exercice de la démocratie et à la construction du statut de citoyen. Condorcet apparaît alors comme l'un des fondateurs du mouvement laïque et positiviste qui croit fortement en la science et la connaissance comme sources de progrès. Le positivisme entend « *chasser l'obscurantisme et le mystère pour ouvrir les esprits à la lumière* ».

A partir de 1850, l'enseignement va connaître un développement considérable. La loi Falloux confie à l'église l'enseignement primaire, puis, en 1866, Jean Macé crée la Ligue de l'Enseignement qui se positionne pour un enseignement démocratique et avant tout laïque. Dignes héritiers de 1789, les premiers membres de la Ligue croient à la raison et au progrès et agissent fortement pour l'éducation populaire : création de bibliothèques, de cours publics, de sociétés ouvrières d'instruction, de centres d'enseignements pour jeunes filles... tout en revendiquant la prise en charge par l'État de l'instruction publique ouverte à tous. Elle trouvera un écho en 1880, dans les lois sociales promues par Jules Ferry, notamment celles rendant l'école primaire obligatoire, gratuite, laïque et mixte.

## 2. Le catholicisme social et les catholiques conservateurs

Au XIX<sup>ème</sup> Siècle, les conséquences sociales de la révolution industrielle vont pousser une partie du clergé et des catholiques à réagir et à tenter d'améliorer les conditions de vie et d'instruction du prolétariat. Le catholicisme social rejette le libéralisme jugé responsable de la misère ouvrière et contraire à la charité et aux principes altruistes des Evangiles.

Le député Félicité de Lamennais, en 1822, écrit un article intitulé « *le drapeau blanc* » dans lequel il parle de démocratie ouvrière et estime qu'il est impossible de concilier libéralisme absolu et catholicisme intègre.

Les catholiques sociaux tentent de réconcilier employeurs et ouvriers à travers le paternalisme qui visait à apporter à ces derniers nombre d'avantages sociaux auxquels ils n'avaient pas accès (éducation, logement, soins médicaux...) en échange de leur travail et de leur docilité. De plus, les catholiques sociaux entrent au gouvernement et deviennent instigateurs de lois visant l'amélioration des conditions de vie des ouvriers (loi sur les caisses de retraites, la caisse de retraites ...).

C'est en 1891 que le Pape Léon XIII réconcilie les catholiques avec la République grâce à son Encyclique *Rerum Novarum* qui lui vaudra le titre de « Pape des ouvriers ». Elle contient ce qui deviendra la doctrine sociale de l'Eglise, laquelle promeut le concept de la dignité de la personne qui ne peut être traitée comme un simple instrument au profit du capitalisme.

Dès lors, le mouvement catholique social et républicain va relayer la lutte sociale. Le pape Léon XIII reconnaît l'existence de la République Française et invite les catholiques de France à en faire de même, marquant ainsi la fin de l'identification des catholiques au royalisme.

Ce courant est personnifié par Marc Sangnier, fondateur de la revue *le Sillon* dans laquelle il prône l'instruction du peuple. Il est à l'origine du mouvement qui porte le même nom et organise sur tout le territoire des réunions alliant employés, ouvriers, prêtres et étudiants pour que s'y développe un échange équitable.

En 1910, le pape Pie X condamne le Sillon jugé trop politisé et ouvert à des non chrétiens. Le mouvement éclate mais la force militante qu'il a suscité alimentera les futurs mouvements de jeunesse tels que la JOC, la JAC, une partie du courant des Auberges de Jeunesse, le MRJC, dans les syndicats, la CFTC, puis la CFDT, et en politique, le PSU<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> JOC : jeunesse ouvrière chrétienne, JAC : jeunesse agricole catholique, MRJC : mouvement rural de la jeunesse chrétienne, CFDT : confédération française démocratique du travail, CFTC : confédération française des travailleurs chrétiens, PSU : parti socialiste unifié. CGT : Confédération Générale du Travail

Parallèlement, le mouvement catholique conservateur, d'abord royaliste puis républicain conservateur, s'est surtout investi dans les œuvres, notamment dans les tous premiers jardins d'enfants ou les établissements d'éducation spécialisée. Il s'incarne chez les scouts de France et chez les guides de France ainsi que, du moins à l'origine, à l'UFCV<sup>20</sup>.

### 3. Le mouvement ouvrier

C'est dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> Siècle que se développeront les diverses associations d'éducation populaire en France (1860 – 1903), telles que les œuvres des cercles ouvriers, la société d'économie populaire, la fédération des universités populaires, la fédération des instituts populaires ...

Ce courant a également son origine dans la lutte contre la misère mais il se construit davantage autour des structures de partage comme les mutuelles, les coopératives ou les écoles. Progressivement il devient aussi le lieu de revendication d'une parole émancipée et de la solidarité en lieu et place de la charité. Sous l'impulsion de Proudhon, Varlin et Varlis se développent les bourses du travail et les universités populaires. A titre d'exemple, Eugène Varlin, secrétaire du syndicat des relieurs parisiens, crée, en 1865, la caisse de solidarité des relieurs et ouvre un restaurant coopératif « la Marmite », lieu de rencontres, de débats et de lecture.

Ce mouvement crée les universités populaires et se veut un mouvement mutualiste et corporatiste qui investit tous les domaines de la vie quotidienne. Les syndicats ouvrent des sanatoriums, des policliniques, des centres de repos, des ciné-clubs, des équipements sportifs, des patronages, etc. La CGT devient ainsi une organisation d'éducation populaire en déclinant la notion de culture populaire.

### 4. L'éducation populaire de l'entre deux guerre à l'après guerre

L'apogée de la dynamique d'éducation populaire est marquée par le Front Populaire et la création du sous secrétariat d'Etat des Loisirs et des Sports, puis des Céméas en 1937. Durant la seconde guerre mondiale, le gouvernement de Vichy apportera une attention particulière à la jeunesse avec notamment l'institution des chantiers de jeunesse.

Les différents mouvements (catholiques, protestants, laïques, syndicalistes, francs-maçons...) se côtoient dans le maquis, dans les camps de jeunesse ainsi qu'à Uriage<sup>21</sup> dont une partie des protagonistes basculera par la suite dans la résistance et fournira des dirigeants aux mouvements d'éducation populaire après guerre.

Durant la période de l'après guerre, l'éducation populaire s'impose dans l'espace public à travers la création d'une multitude d'associations s'en réclamant. Des mouvements majeurs se constituent comme la Fédération française des Maisons de jeunes et de la culture, les Francs et franchises camarades (aujourd'hui appelés Francas), Peuple et culture (qui veut « rendre la culture au peuple et le peuple à la culture » ) et les clubs Léo Lagrange. Dans les comités d'entreprise de plus de 50 salariés, les représentants de ces derniers gèrent directement les activités sociales et culturelles.

L'Etat se dote d'une direction des mouvements de jeunesse et de l'éducation populaire et crée un corps d'instructeurs d'éducation populaire, qui deviendront par la suite C.T.P (Conseillers techniques et pédagogiques puis CEPJ (Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse). L'éducation populaire s'empare de l'organisation des temps libérés et des congés payés et invente ce qui deviendra l'animation socioculturelle. C'est ainsi que se créent des organisations telles que les Villages Vacances Familles ou l'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air).

---

<sup>20</sup> Union française des centres de vacances et de loisirs

<sup>21</sup> Centre de formation des cadres des camps de jeunesse

Dans le domaine de la culture, Jean Vilar crée le festival d'Avignon puis prend la direction du Théâtre National Populaire en 1951 avec la volonté de faire un théâtre « *élitiste pour tous* ». Les maisons de la culture, issues du gouvernement provisoire d'Alger, se développent conformément aux vœux inscrits dans la circulaire du 13 novembre 1944 par la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation : « *Nous voudrions qu'après quelques années une maison d'école au moins dans chaque ville ou village soit devenue une maison de la culture, une maison de la jeune France, un foyer de la nation, de quelque nom qu'on désire la nommer, où les hommes ne cessent plus d'aller, sûrs d'y trouver un cinéma, des spectacles, une bibliothèque, des journaux, des revues, des livres, de la joie et de la lumière.* »

Le développement de l'éducation et de la formation continue des adultes aboutit à la loi 16 juillet 1971 sur la formation permanente créant une obligation de financement de la formation par les entreprises.

Le gaullisme et la création de la Vème République bouleversent la donne avec la mise en œuvre d'une politique volontariste d'équipement du territoire et la professionnalisation de l'animation. L'éducation populaire n'en restera pas moins une composante incontournable des politiques de jeunesse et d'éducation. Celle-ci s'organise avec notamment la création au lendemain de mai 1968 du CNAJEP (Comité National des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire). Par la suite, l'éducation populaire s'est trouvée menacée par le développement de nouveaux référentiels comme ceux de l'animation, de l'action culturelle et de l'éducation permanente puis dans les années 80 par celui de l'insertion.

#### 5. L'éducation populaire aujourd'hui

Les mouvements d'éducation populaire, à la fin des années 70 se sont institutionnalisés et professionnalisés, suite à la reconnaissance de l'Etat et l'accompagnement financier de ces derniers par subventions.

Suite aux élections municipales de 1977, une part des responsables associatifs des mouvements d'éducation populaire ont investi les municipalités en tant qu'élus. Poursuivant leurs actions, ils ont impulsé la municipalisation des accueils enfance-jeunesse, les collectivités locales se voyant investies par le transfert de compétences de l'accueil éducatif. Puis des postes de conseillers jeunesse ont été créés au sein des directions départementales de la jeunesse et des sports, bien souvent recrutés parmi les militants des mouvements d'éducation populaire. En développant la politique de l'Etat, ils se sont d'abord appuyés sur les associations pour ensuite peu à peu les instrumentaliser. Les moyens financiers humains et techniques des communes grandissant, ces dernières ont finalement repris une partie des activités des mouvements d'éducation populaire à leur compte, et, petit à petit, l'Etat a diminué les moyens des fédérations.

Parallèlement, le CESER constate que de nouvelles dynamiques de l'éducation populaire voient le jour dans l'explosion du phénomène associatif, de l'éducation tout au long de la vie, de l'éducation non formelle et informelle et de la nécessité d'une démocratie plus proche des habitants et plus participative issue de la crise de la démocratie représentative. L'ajout de la mention Education Populaire au Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative en est d'ailleurs peut être un signe.

#### 6. Et en Haute-Normandie ?

Les fédérations nationales ont été créées avant 1981, préalablement aux lois de décentralisation. Leurs organisations leur permettaient, d'une part d'être les interlocutrices de l'Etat et d'autre part, de transmettre les informations nécessaires à leurs membres. Depuis 30 ans, la

plupart des fédérations n'ont pas changé fondamentalement leur fonctionnement ni leurs missions. En conséquence, elles ont gardé une vision parisienne et finalement jacobine. Les mouvements régionaux/départementaux tendent de plus en plus à fonctionner en étroite relation avec leurs adhérents, leurs têtes de réseau au niveau local, et non en simple mouvement descendant depuis leur fédération nationale.

Ce phénomène semble accentué en Haute Normandie. En effet, les fédérations disparaissent, les unes après les autres (jeunesse au plein air dans l'Eure, Fédération régionale des centres sociaux, etc.) ou sont pilotées depuis une autre région, notamment en Picardie pour l'UFCV ou le réseau Normand des MJC. Trois grands facteurs peuvent expliquer cette situation.

Le premier facteur est national : les fédérations se sont fragilisées, financièrement, pratiquant des restructurations successives sans pouvoir résoudre les problèmes de manière pérenne. Le second facteur est local : les associations locales sont de moins en moins affiliées à des fédérations puisque rien ne les y oblige, les sources d'information et les possibilités de coopérations étant multiples. Le troisième facteur s'observe davantage en Haute Normandie que dans la majeure partie des régions, il s'agit de la vague de municipalisation des centres de loisirs. En 30 ans, les associations gestionnaires de centres de loisirs ont disparu par la volonté des communes. Or, ces mêmes associations avaient des activités annexes et conduisaient des dynamiques bénévoles, militantes. Les élus souhaitaient, entre autre, s'adresser directement au citoyen, les corps intermédiaires apparaissaient alors comme des écrans. Parallèlement, les associations encore présentes se sont vu refusées les subventions de fonctionnement au profit des subventions par projets ou par conventions d'objectifs. En conséquence, elles ont été contraintes de distordre leurs projets et/ou leurs organisations et s'en sont trouvées de ce fait davantage fragilisées. Force est de constater que les associations qui fonctionnent bien sont celles qui ont un ancrage territorial fort et historique et qui entretiennent des relations étroites avec les élus locaux.

Malgré un affaiblissement des fédérations d'éducation populaire, elles ont su conserver vivant un héritage, une histoire, des pratiques, des méthodes et des valeurs qui sous-tendent leurs actions. Au-delà d'une hétérogénéité des pratiques, il existe une unité de valeurs sur laquelle se fondent les principes d'actions de l'éducation populaire.

## **B. Une prééminence de valeurs<sup>22</sup>**

La laïcité constitue l'une des valeurs principales des mouvements d'éducation populaire. En effet, ils sont avant tout porteurs d'une démarche citoyenne, universaliste et laïque plutôt que communautaire ou religieuse et privilégient la reconnaissance de l'égalité des hommes, des croyances et des cultures.

Le développement de l'autonomie ainsi que les valeurs de partage et de solidarités sont également au cœur des démarches d'éducation populaire. Chaque personne porte en soi les ressources et les ressorts de son émancipation individuelle et collective et porte un savoir et une expertise citoyenne utile à la construction des politiques publiques. D'où la volonté de permettre aux personnes de participer à la construction d'une société plus juste, solidaire et démocratique et d'encourager une appropriation collective des apprentissages de chacun. A travers ce principe, l'éducation populaire prône la formation tout au long de la vie et le partage : partage des savoirs, du pouvoir et du pouvoir d'agir.

Enfin, l'attachement au développement et à la pérennité de la culture démocratique caractérise très fortement les mouvements d'éducation populaire : faire société, penser et construire un avenir solidaire par un apprentissage collectif de la vie démocratique dans le but de participer à la

---

<sup>22</sup> Toutes ces valeurs se retrouvent dans le Manifeste de la Ligue de l'enseignement, « faire société » : <http://www.laligue.org/le-manifeste-faire-societe/>

construction des politiques publiques. La ligue de l'enseignement, dans son manifeste, « Faire société » rappelle qu' « *il est urgent d'encourager des formes élargies et nouvelles de participation civique et de consultation populaire, de valorisation de l'engagement social et de prise en compte de la jeunesse comme une ressource culturelle politique et sociale majeure.* »

Toutes ces valeurs ont été attestées par les auditions menées dans le cadre de cette étude.

## **II. Une multiplicité des espaces, des dynamiques et des publics de l'éducation populaire**

Dans le cadre de cette étude, le CESER a auditionné au sein de la commission « qualité de la vie et lien social » des acteurs porteurs de dynamiques d'éducation populaire dans six champs d'actions ciblés (jeunesse, solidarité et développement du lien social, promotion de la santé, éducation à l'environnement, diffusion d'une culture scientifique, entreprise). Parallèlement, il est allé, par petites délégations, à la rencontre d'acteurs associatifs de ces mêmes champs afin d'examiner les dynamiques d'éducation populaire à l'œuvre sur des territoires hétérogènes géographiquement, sociologiquement et culturellement : l'association des centres sociaux de l'arrondissement de Dieppe, l'Association pour l'Animation Jeunesse du Canton de Doudeville, l'Association Havraise Accueil Médiation Insertion au Havre, et enfin, le coordinateur du projet de territoire et des représentants d'associations à Gravigny. Les dynamiques décrites dans cette partie sont des exemples issus de ces auditions et de ces rencontres. Elles ne prétendent en aucun cas à l'exhaustivité, le CESER n'ignorant pas l'importance et la variété des acteurs et des champs d'actions relevant de l'éducation populaire en Haute-Normandie.

En outre, l'éducation populaire s'exerce sous des formes statutaires extrêmement diverses et regroupe une pluralité d'acteurs : associations, entreprises, collectivités territoriales... Il existe d'une part, les mouvements traditionnels d'éducation populaire et d'autre part, les structures qui ne sont pas identifiées comme faisant de l'éducation populaire mais qui en font à travers des démarches visant l'autonomie et la conscientisation<sup>23</sup> des publics. La gestion et le management associatifs apparaissent significatifs des démarches d'éducation populaire dans le sens où ils portent en eux des valeurs qui lui sont propres : gestion démocratique et participative, sociabilité, partage... Aussi, et de manière involontaire, la plupart des structures auditionnées par le CESER dans le cadre de cette étude se révèlent être des associations.

---

<sup>23</sup> Freire définit la conscientisation comme un " *processus dans lequel des hommes, en tant que sujets connaissant, et non en tant que bénéficiaires, approfondissent la conscience qu'ils ont à la fois de la réalité socioculturelle qui modèle leur vie et de leur capacité de transformer cette réalité* ". Elle implique aussi une contestation du savoir dans laquelle l'homme bâtit sa connaissance en réfléchissant sur sa propre expérience ("sujet connaissant") et n'est pas, par conséquent, « *une cruche à remplir* » ("bénéficiaire") d'un savoir officiel établi. La conscientisation implique une réflexion indissociable d'une action de transformation du monde.

## A. Une multiplicité des champs d'action

### 1. Des mouvements de jeunesse<sup>24</sup>

#### *Audition des Francas et de la Ligue de l'enseignement*

La présence des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire est ancienne et remonte, pour certains, au 19<sup>ème</sup> siècle. Pourtant, leur présence, encore réelle aujourd'hui, est remise en cause par divers facteurs qui seront repris et développés au cours de cette étude. Ils concernent :

- L'emploi associatif et la problématique plus spécifique des emplois aidés et de l'absence de pérennisation possible.
- Le rapport aux pouvoirs publics
- Le rôle des professionnels et des militants vis-à-vis du projet associatif.
- La rupture générationnelle dans le militantisme d'animation
- L'absence d'estimation réelle des besoins en formation professionnelle
- La question de la baisse des départs en vacances et l'absence de réactivité des pouvoirs publics face à une dégradation manifeste des conditions de vie d'une population de plus en plus nombreuse.

La plupart de ces associations agissent en étroite relation avec l'Etat et les collectivités territoriales. Ainsi l'audition de la Ligue de l'Enseignement et des Francas a montré que de nombreuses actions en convention avec l'Education Nationale existent : Lire et Faire Lire, Ateliers Relais, USEP, etc. Ces mouvements sont également très impliqués dans les dispositifs d'Etat tels que les Juniors Associations ou le Service Civique.

Ils sont également très présents dans les actions consacrées aux départs en vacances et à l'accès aux loisirs. Les thèmes tels que les droits de l'enfant, les droits à l'expression, à la participation des enfants et des jeunes, les activités techniques et scientifiques, la volonté de présenter des sciences ludiques, les animations culturelles et artistiques (festival des enfants chanteurs, découvertes d'artistes jeunes publics (6-12 ans), écriture de chanson...) sont autant d'exemples de formes d'animation actuelle dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire.

### 2. Des mouvements de développement du lien social

#### a. Des mouvements de solidarité

#### ➡ Des mouvements de lutte contre la pauvreté

#### *Audition d'ATD Quart Monde, Epireuil*

Le CESER a souhaité entendre dans la cadre de cette saisine sur l'éducation populaire des mouvements de lutte contre la précarité et/ou la pauvreté dont le mouvement ATD quart-monde et l'association Epireuil, gestionnaire d'une épicerie sociale.

Il fait sienne la définition de la grande pauvreté élaborée en 1987 par le CESE sous l'impulsion de Joseph Wresinski, fondateur de l'association ATD quart monde : « *la précarité est l'absence d'une ou*

---

<sup>24</sup> Association Pour L'animation Jeunesse Du Canton De Doudeville, Association Des Centres Sociaux De L'arrondissement De Dieppe, Association Régionale Des Œuvres De Vacances De L'Education Nationale, Centre Social Condorcet Gaillon, Centres d'Entraînement Aux Méthodes d'Education Active, Ecrivains-Santé, Ligue Française De L'Enseignement Et De L'Education Permanente Fédération Régionale Des Maisons De Jeunes Et De La Culture, Fédération Départementale Des Foyers Ruraux, Fédération Sportive Et Gymnique Du Travail, Les Francas, Office Central De Coopération A L'école, Pupilles De L'Enseignement Public, Réseau Des Maisons Des Jeunes Et De La Culture Normandes, Sciences Action, Scouts De France, Union Française Des Centres De Vacances, Union Régionale Pour L'Habitat Des Jeunes ; Comité Des Médaillés De La Jeunesse Et Des Sports De Seine-Maritime.

plusieurs des sécurités notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leur obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux ». Il reprend également l'intuition portée dès 1965 par J Wresinski<sup>25</sup> : « tant que le pauvre n'est pas écouté, tant que les responsables d'une cité ne s'instruisent pas de lui et de son monde, les mesures prises pour lui ne seront que des gestes par à-coups, répondant à des exigences superficielles et d'opportunités ». De fait, ces mouvements contribuent, par leur objet, au mouvement d'éducation populaire dont nous affirmons, dès l'introduction de ce rapport, en accord avec Philippe Mérieux, qu'il visait à « à donner aux individus, les moyens de comprendre le monde, moyens de se comprendre entre eux,..., former à la démocratie en apprenant à chacun à se dégager de son intérêt immédiat pour considérer les choses d'un point de vu plus large... ».

Le CESER a reçu en audition une militante<sup>26</sup> et un volontaire<sup>27</sup> de l'association ATD quart monde ce qui a permis de dégager une démarche originale dont nous présentons quelques traits majeurs :

- « Les pauvres » ne sont pas « objets » d'éducation populaire mais « sujets » c'est-à-dire porteurs et producteurs de savoirs issus des expériences de vie, à reconnaître à égale dignité mais à différencier des savoirs de l'action (volontaires, professionnels du champ social, praticiens et formateurs) et des savoirs scientifiques.

- Identifier les savoirs issus de la vie permet aux acteurs de mettre à distance l'expérience vécue comme un stigmate c'est-à-dire une marque intériorisée et subie. Les expériences de pauvreté sont ainsi accompagnées de sentiments « spontanés » mais socialement construits de mésestime de soi, d'infériorisation, de honte... mais aussi d'expériences positives de solidarité, de rencontres... Ce travail d'identification des savoirs de l'expérience permet aux personnes d'acquérir un pouvoir sur leur propre vie.

Le travail d'ATD quart monde consiste à opérer, par une rencontre, entre militants, volontaires et scientifiques un « retournement » c'est-à-dire, pour ATD quart-monde, « un passage de la honte à la fierté d'être un sujet, une personne qui se vit comme solidaire et dès lors plus forte, malgré les difficultés quotidiennes ».<sup>28</sup>

Ce travail de « retournement » suppose une méthodologie rigoureuse qui relève d'une véritable ingénierie sociale : méthodologie pour faire émerger les expériences vécues : entretiens non directifs (sans jugement moral) expression par rapport à des supports variés ; méthode pour croiser des savoirs d'expériences émanant de personnes aux parcours, familiaux, sociaux, scolaires très différents avec la nécessité de traduire dans un langage partagé les savoirs d'expérience, les savoirs d'actions et les savoirs scientifiques qui ont vocation à devenir des savoirs communs et utilisables par l'ensemble des acteurs.

Ce « retournement » n'est pas un parcours linéaire. Il exige le temps de la prise de conscience, celui du dialogue partagé, celui de la maturation et de la co- construction des projets.

Ces questions sont également mises en évidence par l'association « Epireuil » de Val de Reuil en charge depuis 2007 d'une épicerie sociale. Les animateurs de cette structure rappellent que la participation des intéressés n'est jamais acquise. Ils soulignent aussi l'exigence du temps nécessaire pour parvenir à une connaissance partagée et au fonctionnement collectif de l'épicerie sociale. La création de liens sociaux suppose la co -construction entre porteurs de projets et usagers des objectifs, des moyens, des méthodes. Ainsi, l'épicerie s'est construite à partir d'une enquête auprès des usagers puis d'une rencontre avec les bénéficiaires. Ceux-ci ont émis le souhait d'un cadre chaleureux, permettant la création de lien social, d'où l'importance aujourd'hui des ateliers comme

---

<sup>25</sup> Citations reprise dans « *Le croisement des savoirs et des pratiques* », éditions de l'atelier et édition quart monde, Paris, 2008

<sup>26</sup> Militant ATD quart monde : personne quotidiennement confrontée à la misère, dans sa propre vie ou celle de ses proches qui ont décidé de prendre durablement une part active au mouvement ATD quart monde à partir de leur implication dans leur propre milieu. Définition, *ibid*, p 690

<sup>27</sup> Volontaires : hommes et femmes, célibataires ou mariés, d'origine sociale et de profession très variées qui rejoignent le mouvement ATD quart monde acceptant un salaire minimum, *ibid*, p 690

<sup>28</sup> *Ibid*, p 79

une véritable valeur ajoutée.

La collaboration des bénéficiaires était essentielle dès l'origine du projet comme en témoigne le principe sur lequel s'est fondée la charte de l'épicerie : toute personne participant a le droit à la parole. C'est ainsi qu'elles ont participé à la définition des attributions d'aide assises sur la notion de « reste à vivre ».

Trois niveaux de participation des habitants ont été identifiés lors de l'audition des représentants d'Épireuil: la participation au fonctionnement (une quinzaine de personnes participent régulièrement au fonctionnement : accueil, mise en rayon, animation des ateliers...), la participation au CA de l'association, la participation aux ateliers et à leur animation.

Le CESER affiche la conviction que ces mouvements sont créateurs de liens sociaux, d'une plus value sociale et démocratique difficilement quantifiable mais opérationnelle.

### ► Des mouvements de prévention spécialisée

#### *Audition de l'ASPIC (association stéphanaise de prévention individuelle et collective)*

La prévention spécialisée est une forme singulière d'action sociale et éducative, connue sous le terme « éducateurs de rue ». Elle a pour mission la création de lien social avec des jeunes et des jeunes adultes marginalisés (travail de rue) afin, sur la base d'une libre adhésion, de co-construire avec eux des trajectoires individuelles et collectives d'avenir. Sa troisième mission consiste à prévenir les inadaptations sociales en co-construisant avec le milieu des dynamiques de développement social local suite à la prise de conscience des citoyens que l'exclusion est une défaite collective.

La prévention spécialisée repose sur une vision du milieu comme porteur d'expériences et de dynamismes à valoriser et non comme un milieu pathogène. Dans cette perspective l'ASPIC, parmi d'autres, œuvre à créer des ponts, à développer du lien social, à susciter un sentiment d'appartenance et à amener les personnes à trouver elles mêmes les solutions aux problèmes qu'elles rencontrent. Ce rôle de passeur visant à favoriser les échanges, entre bien dans la définition de l'éducation populaire retenue par le CESER en introduction. Il pose toutefois la question du temps de la relation et de la confiance à créer et celle de la reconnaissance du temps nécessaire à la construction de lien social. Le travail de recherche sur des enjeux de société effectué dans les quartiers défavorisés avec les habitants est de ce fait peu reconnu par les pouvoirs publics.

### b. Des mouvements liés au développement social local

#### *Audition de l'Espace Libre de Charleval, la MJC d'Elbeuf, l'ACSAD.*

Les acteurs du développement social local recouvrent, par leurs projets associatifs, de multiples dimensions. Ils visent d'une part la création de lien social et intergénérationnel à travers la participation de tous les habitants (et non de publics spécifiques) à la création et mise en œuvre de projets les concernant directement. Ils permettent, d'autre part, une meilleure connaissance et analyse du territoire et des publics par l'élaboration de diagnostics recensant les besoins dans le but de les couvrir à travers des projets structurants (accompagnement à la péri-scolarité, développement d'activités sociales, culturelles, sportives, accueil périscolaire, etc).

Ils participent de ce fait à préserver et favoriser la qualité de la vie et l'attractivité des territoires. Pas leur expertise, ils aspirent à une co-construction des politiques publiques avec les collectivités et à une reconnaissance et une valorisation de leur rôle auprès des élus.

L'un des principes fondamentaux du développement social local est la participation des habitants à l'élaboration des projets et le développement de partenariats autour de ces projets sur les territoires. L'« Espace libre », à Charleval, décrit, lors de son audition « une *autre façon de penser et de mettre en place des projets en partant en premier lieu des habitants* ». Il a souhaité valoriser une nouvelle approche de développement des projets selon laquelle le centre social anime la démarche du projet social de territoire afin que les projets municipaux soient votés sous la forme d'un débat

avec les habitants qui participent ainsi à la construction de l'intérêt général. Pour cela, il s'est institué en structure de propositions et de réflexions qui soumet des projets au conseil municipal et aux différents partenaires (CAF, CG ; MSA...) en respectant un principe d'action essentiel, « *reconnaitre aux habitants leur connaissance de la réalité social des territoires et leur capacité à apporter des améliorations.* »

Il en est de même pour la MJC d'Elbeuf, qui est devenue, sur le territoire intercommunal, un point d'appui aux associations et aux porteurs de projets et un lieu ressource pour favoriser le développement d'initiatives sur le territoire.

Les centres sociaux agréés par les CAF sont, quant à eux, des partenaires de projets des collectivités locales (communes, agglomérations, département). Ils ont des missions et des valeurs rappelées par les circulaires CNAF et par les statuts et Chartes associatives. Ce sont des équipements de quartier à vocation sociale globale, ouverts à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale (ateliers, centres de loisirs post et périscolaires, espaces jeunes, collectifs familles, lieux d'écoute et de parole...etc.). Ils ont une vocation pluri-générationnelle : ce sont des lieux d'échanges favorisant le développement des liens sociaux et familiaux. En tant que lieu d'animation de la vie sociale, le centre social est un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. De cette manière il favorise le développement de la vie associative et encourage des méthodes participatives, opérationnelles et responsables. Ce sont en cela des lieux d'interventions sociales concertées et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, le centre social contribue au développement de partenariats actifs et ouverts.

### 3. Des mouvements de Prévention et d'éducation à la santé

*Audition de AIDES, du planning familial, du Réseau Local de Promotion de la Santé d'Evreux et du CRES-IREPS.*

Le CESER a reçu en audition l'Instance Régionale de Promotion et d'Education à la Santé (IRPES), le Mouvement Français pour le Planning Familial (M.F.P.F) et l'association AIDES. Ces mouvements s'inscrivent dans une démarche de promotion de la santé définie par l'OMS comme un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Ils affirment comme principe fondateur le respect de l'autonomie des personnes, la volonté de les rendre actrices de leur stratégie de prévention ou stratégie thérapeutique ce qui rejoint la démarche des mouvements d'éducation populaire telle que définis en introduction.

#### **a.Des mouvements militants : le Mouvement Français Pour le Planning familial (MFPF), AIDES**

Créée en 1964 à Rouen, le MFPF revendique explicitement la référence à l'éducation populaire depuis son congrès de 1972. De même, l'association AIDES, dès sa fondation, en 1985, à l'image de son fondateur, Daniel Defert, affirme vouloir promouvoir « *l'autonomie des patients, son libre arbitre* »<sup>29</sup>

Le MFPF se fixe comme objectifs d'informer les personnes sur leur corps, de défendre le droit à la contraception, à l'Interruption Volontaire de Grossesses (I.V.G). Il partage avec l'association AIDES la volonté de promouvoir une éducation à la sexualité. AIDES, pour sa part, outre un travail

---

<sup>29</sup> « *Un nouveau réformateur social* » : le malade, Daniel Defert, *Libération*, rubrique Rebonds, 14 août 1989

d'information sur le VIH et les Infections Sexuellement Transmissibles (I.S.T), accomplit un travail avec les personnes directement en contact avec le V.I.H /SIDA (personnes séropositives, malades, entourage).

Le MFFPF comme AIDES accueillent des publics diversifiés en termes d'âges, d'origines sociales et ethniques. Les militants du planning familial reçoivent 2000 personnes par an dans le centre de Rouen et rencontrent 4000 personnes par an lors de leurs interventions extérieures. AIDES accueille le public dans ces antennes du Havre et de Rouen. L'accueil garantit aux personnes reçues, dans des entretiens individuels, le respect de leur anonymat, le non jugement et vise, par des techniques appropriées, à faire émerger les demandes, à y répondre ou à réorienter les personnes vers des structures adéquates. Cela suppose une formation des accueillants.

Le MFFPF a une activité importante en milieu scolaire notamment dans les collèges en milieu rural où l'accès au planning familial apparaît difficile. Il travaille, dans ce cadre, en groupes mixtes à partir des questions anonymes des élèves. Il regrette de ne pas suffisamment intervenir en lycée sauf dans opérations ponctuelles comme des forums santé. L'expérience montre pourtant que les interventions en milieu scolaire sont souvent suivies de rendez vous au centre. Cette limite est essentiellement imputable à la faiblesse du nombre de militants et du nombre de salariés (3 ETP dans l'association) mais aussi à la diminution des budgets de l'éducation nationale consacrés à la prévention. L'association AIDES a fait nationalement le choix de ne plus intervenir en milieu scolaire estimant qu'il y est difficile d'aborder concrètement les questions relatives à la sexualité.

En outre, le CESER déplore la non couverture de l'intégralité du territoire, celui de l'Eure ne possédant pas d'antennes locales ni du MFFPF ni de AIDES.

Le MFFPF comme AIDES font le choix d'actions réalisées *avec* les personnes et non *pour* les personnes ce qui implique une co-élaboration des projets. A titre d'exemple, l'association AIDES a construit avec des femmes migrantes d'Afrique subsaharienne un matériel support (un roman-photos) afin d'engager un dialogue avec l'entourage de ses femmes. Ce travail a nécessité une réflexion partagée sur les représentations culturelles liées au VIH/SIDA, sur le contenu et la forme du roman-photo. Cela explique qu'il ait été engagé en 2006, et présenté seulement le 1<sup>er</sup> décembre 2008. Edité à 30 000 exemplaires, il est utilisé sur l'ensemble du territoire national. Il a également été présenté en 2010 lors de la conférence internationale de Vienne sur le VIH/SIDA.

Cette démarche postule comme pour ATD quart –monde que les personnes qui vivent les situations, les patients et leur entourage, sont expertes et productrices de savoirs d'expériences de vie et doivent être entendues par les promoteurs de politiques publiques.

### **b. Une action pour développer des contrats locaux de santé : les Réseaux locaux de Promotion de la santé**

Dans un souci de mise en cohérence et d'articulation des interventions et des acteurs sur les territoires dans le domaine de la promotion de la santé, l'IREPS accompagne quinze Réseaux Locaux de Promotion de la Santé (RLPS) et des Ateliers Santé Ville (santé agglomération en Haute Normandie). Les RLPS ne sont pas en lien direct avec les publics mais visent à assurer, à l'échelle locale, une action de coordination, de formation, de soutien méthodologique auprès des professionnels locaux de la santé et de l'éducation à la santé. Ils contribuent ainsi au développement d'une culture de la prévention. Ils participent à l'élaboration d'un programme local de santé fondé sur un diagnostic territorial élaboré avec les acteurs locaux de santé. Ils proposent une plate forme de veille documentaire et une information dans des centres documentaires à Rouen et Evreux. Néanmoins, les RLPS ne couvrent pas, pour l'heure, le nord et l'est de la Haute Normandie (en dehors de l'agglomération Dieppe).

Toutefois, les coordinateurs de ces réseaux connaissent un certain nombre de difficultés dans leur mission de mise en réseaux des acteurs de la santé. La difficile mobilisation des élus, le travail d'éducation et d'acculturation de ces derniers a été évoqué. En effet, la promotion et l'éducation à la santé, comme toutes les dynamiques d'éducation populaire, ne donnent pas des résultats

immédiatement visibles et facilement évaluables. Or, dans un contexte de baisse de crédits, les élus, notamment municipaux, ne voient pas toujours l'intérêt d'investir dans la promotion et la santé. Pourtant, l'investissement n'est pas systématiquement financier, le rôle des RLPS et de l'IREPS étant également de montrer que l'amélioration de la qualité de la vie sur les territoires a une incidence sur la santé.

Le Conseil Régional, à travers le financement aux côtés de l'ARS, de l'IREPS, des RLPS et de l'ORS, contribue à la mise en cohérence des initiatives éparées de promotion de la santé sur les territoires. Il a pour cela souhaité inscrire les RLPS dans les projets de territoires. Le CESER invite le Conseil Régional à poursuivre sa volonté de coordination des initiatives de promotion de la santé et à développer son soutien financier aux associations qui y contribuent.

#### 4. Des mouvements d'éducation à l'environnement

*Audition de CARDERE (Centre d'action régional de développement de l'éducation relative à l'environnement)*

L'organisation des mouvements d'éducation à l'environnement en Haute-Normandie répond à l'absence de structures particulières. En effet, il n'existe ni CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), ni GRAINE (Groupe régional d'Animation et d'initiation à la nature et à l'environnement), comme c'est le cas en Basse-Normandie ou dans d'autres régions.

Pour pallier cette absence, un CREEDD (Collectif régional pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable) a été mis en place en 2011. Il constitue le relais en région du CFEEDD (Collectif français pour l'EEDD) créé en 1997 et met en réseau ses membres, une vingtaine actuellement. Ce sont principalement des associations, comme l'AREHN ou CARDERE, ou des fédérations d'associations comme le CRAJEP mais également des organismes étatiques (DRAAF, Rectorat, université de Rouen) ou des syndicats de communes comme le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande ou le SMEDAR. Le CREEDD s'est doté d'une charte qui fait implicitement référence aux valeurs de l'éducation populaire : « *faire de l'EEDD un enjeu de société partagé par le plus grand nombre et tout au long de la vie* ».

Créée en 1994, l'association CARDERE vise à diffuser une culture éco citoyenne, en particulier mais pas exclusivement, auprès du public jeune de la maternelle au lycée. Elle anime un réseau de 8 relais locaux qui quadrillent le territoire haut-normand, ainsi que le collectif « Eduquer à la nature ».

CARDERE produit et diffuse des outils pédagogiques qui répondent à une démarche de pédagogie active en favorisant l'apprentissage par le contact direct avec le terrain, le travail de groupe et l'expérimentation, suivant en cela la tradition des CEMEA, mouvement national pour « l'éducation nouvelle ».

D'autres associations comme l'AREHN ou Haute-Normandie-Nature- Environnement interviennent également, sous d'autres formes, dans le champ de l'éducation à l'environnement.

#### 5. Des mouvements de diffusion d'une culture scientifique

*Audition de Sciences action et de H2O*

Les mouvements de diffusion de la culture scientifique peuvent également être considérés comme des mouvements d'éducation populaire de par leurs missions, leurs finalités et leurs actions. Science action est une association qui a obtenu le label « Science, culture et innovation » du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle permet au public de découvrir le potentiel de recherche haut normand et de favoriser le dialogue entre chercheurs et grand public sur l'évolution de la recherche et ses implications dans notre quotidien. Dès lors, ses missions consistent

à renforcer l'attrait des formations scientifiques et techniques auprès des jeunes, à valoriser les filières d'excellence régionales et les grands réseaux de recherche, à saisir la place et le rôle des sciences et des techniques dans les enjeux de société. Pour cela elle met en œuvre plusieurs types d'actions : la fête de la science avec le village de la science en direction d'un public familial, les forums des savoirs, les forums jeunes dans les lycées, la semaine du cerveau...

H<sub>2</sub>O, quant à lui, est un équipement public de la CREA ouvert toute l'année. Il a pour objectif de donner de l'appétence pour les sciences et de les vulgariser auprès de tous les types de public, notamment les élèves des écoles primaires et les collégiens. Pour cela, il met en place des actions de médiation dans le cadre de ses expositions. Les animateurs sont à la disposition du public pour les accompagner dans la découverte des expositions et des ateliers.

#### 6. L'entreprise, un espace propice aux dynamiques d'éducation populaire

*Audition de l'entreprise Pain Clément et contribution de la CGT (CER SNCF, comité d'entreprise régional des cheminots)*

Contre toute attente, le CESER a éprouvé des difficultés à auditionner des acteurs de l'entreprise. Cela semble indiquer non pas une absence de dynamiques d'éducation populaire dans le monde de l'entreprise mais plutôt une difficulté à identifier des pratiques existantes comme relevant du champ de l'éducation populaire. En effet, beaucoup d'entreprises, comme beaucoup d'associations, font de l'éducation populaire sans le savoir.

#### ➡ **Le rôle des Comités d'Entreprise dans l'accès du plus grand nombre aux loisirs, au sport, à la culture**

Avec la loi du 16 mai 1946, les salariés obtiennent, d'une part une représentation au sein de l'entreprise et d'autre part, la gestion de leurs activités sociales, culturelles et sportives. A travers cette loi, se dessine une démarche d'éducation populaire, les comités d'entreprise offrant aux salariés la possibilité de mieux comprendre leur environnement, du moins professionnel. Or il s'agit bien là de l'essence même de l'éducation populaire : permettre le développement des capacités de chacun à comprendre son environnement, à pouvoir s'y situer pour agir et le transformer.

Dès lors, parallèlement à l'investissement du mouvement ouvrier dans la création de mouvements d'éducation populaire dans la cité, les syndicalistes vont traduire en « actions » ces orientations émancipatrices à travers la gestion des CE. Ils prendront ainsi le relai des pouvoirs publics pour développer les loisirs éducatifs et le tourisme social.

Dans le cadre de ces projets, dans des structures propres ou mutualisées sous forme associative, ils s'emploieront à développer la démocratisation culturelle et les loisirs pour tous à travers notamment l'éducation physique pour tous, la lecture pour tous, la prévention dans le domaine de la santé et notamment de la santé au travail en lien avec les CHSCT.

A titre d'exemple, le CER SNCF de Normandie propose des activités aux enfants dans le cadre des vacances scolaires sous forme de centre de loisirs (à la journée) ou de bases de plein-air (séjour de 5 jours). Dans ce cadre, les élus du CE ont élaboré un programme pédagogique sur le thème de l'eau afin de permettre aux enfants d'enrichir leurs connaissances sur ce bien indispensable à la vie et à l'activité économique.

Dans la région de fortes dynamiques impulsées par les CE puis reprises par les syndicats perdurent : le festival du livre de la jeunesse promeut la lecture pour tous, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) promeut le sport pour tous. Les CE partenaires, parfois cofondateurs, de projets et d'établissements culturels dans tous les domaines ont pris une large part dans la démocratisation de l'accès à la culture et aux loisirs, même si les restructurations industrielles, le consumérisme grandissant et le poids de la marchandisation de ces activités ont affaibli la vitalité de leurs actions ces dernières années.

En outre, les CE se sont également emparés de débats de société notamment liés à l'avenir des industries et des services. Nombre d'entre eux ont contribué à favoriser le débat collectif dans des domaines de l'économie, de l'environnement ou de l'aménagement du territoire, de la santé au travail... Ainsi, le CCE SNCF et le CE de RFF participent à la réflexion collective sur l'évolution du transport ferroviaire et l'industrie du réseau ferroviaire en France par l'organisation d'un colloque, montrant ainsi son expertise en la matière. L'objectif était de mettre en lumière des pistes d'évolution possibles, interpeller les acteurs du monde ferroviaire, les citoyens et décideurs politiques, et peser sur les décisions publiques.

### ➡ Des dynamiques d'éducation populaire facteur de cohésion dans l'entreprise

L'exemple des dynamiques d'éducation populaire au sein du groupe Norac et tout particulièrement de l'entreprise Pain Clément illustre bien l'intérêt pour l'entreprise de favoriser des démarches d'ouverture et d'apprentissage. D'une part, cela permet de renforcer la cohésion entre les salariés à travers l'acquisition d'une culture d'entreprise fondée sur un sentiment d'appartenance. D'autre part, cela permet à l'entreprise de se forger une image positive et une identité marquée vis-à-vis du tissu économique et social local.

Le groupe Norac a mis en place deux types d'opérations pouvant entrer dans le champ de l'éducation populaire : un plan de formation pluriannuel sur 3 ans incluant un volet développement durable et une implication des équipes sur le mécénat culturel et sportif. Tous les deux ans, à l'occasion de l'organisation de la biennale d'art contemporain à Rennes par l'association Art Norac, les salariés du groupe peuvent participer à des projets collectifs autour de l'art contemporain : exposition et échanges avec les artistes, participation à la réalisation d'œuvres... Ces initiatives constituent des ouvertures à une forme de culture dans un objectif d'enrichissement personnel.

La sensibilisation au développement durable témoigne, quant à elle, d'une préoccupation croissante des entreprises vis-à-vis de leur impact environnemental. A travers l'émergence de la notion de responsabilité sociale des entreprises et de recherche d'une qualité de vie au travail, peuvent se mettre en place des actions de sensibilisation et d'apprentissage au sein de l'entreprise visant une prise de conscience et une transformation en profondeur des comportements individuels et collectifs.

## **B. Une hétérogénéité des structures associatives**

Les auditions menées par le CESER permettent de dégager un paysage régional des associations d'éducation populaire hétérogène dont on peut esquisser une typologie :

### **a. Des associations isolées**

80 % des associations conservent un caractère local et ne sont insérées dans aucun réseau. Cet isolement répond le plus souvent à la volonté des membres et des animateurs bénévoles des associations qui n'estiment pas nécessaire de faire appel à des ressources extérieures. Néanmoins, ce choix peut se traduire par des difficultés de renouvellement et de pérennité des associations.

### **b.Des mouvements nationaux avec des antennes régionales ou départementales<sup>30</sup>**

Ces mouvements sont portés par une histoire, des valeurs fortes qui nourrissent et éclairent des interventions qui dépassent le strict cadre local. Confrontés depuis 30 ans à des mutations importantes (voir historique), ces mouvements ont perdu en partie leur capacité à fédérer en région. Néanmoins, ils disposent toujours des ressources des mouvements nationaux (formations des militants), d'une identification plus grande auprès des collectivités territoriales et d'une certaine maîtrise de l'ingénierie de projet.

### **c.Des associations à rayonnement local mais fédératrices**

Certaines associations, de part leur construction, leur démarche, leur objet, ont acquis une légitimité et une reconnaissance locale. Cela leur permet d'être fédératrices et d'amorcer un regroupement local d'associations afin de développer des formes de mutualisation et de faciliter le dialogue avec les différents partenaires et financeurs. Ces « fédérations de projets » dynamisent fortement le développement associatif local. A titre d'exemple, l'association *l'espace libre* de Charleval, de part son projet lié au développement social local, permet une fédération des associations autour de projets tels les Scintillantes. Il en est de même pour la MJC d'Elbeuf qui, sur son territoire intercommunal, coordonne les projets autour du village des sciences ou de la semaine de la solidarité internationale.

L'ACSAD constitue un exemple particulier de ce type de démarche fédératrice à l'échelle de l'arrondissement de Dieppe. La disparition de la fédération régionale et le besoin d'inventer sur le territoire de l'ex CAF de Dieppe de nouvelles solidarités associatives ont conduit à la création de l'ACSAD en 2004 à partir de la volonté conjointe de la Caf, des centres sociaux et des centres d'animation locale. Le choix a été fait de mettre cette association au service des structures, et non l'inverse. Il s'agissait, dans ce cadre, de mutualiser des savoir-faire et des initiatives, de développer la réflexion des professionnels, d'aider l'engagement des bénévoles et de relayer et amplifier les initiatives des usagers et adhérents. Ainsi, l'ACSAD accompagne l'échange entre centres sociaux d'une part et avec les acteurs extérieurs d'autre part, notamment institutionnels. Elle aide à développer ou créer des actions collectives regroupant la totalité ou une partie des centres sociaux comme les Souk des savoirs, les liaisons inter-centres, le dispositif « Place aux jeunes »... . Enfin, elle facilite la reconnaissance des réalités vécues par les centres sociaux et de leurs actions auprès du public et des institutions.

### **d.Des associations structurées en réseau plus ou moins formel**

Des associations engagées dans des actions sur une thématique ou un champ d'intervention spécifique entretiennent des relations d'échanges sur des pratiques, des savoirs faire. Ces rapprochements et collaborations permettent des formes de mutualisation.

A titre d'exemple, les associations de prévention spécialisées, habilitées par le Conseil Général de Seine-Maritime pour mener une action socio-éducative sur des territoires relégués, se sont organisées, depuis plusieurs années, en réseau informel d'échanges, de concertation et de co-construction d'une parole commune en direction du Conseil Général. De ce fait, elles ont construit avec ce dernier un référentiel départemental de prévention spécialisée, cadre de référence des modalités de mise en œuvre de leurs missions, reprises dans la convention cadre tripartite entre ces associations, le Conseil Général et les communes des territoires où elles interviennent.

---

<sup>30</sup> (Francas, Ligue de l'enseignement, Fédération des MJC, ATD Quart Monde, AIDES, MFPP...).

### III. L'éducation populaire, une dynamique de transformation sociale et d'animation des territoires

Les dynamiques d'éducation populaire inscrites dans les territoires de proximité ( lieux de vie social et/ou professionnel) favorisent la démocratie sociale par la participation des citoyens à des espaces d'engagement dans le but de promouvoir et animer des initiatives sociales, éducatives, environnementales, scientifiques, culturelles, sportives, etc. Elles sont également porteuses d'entrepreneuriat citoyen par la mise en place de réponses adaptées aux nouveaux besoins sociaux : services liés à la préservation de la qualité de vie, du lien social et du développement humain. Enfin, elles sont source de transformation sociale dans la mesure où elles participent pleinement au développement social et économique des territoires et constituent un facteur d'attractivité incontestable pour les habitants comme pour les entreprises.

#### A. Des enjeux propres à l'éducation populaire, décisifs pour le territoire

##### 1. Une expertise d'usage et un laboratoire d'innovation sociale

Profondément ancrés dans les territoires, les mouvements d'éducation populaire, à travers le tissu associatif local, ont développé une connaissance fine des demandes et des besoins des habitants. Qu'il s'agisse du secteur de l'accueil périscolaire, des pratiques culturelles ou artistiques, de l'aide à la personne, de la solidarité, de l'échange de savoirs ou de tout autre domaine inspiré d'une démarche d'éducation populaire, les associations, le plus souvent à l'échelle communale, apportent une réponse adaptée aux attentes évolutives des publics.

Nombres d'initiatives ont vu le jour suite au constat d'un manque ou d'un besoin non couvert par la puissance publique sur un territoire spécifique. Ce lien de proximité leur permet d'être constamment aux prises avec les réalités de leur territoire ce qui les place en partenaire incontestable des institutions et des pouvoirs publics dans l'élaboration des diagnostics préalables à la construction des politiques publiques. « *Les mouvements d'Education Populaire portent un regard particulier sur la société qui permet de mettre en lumière certaines problématiques* » ; « *ils écoutent quelque chose que la société ne parvient pas à faire entendre* »<sup>31</sup>

La démarche initiée par le centre social de Charleval montre par exemple le rôle de médiateur que peut occuper une association entre habitants et élus locaux lorsqu'elle se fixe comme objectif l'expression de leurs besoins et la recherche de solutions innovantes et adaptées pour y répondre.

Véritables capteurs d'évolutions sociales, elles possèdent de surcroît une souplesse de fonctionnement qui leur permet d'être réactives et d'expérimenter des solutions innovantes au service de l'intérêt général, pouvant par la suite être reconnues et soutenues par les pouvoirs publics.

Cette capacité d'adaptation des associations aux mutations sociales et aux demandes spécifiques des habitants dans tous les aspects du quotidien constitue un facteur incontournable d'aide à la décision que les élus ne peuvent ignorer.

Le secteur des services à la personne montre bien que les associations ont exercé au départ une fonction recherche/développement à l'origine d'un nouveau gisement d'emplois. Elles ont apporté une réponse à la demande sociale avant que la demande marchande n'émerge.

De la même manière, le droit à la mobilité pour tous a inspiré la création d'une auto-école à vocation sociale. Devant le double constat de l'augmentation du nombre de conducteurs sans permis et du nombre de personnes en fragilité, candidats à ce sésame, des acteurs sociaux et solidaires se sont mobilisés. Ils ont pris l'initiative de promouvoir une pédagogie adaptée et personnalisée pour

---

<sup>31</sup> « *Etre mouvement d'éducation populaire aujourd'hui* », ex ARDEVA Ile de France (association régionale pour le développement de la vie associative, désormais appelée CRAJEP), mars 2007.

permettre à ces personnes de réussir les examens du code et de la conduite et ainsi accéder à une autonomie sociale favorisant, par l'accès au droit à la mobilité, leur insertion sociale et professionnelle.

## 2. Une utilité sociale pour les personnes

L'éducation populaire est un mouvement de tous pour tous, qui a pour objectif l'autonomie des personnes et le développement des capacités des individus dans leur quotidien. Elle favorise de fait la promotion sociale, la mise en mouvement des personnes, la prise de responsabilité y compris dans l'exercice de la démocratie. Dans sa dimension éducative, elle a vocation à s'adresser à tous.

### a. Une dynamique de transformation sociale

Les mouvements d'éducation populaire se situent sur des logiques réparatrices et promotionnelles qui visent à permettre une prise de distance par rapport à une expérience vécue comme fatale et indépassable. En considérant que ces expériences vécues constituent un savoir valorisable, ils favorisent la conscientisation et le dépassement de toute forme de déterminisme. Par le respect de la personne, de ses valeurs et de ses connaissances, ils permettent à celle-ci de gagner une « *position active et une position d'auteur dans sa propre éducation. Elle fait naître le respect d'elle-même en accédant à une image positive d'elle-même et de son histoire. Ce processus de conscientisation engendre une identité positive forte.* »<sup>32</sup> L'éducation populaire valorise les savoirs existentiels liés à l'expérience de vie et permet, dans le rapport aux autres, le respect et la confiance mutuels, de prendre conscience d'un tel savoir, de l'exprimer et de le juger. En dépassant la honte et la peur (honte de sa propre situation et peur de ne pas être compris), l'expression mène à des prises de conscience : « *celle de l'importance de sa parole, celle de ses propres capacités à se faire comprendre, celle de la possibilité d'être écouté. La première prise de parole est une libération. C'est une fierté pour ceux qui ont suscité la prise de parole. C'est une mise en capacité réciproque.* »<sup>33</sup>

Le processus d'éducation populaire permet dès lors de donner sens à son expérience. Or l'être humain a besoin de comprendre ses expériences pour pouvoir agir efficacement. « *Ce n'est que lorsque les choses qui nous entourent ont un sens pour nous, lorsqu'elles donnent à voir les effets qu'on peut en attendre en les utilisant de certaines manières, qu'est possible quelque chose de l'ordre d'une maîtrise voulue, délibérée sur les choses* »<sup>34</sup>.

C'est bien l'apprentissage collectif des savoirs individuels qui est recherché *in fine* et ce dans un but de transformation sociale fondée sur le croisement des savoirs.

Ainsi, dans le cadre d'une formation-action d'ATD Quart Monde, des travailleurs sociaux ont confronté leurs regards et leur pratique aux expériences vécues par des personnes en situation de grande pauvreté qui se sont vues retirer la garde de leurs enfants. Cela a permis d'interroger et de faire évoluer les représentations, les logiques, les cadres de références et les valeurs qui sous-tendent leurs actions, dans le but de poser un regard nouveau sur leur pratique professionnelle.

A travers l'accès de tous au savoir et à une citoyenneté active, les mouvements d'éducation populaire font découvrir et permettent de développer des rapports sociaux nouveaux, « *autres que ceux basés sur la compétition ou la prédominance de l'expertise ou de la technocratie* ». L'enjeu est de permettre l'accès à une citoyenneté active en donnant conscience aux personnes de ce qu'elles sont dans leur environnement ainsi que la volonté de changer cet environnement

<sup>32</sup> Thèse de Geneviève Defraigne-Tardieu, l'université populaire Quart Monde, *cLa construction du savoir émancipatoire*, octobre 2009.

<sup>33</sup> *ibid*

<sup>34</sup> J. Dewey, *How we think*, Chicago : Regnery, p. 19

## b. Un rôle à développer dans l'ouverture à d'autres horizons : du local au global

Les mouvements d'éducation populaire ont un rôle essentiel à jouer dans la manière dont les publics pensent et vivent l'articulation entre leur environnement local et des échelles plus vastes. Elle favorise une prise de distance par rapport aux réalités vécues et un accès à d'autres échelles et à d'autres cultures en opposition à l'enfermement, le repli sur soi et sur sa communauté d'appartenance.

En effet, « la mondialisation, ou la globalisation présente un paradoxe et des réactions. La culture mondialisée et occidentale provoque un retour ou un appel aux cultures locales. L'accès à l'information, en temps réel, sur un évènement au bout du monde provoque une recherche de la relation vraie, authentique. Nous pourrions multiplier les éléments montrant la véritable difficulté à se positionner. Seule la capacité à décoder l'environnement peut permettre à chacun d'échapper à la réaction, au repli sur soi, au rejet de l'autre, à l'extrémisme politique, à la guerre. Mondialisation et vie locale ne sont pas contraires, elles sont. C'est le vrai enjeu de l'éducation populaire pour les décennies à venir. [...] La question de la Culture et des Cultures est souvent mal posée. Il y a la culture, patrimoine de l'humanité faite de légendes communes, de moyens de communication communs, de média communs tels que la musique, la parole, l'image, etc. Il y a les cultures faites de particularismes locaux et d'identité à un territoire donné. »<sup>35</sup>.

L'étude sociologique<sup>36</sup> réalisée par le parc naturel régional des boucles de la Seine normande montre bien l'existence de logiques d'enfermement et de repli identitaire, illustrant ainsi le rôle et l'enjeu de l'éducation populaire dans l'articulation épanouie entre culture locale et insertion dans un contexte plus global.

Elle décrit un territoire peu dense (72 communes et 90 000 habitants) au taux de croissance démographique élevé, avec une population plus âgée que le reste de la région et beaucoup de personnes seules. Les cadres et professions libérales y sont moins nombreux que dans le reste de la région, tout comme les ouvriers et les employés tandis que les retraités, d'une part et les inactifs, d'autre part, y vivent en nombre plus important. La migration résidentielle et le niveau de qualification sont faibles, le taux d'actifs est supérieur au nombre d'emplois et ces derniers sont plus nombreux dans l'industrie.

L'étude révèle des situations d'enclavement multiples (boucles, presqu'îles, falaises, forêts, rive gauche, rive droite) et un sentiment fort de précarité de la part des habitants. Ceux-ci ont l'impression d'une absence de choix (choix de vie, choix économique, culturel, affectif ou de santé) et perçoivent toute initiative comme un risque. La méfiance est mainte fois soulignée et se traduit par des logiques de défense :

- le danger vient de l'extérieur, c'est donc la valeur intrinsèque de la personne nouvelle qui primera ainsi que le rapport de confiance qu'elle saura instaurer.
- le territoire est mal connu : l'échelle est réduite, les destinations les plus éloignées se limitent au lieu de travail, à une polarité commerciale ou à une gare.
- le repli sur soi et sur les liens familiaux est alimenté par le sentiment d'une puissante fatalité, de reproductions à l'identique.
- les nouveaux venus ne s'intègrent pas : l'étranger ou l'étrangeté ne vient pas nécessairement de loin.

Face aux dangers d'un tel repli, le rôle de l'éducation populaire est bien de favoriser l'accès à l'altérité, à d'autres horizons et d'apporter des éléments de compréhension et d'analyse permettant de penser le local dans un environnement globalisé.

L'utilisation du numérique représente un moyen, parmi d'autres, d'ouverture et de mise à distance des représentations menant à l'enfermement, à condition que son apprentissage soit

---

<sup>35</sup> Président du CRAJEP de Haute-Normandie

<sup>36</sup> « Etude sociologique des habitants du parc naturel régional de la Seine Normande », octobre 2010

accompagné par des démarches d'éducation populaire. Cette dernière a un rôle d'éducation au numérique et d'accompagnement à l'acquisition et à la maîtrise des nouveaux modes de communication et d'information afin d'en faire des outils d'ouverture. Cet accompagnement est essentiel pour éviter l'effet inverse : sans un tel apprentissage, ces mêmes outils peuvent mener à l'enfermement et au repli sur soi.

## B. Le secteur associatif, un enjeu d'attractivité pour les territoires

La richesse du mouvement associatif constitue un facteur indéniable de qualité de vie et d'attractivité des territoires. Les apports des mouvements d'éducation populaire et des associations en général aux territoires sont multiples : *« ils passent par la création de lien social, l'intégration de nouvelles populations, la réponse à de nouveaux besoins, la valorisation du patrimoine qui permet de revisiter la mémoire locale, la création de nouveaux services, la création de nouveaux emplois et la dynamisation du marché du travail, etc. Tout ceci participe à rendre le territoire attractif. »*<sup>37</sup>

### 1. Densité et vitalité du tissu associatif, reflet des liens sociaux, de de la cohésion sociale sur un territoire

Un tissu associatif dense est vecteur de construction d'un vivre ensemble, de solidarités et de relations de proximité riches. L'explosion du fait associatif témoigne d'une recherche de sociabilité amicale à l'œuvre dans les associations. Celles-ci ne sont pas uniquement des cadres d'activités mais des lieux où l'on passe du temps avec d'autres personnes et où le fait d'être ensemble compte tout autant que l'activité conduite en commun.<sup>38</sup>

*« L'attrait du modèle de socialisation associatif réside dans sa capacité à offrir, sur fond de valeurs humaines partagées des formes de participation et d'engagement orientées par l'activité ou le projet qui permettent la construction de parcours diversifiés d'apprentissage et de prise de responsabilités. Cette éducation et pédagogie de l'interface entre cultures, générations, catégories sociales, favorise aux yeux des personnes interrogées la formation d'une citoyenneté concrète, quotidienne et localisée et contribue à l'épanouissement, voire l'aboutissement personnel, dans un cadre collectif convivial. »*<sup>39</sup>

A la fois facteur d'épanouissement personnel et de cohésion sociale, la vie associative est un puissant facteur d'intégration à un territoire de vie et à la société en général par le partage de projets associatifs et la rencontre des autres. Ce sont des lieux de sociabilisation où s'exerce l'apprentissage de la citoyenneté à travers la définition d'un projet commun et l'organisation des responsabilités au service d'un collectif. *« C'est moins le lien national de la citoyenneté républicaine qui semble nourrir l'engagement citoyen que le lien de sociabilité et de proximité incarné dans la communauté de voisins, d'utilisateurs, de malades ou de sans papiers. »*<sup>40</sup>

Elles permettent également de créer des passerelles intergénérationnelles, culturelles et sociales propres à renforcer la cohésion sociale sur les territoires.

Leur rôle d'animation à l'échelle des quartiers ou des communes se révèle indispensable au dynamisme et à la préservation de la qualité de vie. En cela elles concourent à la valorisation et l'attractivité d'un territoire de vie, ce qui les rend actrices de l'aménagement des territoires.

<sup>37</sup> « Les associations en Champagne-Ardenne », CESER de Champagne-Ardenne, avril 2012

<sup>38</sup> « Entre responsabilisation et individualisation : les évolutions de l'engagement associatif », Bernard Roudet, Lien social et politiques, N°51, 2004, p 17-27

<sup>39</sup> Blog d'Alain Penven « engagement associatif et coopération », 8 septembre 2012

<sup>40</sup> Ibid

## 2. Le tissu associatif comme condition d'une attractivité territoriale et facteur de qualité de vie

La vie associative et les dynamiques d'éducation populaire qui la sous-tendent font partie incontestablement des facteurs d'attractivité des territoires dans la mesure où elles contribuent à maintenir et développer une qualité de vie autour d'aménités diverses : accueil périscolaire, pratique sportive et culturelle... Leur dynamisme est un facteur d'attractivité non seulement pour les jeunes ménages à la recherche de services de proximité mais également pour les entreprises à la recherche de main d'œuvre qualifiée. Le dynamisme associatif du territoire conditionne en partie le choix de leur implantation.

Les associations contribuent à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants sur un territoire. Complémentaires de l'action publique dans la couverture des besoins de la population, elles participent à la valorisation de la commune, ce qui constitue un facteur à prendre en compte pour les territoires qui présentent un solde migratoire négatif.

Enfin, les mouvements d'éducation populaire et les associations contribuent au développement économique des territoires, de manière directe par les emplois qu'ils représentent et de manière indirecte par leur rôle en matière d'insertion sociale et professionnelle.

L'hétérogénéité des dynamiques d'éducation populaire, leur renouveau à travers l'explosion du fait associatif ainsi que leur rôle majeur auprès des populations et dans le développement et l'attractivité des territoires ne doivent en aucun cas masquer les difficultés et les mutations auxquelles elles sont confrontées. La préservation de leurs valeurs et de leurs pratiques dépendra en grande partie de leur capacité à y faire face et à les dépasser.

## CHAPITRE II

### DES MOUVEMENTS CONFRONTÉS A DES DÉFIS ET DES MUTATIONS

---

#### **I. Les mutations des attentes des publics**

1. Le défi de l'individuation
2. Le développement des pratiques consuméristes
3. Une place toujours à conquérir

#### **II. Les mutations de l'engagement militant**

1. L'affaiblissement du militantisme au profit d'un engagement de situation
2. Un renouvellement problématique des bénévoles
- 3 Des relations salariés-bénévoles complexes

#### **III. Des mouvements associatifs en proie à la complexification de l'environnement politico-socio-économique**

- A. L'articulation avec les fédérations et mutation des formes d'organisation
- B. L'articulation avec les têtes de réseaux
- C. L'articulation avec les pouvoirs publics
- D. Projets régionaux structurants et dynamiques d'éducation populaire : quelle articulation ?
- E. Quelles formations pour répondre à l'évolution des métiers de l'éducation populaire ?



## CHAPITRE II : DES MOUVEMENTS CONFRONTÉS À DES DÉFIS ET DES MUTATIONS

Les mouvements d'éducation populaire sont confrontés à des mutations profondes liées à des mutations sociétales qui bouleversent leurs modes d'organisation, leurs modes d'engagement, leurs relations avec les pouvoirs publics... Autant de défis auxquels ils doivent s'adapter pour renouveler leurs pratiques tout en gardant vivant l'héritage et les valeurs de l'éducation populaire. Or deux siècles d'histoire et de pratiques ont contribué à écarter le terme d'éducation populaire qui aujourd'hui apparaît lourd de traditions et donc, à tort, peu enclin au dynamisme et aux changements. À travers ses mutations se pose également la question du sens à lui redonner et d'une image à « repositiver » auprès des partenaires institutionnels comme auprès des publics.

### I. Les mutations des attentes des publics

L'affaiblissement des modèles globalisants et des principales institutions de sociabilisation (Eglise, armée, école, partis politiques, famille...) ont entraîné une perte de sens collectif et bouleversé la manière dont l'individu se construit (son identité et ses appartenances) et construit son rapport aux autres. Dans ce contexte, la question de la sociabilisation revêt de nouveaux aspects qui bouleversent et questionnent les pratiques d'éducation populaire telles que conçues traditionnellement. La transformation des rapports individus/société impacte fortement les missions et les métiers de l'éducation populaire.

#### 1. Le Défi de l'individuation

La société s'est transformée par un processus d'individuation<sup>41</sup> tendant à dissoudre les collectifs au sein desquels l'individu se trouvait défini. Pour le sociologue Jacques Ion, « si l'éducation populaire est en crise, c'est parce que dans un contexte d'individuation, se transforment les modalités d'émancipation civique sur lesquels elle s'est appuyée historiquement, modalités fondées sur [...] l'idéal éducatif »<sup>42</sup>. La fin du mythe de progrès, constitutif de l'éducation populaire, l'instauration d'un nouveau rapport au temps et l'émergence de l'idée du risque ont profondément changé la vision du monde désormais perçue comme incertain. L'incertitude des trajectoires nourrit le sentiment que « chacun se doit d'accomplir lui-même sa propre existence, acquérir son autonomie, construire sa propre identité ». « La subjectivité de l'individu est devenue une affaire collective [et] cette émancipation générale qui tend à faire de chaque individu le propre responsable de sa vie est source d'une profonde insécurité et d'une fragilisation généralisée. » L'autonomisation croissante des individus par rapport à leur groupe d'appartenance a pour conséquence une modification du rapport des individus à l'espace public et une redéfinition des politiques publiques autour de la question de l'usager. On assiste à une montée de la thématique de la personne : droit des femmes, des malades, des handicapés...

Dans le cadre des pratiques d'éducation populaire, ce phénomène se traduit par deux tendances : d'une part, une « singularisation des publics impliquant un traitement individualisé<sup>43</sup> », et d'autre part,

<sup>41</sup> Processus de distinction d'un individu des autres de la même espèce ou du groupe, de la société dont il fait partie.

<sup>42</sup> « Peut-on encore parler d'éducation populaire ? Idéal éducatif, engagements publics et sociabilisation politique », Jacques Ion, p 221-230, dans l'ouvrage collectif « Un engagement à l'épreuve de la théorie : itinéraires et travaux de Geneviève Poujol », sous la direction de Francis Lebon, Pierre Moulinier, Jean-Claude Richez et Françoise Tétard, collection débats jeunesse, juin 2008.

<sup>43</sup> Ibid

une perte d'appétence pour les structures collectives. Cette mise en avant du « je » par rapport au « nous » se traduit par une résistance aux idéologies collectives que l'éducation populaire incarne.

En effet, si l'éducation populaire vise l'émancipation individuelle et collective, une pression liée aux évolutions sociétales et aux contraintes de la commande publique pousse à privilégier l'émancipation individuelle sur celle du groupe.

Cette affirmation de l'individu par rapport au collectif est largement retranscrite par le CRAJEP Ile de France dans son livre ouvert<sup>44</sup> suite à une consultation des salariés et bénévoles des mouvements d'éducation populaire : *« il faudrait tenter de voir si l'action ou la démarche collective est un support pédagogique, ou est ce que c'est l'occasion de construire autrement, et pas simplement au bénéfice de la personne mais au bénéfice du groupe lui-même »*. *« On a de plus en plus tendance à ne considérer que la personne et ce, même si on utilise le groupe comme support pour l'émancipation individuelle »*. *« Souvent, on oublie que c'est le groupe dans son ensemble qui doit bouger ; on se centre trop sur la personne et plus assez sur le groupe comme lieu de l'action collective porteuse de changements »*. *« Il y a de plus en plus de choses dans les projets mis en œuvre qui renvoient plutôt au développement individuel qu'à l'action collective »*.

Par ailleurs, ce phénomène d'individuation a entraîné une aspiration de moins en moins forte aux structures collectives qui se traduit par des difficultés, pour les mouvements de jeunesse, à toucher certains publics notamment certains jeunes éloignés de tous les types de structures.

Pour la ligue de l'enseignement, auditionnée dans le cadre de l'étude, il existe une réelle difficulté à convaincre les familles des quartiers populaires à laisser partir les enfants en séjour collectif, malgré un financement du séjour assuré. Le frein économique n'est pas l'unique explication à la désaffection des séjours collectifs de vacances, comme en témoignent les chiffres concernant les départs en vacances des français repris dans la note d'analyse du CAS de juillet 2011<sup>45</sup>. L'évolution du taux de départ en vacances annuel a fortement augmenté jusqu'au début des années 90. Puis la progression s'est ralentie et le taux est passé en dessous de 70%. Un tiers des français de plus de 15 ans ne part pas chaque année. Parmi les départs, les colonies de vacances séduisent un public de moins en moins important : 1,6 millions en 1994, moins d'un million en 2008. Le coût n'en constitue pas l'unique cause, l'offre peu diversifiée et surtout l'évolution des attentes des jeunes et des parents contribuent à cette baisse de fréquentation.

Parallèlement, les mouvements de jeunesse constatent une rupture générationnelle chez les stagiaires BAFA qui suppose une redéfinition des bases du militantisme d'animation. Pour une partie des stagiaires, il s'agit avant tout de la recherche d'un premier emploi, or l'engagement militant semble conditionné par le souvenir de leurs séjours en centres de loisirs ou en colonies de vacances. L'absence de fréquentation de ce type de structure aurait des conséquences sur le militantisme d'animation, les espaces collectifs organisés correspondant de moins en moins aux attentes des jeunes. Les mouvements d'éducation populaire connaissent alors une remise en cause importante de l'implication des jeunes. Les associations ont inscrit leurs actions dans le temps conditionnant une implication dans la durée des bénévoles. Les nouveaux comportements d'engagement forts mais ponctuels sont alors peu adaptés.

Cette tendance tend à montrer l'intérêt d'un travail de modernisation à effectuer afin d'adapter davantage les modes d'organisation aux évolutions et aux nouvelles réalités. Les salariés et bénévoles interrogés dans le cadre du livre ouvert du CRAJEP Ile de France ont affirmé la capacité de

---

<sup>44</sup> « Etre mouvement d'éducation populaire aujourd'hui », ex ARDEVA Ile de France (association régionale pour le développement de la vie associative, désormais appelée CRAJEP), mars 2007, p 21

<sup>45</sup>CAS note n°234 « Les vacances des français : favoriser le départ du plus grand nombre »: Références à l'étude « suivi de la demande touristique » TNS Sofres sur demande de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (2010)

Etude sur les publics non partant en vacances (ANCV/BVA), 2009

Chiffres clefs de la fréquentation séjours de vacances de 99/2000 à 2008/2009. (Haut commissariat à la jeunesse).

l'éducation populaire à ne pas rester « prisonnière de son passé », soulignant qu'elle n'est pas « un vieux principe inadapté à la société actuelle ». Toutefois ils reconnaissent « qu'elle ne sait pas se vendre dans le sens où elle ne sait pas communiquer autour de ce qu'elle fait ». Or « donner à voir c'est aussi redonner de la visibilité à un tas de personnes qui aujourd'hui en manquent cruellement. »

## 2. Le Développement de pratiques consuméristes

Avec la baisse des financements publics, les associations ont été appelées à dégager des ressources propres et donc pour cela, à vendre des prestations dont on peut se demander pour certaines si elles ne s'éloignent pas des principes de l'éducation populaire. L'exemple le plus courant est celui des structures sportives ou culturelles qui proposent des activités payantes à moindre coût. Une part des bénéficiaires attendent alors une prestation payante sans avoir à s'investir dans un projet associatif. Ce passage d'une démarche d'éducation à une offre de prestations marque pour ces structures le basculement vers une logique de services aux personnes au détriment du développement d'actions revendicatrices constructives. Ce passage s'accompagne d'un glissement sémantique : l'adhérent ou l'utilisateur devient le client et l'association un fournisseur de prestations. Or, l'adhérent a un intérêt pour la structure que n'a pas le client qui recherche une prestation sans réellement se rendre compte de ce que peut être l'éducation populaire et l'esprit dans lequel l'activité a été mise en place. Ces pratiques interrogent fortement les valeurs dont l'éducation populaire est porteuse dans la mesure où il est plus facile de proposer des activités de consommation que de faire participer les gens au projet associatif.

« L'Éducation Populaire a globalement perdu une capacité de mobilisation sur un certain nombre d'enjeux de société. Avant on fédérait sur un ensemble de valeurs, notamment sur la mobilisation autour d'actions ou de grandes idées, aujourd'hui, les associations qui se fédèrent chez nous viennent pour une bonne partie chercher une prestation ». <sup>46</sup>

## 3. Une place toujours à conquérir

Dans le cadre de leurs activités, qu'il s'agisse de services contribuant à améliorer la qualité de la vie, d'actions au service de la construction de liens sociaux, de prévention, etc, les associations doivent être en mesure de faire la preuve auprès des habitants de leur plus-value et de marquer leur différence. C'est autour de l'implication des familles, des habitants, des adhérents dans les projets associatifs que se situe cette plus-value, difficile à valoriser et à évaluer. La gestion démocratique et participative de la structure suppose un processus de pilotage non figé de l'action associative à travers des mouvements continus de propositions et de réflexions. Le projet associatif est alors considéré comme « une anticipation collective d'un futur désiré ». <sup>47</sup>

Pour les dirigeants associatifs interrogés par le CRAJEP Ile de France, il convient de s'interroger « plutôt sur la question du fonctionnement démocratique des associations et plus particulièrement sur les processus d'élaboration des décisions à l'interne ». « Il faut que l'on s'interroge pour savoir comment des personnes dans des postures et des situations différentes peuvent, avec des mécanismes de délibération internes qui sortent des fonctionnements classiques en assemblée générale ou en CA, se sentir impliquées dans les choix, dans la construction des projets. Il y a là des formes à inventer pour que chaque acteur puisse se positionner en fonction de la part qu'il estime prendre dans le projet collectif ». Notons par ailleurs que seulement 35,5% des participants considèrent que les mouvements d'éducation populaire ont un sens plus aigu du management participatif vis-à-vis de l'ensemble de leurs acteurs (salariés, bénévoles...) C'est aussi par notre fonctionnement même et sa capacité à intégrer les

<sup>46</sup> CRAJEP Ile de France

<sup>47</sup> « Les associations de Champagne-Ardenne », CESER de Champagne-Ardenne, avril 2012

*personnes que nous leur permettrons de faire l'apprentissage de la responsabilité collective. Il a aussi largement été pointé que l'éducation populaire ne pouvait se confondre avec le statut juridique des associations, pas plus la vie démocratique qu'appelle l'EP ne peut se suffire du fonctionnement statutaire, AG, CA, Bureau de l'association instituée. »*

## **II. Les mutations de l'engagement militant**

Les mouvements d'éducation populaire reposent en partie sur l'engagement bénévole et militant dont ils se nourrissent pour alimenter et faire évoluer les projets associatifs. Toutefois, ils doivent relever plusieurs défis qui posent les questions de la transmission de leurs valeurs et de leurs pratiques ainsi que celle de leur pérennité.

Si l'on ne peut parler d'une baisse du bénévolat, il est toutefois possible d'évoquer un affaiblissement du militantisme. En effet, ce dernier tend à se neutraliser sous la forme d'un engagement moins teinté d'idéologie, plus éphémère, contractuel et volatil. La crise du bénévolat bien souvent évoquée à tort masque des mutations profondes de l'engagement et des modalités d'exercice de la pratique bénévole, mutations fortement liées à l'évolution des modes de vie : superposition des temps de vie, éparpillement des lieux de vie, bouleversement des modes de déplacement, des modes de communication et de gestion...

En outre, les trajectoires personnelles sont moins linéaires qu'autrefois et davantage soumises à des ruptures qui impactent nécessairement les parcours d'engagement : arrivée plus tardive sur le marché du travail, périodes potentielles de chômage, mobilité professionnelle ...

### **1. Un affaiblissement du militantisme au profit d'un engagement de situation**

L'engagement des bénévoles tend à devenir un engagement moins durable et plus épisodique. En effet, on constate depuis quelques années, que les bénévoles semblent s'engager non plus sur un militantisme d'idéologie mais davantage pour intervenir sur une situation et la changer. Ils attendent dès lors de cet engagement pragmatique des résultats plus immédiats. Pour Jacques Ion de nouvelles formes de participation sociale autre que le militantisme sont en gestation. Elles privilégient une implication plus distanciée et une mobilisation plus ponctuelle sur des objectifs délimités visant une efficacité immédiate. Ces nouvelles modalités d'intervention dans l'espace public sont la conséquence d'une autonomisation progressive des luttes associatives par rapport à la sphère politique. Les carrières militantes ne débouchent plus nécessairement sur un engagement partisan ou une candidature électorale. Cette hypothèse est confirmée et explicitée par Bernard Roudet dans « *Du militantisme à l'engagement bénévole* » :

*« Désormais le fonctionnement [des mouvements d'éducation populaire] ne s'articule guère avec des normes et des valeurs, dont elles assureraient la transmission, mais plutôt avec la mise en œuvre d'une sociabilité construite sur une valorisation de la subjectivité. Significative de cette évolution est la montée en France, dans le discours assurant la promotion de la vie associative, d'une thématique du bénévolat qui succède à une approche en termes de militantisme dont les pratiques associatives actuelles signent l'évolution, sinon le déclin. Le bénévolat s'organise autour d'un engagement pour autrui, avec un aspect relativement individualisant, tandis que le militantisme privilégie la valorisation d'une cause, dans sa dimension sociale et politique. »*

Les nouvelles modalités de lutte et d'engagement impliquent davantage la personne dans sa singularité, ce qui entraîne un déclin des associations militantes au profit d'associations tournées vers l'accomplissement personnel permettant une synergie entre intérêt particulier et satisfaction d'intérêts collectifs. Cette forme d'engagement associe préoccupation pour le développement

personnel et relationnel et adhésion à des valeurs collectives et sociétales humanistes et citoyennes. Cela se traduit par une volonté de rendre service mais une envie et une disponibilité moindres pour assumer des responsabilités dans la gestion de l'association. Les bénévoles sont en effet moins tentés de prendre des fonctions lourdes et chronophages.

## 2. Un renouvellement problématique des bénévoles

L'évolution de l'engagement bénévole, plus ponctuel et pragmatique, concourt à rendre plus difficile le renouvellement des dirigeants associatifs et la diversification de leur profil. La plupart des enquêtes réalisées sur le bénévolat confirment le poids déterminant des variables sociodémographiques comme le sexe, l'âge, la profession exercée et le diplôme, dans l'accès à des fonctions à responsabilité au sein d'une association. Ainsi le profil type du bénévole administrateur actuel correspond à une personne de sexe masculin, bien souvent retraitée, diplômée de l'enseignement supérieur, exerçant une activité relevant de l'une des catégories socioprofessionnelles suivantes : cadre, professions intermédiaires, employé. Beaucoup sont anciens dans leur fonction et ont parfois même été fondateurs de leur structure. Cela explique en partie leur difficulté à trouver un successeur même si d'autres facteurs renforcent cette tendance. En effet, « *plus les dirigeants sont anciens et portent intégralement l'association, plus leur succession est difficile, surtout que la tendance naturelle est de rechercher son « clone ».* A l'inverse du phénomène précédent, d'anciens cadres issus de milieux professionnels qui reproduisent dans l'association des logiques de pouvoir de l'entreprise... parfois pires, compensent dans l'association les frustrations de carrière qu'ils ont eues dans leur vie professionnelle. De ce fait, ce sont le pouvoir et l'ego qui sont favorisés au détriment du projet associatif. »<sup>48</sup> A cela s'ajoute la méfiance vis-à-vis des jeunes qui ont du mal à trouver leur place au sein des structures associatives. Or cette méfiance peut se révéler finalement pénalisante dans la mesure où les jeunes sont parfois porteurs d'un regard neuf sur l'organisation. Ils sont davantage enclins à la mise en place de formes de gouvernance innovantes telles qu'une présidence tournante avec des mandats limités en durée pour éviter le culte de l'irremplaçable, ou de nouveaux outils de gestion et de communication davantage collaboratifs.

Diverses raisons peuvent en outre être invoquées pour expliciter la difficulté à renouveler les bénévoles. Tout d'abord, le manque de disponibilité des adhérents les pousse à fuir des fonctions trop chronophages. Assumer des responsabilités associatives implique des contraintes de temps et de durée qui conviennent davantage aux retraités. La crainte du risque juridique, nourrie par les contraintes de gestion associative et la complexité croissante de l'environnement juridique et institutionnel dans lequel les associations évoluent, tendent à effrayer les bénévoles. Les contraintes de la gestion éclipsent parfois le projet associatif derrière la difficulté à boucler et équilibrer les budgets par la recherche de financements multiples (recherche de nouvelles adhésions, demandes de subventions, gestion des contrats aidés, recherche de mécénat privé, mise en place de prestations purement commerciales..).

Enfin, la professionnalisation des associations a transformé la place et le rôle des bénévoles tout en rendant la frontière entre les fonctions des bénévoles et des salariés de plus en plus diffuse, ce qui peut parfois se révéler source de conflits.

Le difficile renouvellement des dirigeants associatifs pousse le CESER à s'interroger sur l'essence même de l'engagement et les formes diverses qu'il revêt. L'engagement sous ses formes traditionnelles n'aurait-il pas atteint ses limites ? Aujourd'hui, la reconnaissance des contraintes du bénévolat et le déclin du militantisme sous-tendent la promotion de formes d'engagement basées sur une indemnisation telles que le service civique ou le volontariat. La superposition des temps de vie (temps sociaux, professionnels, familiaux...) et l'éparpillement des lieux de vie (lieu où on vit, où

<sup>48</sup> « Les associations de Champagne-Ardenne », CESER de Champagne Ardenne, avril 2012

on travaille, où on s'engage...) expliquent en partie la grande difficulté à dégager du temps pour assumer des fonctions associatives demandant des responsabilités et une formation accrues. Pour devenir plus durable ou régulier ; l'engagement bénévole pose la question de la gratification financière.

En outre, cette question impacte lourdement les relations salariés-bénévoles dans les structures employeurs.

### 3. Des relations salariés- bénévoles complexes

#### a. Des relations atypiques

Le monde associatif abrite des relations salariés/bénévoles atypiques qui n'ont rien en commun, du moins dans les petites associations, avec les relations établies entre employés et chefs d'entreprise. Dans son étude sur la vie associative, le CESER Champagne-Ardenne évoque avec justesse cette spécificité. « *Dans une grande majorité, les dirigeants associatifs se reconnaissent bien sûr comme employeurs, lorsqu'ils le sont, mais ont des difficultés psychologiques et organisationnelles à accepter et assumer leur statut d'employeur. [...] Cela est particulièrement vrai pour les dirigeants d'une association de petite taille. Un autre facteur explique ce caractère atypique des relations bénévoles/salariés, par rapport à celles qui existent entre employeurs et employés, dans le monde de l'entreprise, c'est la place qu'occupent, dans l'esprit des acteurs associatifs, le militantisme et le souci d'utilité sociale. Humanisme, engagement et convivialité teintent dès lors, souvent, les relations interpersonnelles, dans l'association, que ce soit entre bénévoles ou entre bénévoles et salariés. Cet aspect positif doit être néanmoins nuancé du fait des tensions entre dirigeants et membres du personnel que l'on peut constater dans certaines structures associatives.* »

#### b. La remontée en puissance de l'action bénévole et la répartition problématique des tâches entre bénévoles et salariés

Le phénomène de professionnalisation et l'augmentation du salariat par la mise en place des emplois jeunes, puis des emplois tremplins, a entraîné un affaiblissement du bénévolat. L'investissement bénévole s'est alors trouvé remplacé par l'embauche de professionnels. Les salariés se sont emparés des tâches qui incombaient à l'origine aux bénévoles, bouleversant le rôle de ces derniers en le vidant de sa substance. Puis, avec la fin du dispositif emplois jeunes, s'est posée avec une nouvelle acuité la question de la professionnalisation des bénévoles. En effet, la pérennisation marginale de ces emplois a contraint la gestion associative à réinvestir davantage les bénévoles en leur confiant des tâches administratives de plus en plus complexes.

En outre, les mouvements nationaux déclinés en régions ont connu, au cours des 20 dernières années, de très fortes restrictions budgétaires et des plans sociaux drastiques. La place des bénévoles vis-à-vis des professionnels est alors en phase d'évolution avec l'exigence d'une implication de plus en plus importante des premiers. La complémentarité des compétences et des missions de chacun apparaît problématique, alimentant parfois un sentiment d'inutilité chez les uns ou chez les autres et rendant difficile la délimitation du champ d'action de chacun. A la définition peu claire des missions des salariés et bénévoles, s'ajoute celle de l'autorité parfois peu lisible ou un peu floue. Partagée entre conseil d'administration et direction de l'association, la question des ressources humaines et de l'autorité ne va pas toujours de soit pour les salariés qui peuvent ressentir une double tutelle.

La définition du projet associatif revient aux élus mais peut parfois ne pas être partagée par les salariés, ainsi que les moyens mis en œuvre pour le mener à bien. Des divergences de points de vue concernant les objectifs à atteindre ainsi que des ressentis concernant les niveaux d'implication de chacun peuvent être à l'origine de frustrations et de conflits entre salariés et bénévoles. La différence de statuts induit des niveaux d'implication attendus ainsi qu'une temporalité de l'action

différents. En effet, alors que le bénévole s'investit dans l'association en marge de son activité professionnelle, de sa vie familiale et /ou d'autres mandats associatifs, le salarié exerce une activité permanente dans l'association avec la volonté de faire avancer les projets plus vite que ne le permet la disponibilité des élus.

A cela s'ajoute la complexité de l'environnement juridique, économique et institutionnel qui suppose un mouvement de professionnalisation des bénévoles, leur bonne volonté ne suffisant plus. Les compétences gestionnaires, comptables et administratives sont de plus en plus valorisées chez les bénévoles administrateurs, ce qui explique la difficulté à diversifier le recrutement des bénévoles exerçant de responsabilités (Présidents, trésoriers) ainsi que la difficulté des jeunes à intégrer des associations très « institutionnalisées », ou « gestionnaires ». Cette professionnalisation des bénévoles engendre une demande croissante de valorisation qui passe notamment par une valorisation comptable du coût du bénévolat.

Ces ressentis sont retranscrits par l'enquête du CRAJEP IDF : « Très souvent, le bénévole ne comprend pas le travail du salarié, ils ne sont pas sur les mêmes temps ». Pour certains dirigeants, « il faut retrouver cette notion de conseil et d'accompagnement des bénévoles par les professionnels ». Ils soulignent aussi que « de plus en plus, les initiatives viennent des professionnels » qui « tiennent tous les rôles ». « Parfois, les salariés en viennent à devenir des bénévoles, alors, qu'à la base, ce n'est pas leur rôle. C'est le cas des salariés qui s'impliquent au-delà de leur temps de travail et de leurs domaines d'intervention ». Parfois les salariés se retrouvent à jouer à la fois le rôle des salariés et le rôle des bénévoles ». Cela s'explique aussi par la difficulté de trouver des bénévoles. [...]

En outre, « de plus en plus le bénévolat va devenir contraignant notamment parce qu'on leur demande d'avoir des compétences spécifiques qu'ils doivent justifier notamment dans le domaine sportif ou culturel... Dans les clubs sportifs, c'est très évident ; aujourd'hui il faut avoir certains diplômes ou certaines certifications pour pouvoir travailler avec les jeunes. Il faut peut être s'adresser aux pouvoirs publics pour qu'ils prennent conscience de cette évolution qui risque d'être fortement préjudiciable pour le développement de la vie associative ». « L'EP a certainement un travail à faire sur ce thème, notamment sur la valorisation des savoirs des bénévoles ». Ils se réfèrent par ailleurs aux centres sociaux qui « ont fondé un fonds mutualisé au niveau de la France dont l'objet est de permettre la formation des bénévoles ». Selon ce groupe, « il faut savoir qu'il y a des tas d'entreprises qui seraient prêtes à mettre du personnel à disposition des associations dans le cadre de leur politique sociale ; il s'agit là d'une solution que l'on pourrait peut-être creuser... De la même manière, il y a un grand nombre de retraités compétents et disponibles qui seraient prêts à s'investir dans les associations à condition de trouver de nouvelles formules de bénévolat ; on peut par exemple envisager de créer un réel contrat de bénévole qui fixe les règles de coopération entre l'association et le bénévole ».

Par ailleurs, l'hétérogénéité du monde associatif masque des réalités diverses. Certaines associations assumant des missions de service public et assujetties à la commande publique n'ont du fonctionnement associatif que l'apparence. La place des bénévoles et du conseil d'administration dans la définition du projet apparaît résiduelle, ce dernier étant piloté en grande partie par la direction, l'équipe de salariés et les commanditaires publics. La gouvernance associative prend finalement l'apparence d'un entrepreneuriat « social ».

### c. Conditions et moyens de travail

Les contraintes budgétaires restreignent le niveau des salaires et les perspectives d'évolution professionnelle pour les salariés, qui évoquent parfois des moyens de travail insuffisants. Ceux-ci sont alors compensés par une logique d'engagement personnel et militant des salariés qui ont fait le choix d'œuvrer au sein de mouvements associatifs.

La difficulté de diversifier les sources de financement et d'obtenir les moyens nécessaires à la pérennisation et au développement des emplois explique parfois une gestion perdante de vue l'utopie et l'esprit du projet associatif pour assurer le fonctionnement et équilibrer les budgets.

Cette tension permanente se traduit par un recours fréquent aux emplois aidés ce qui pose la question de leur pérennisation à l'issue des dispositifs de soutien, de l'encadrement de ces emplois et de leur adaptation au monde associatif. En effet, l'emploi associatif est souvent considéré comme non qualifié et pouvant être assuré par les emplois aidés. Or, la réalité montre que les emplois associatifs sont à 90%, des emplois qualifiés. C'est pourquoi la logique d'insertion poussée par les pouvoirs publics ne répond pas de manière efficace au problème d'emploi dans le secteur associatif. Si le recours aux emplois aidés tend à faciliter la première embauche, il revient finalement à précariser ces emplois et, par conséquent, l'action et le projet de la structure associative de par la nature même des contrats (temps partiel, faible rémunération...) et leur difficile pérennisation une fois le dispositif de soutien financier arrivé à terme.

Tout l'enjeu de la préservation d'une gouvernance proprement associative est bien de parvenir à promouvoir un projet et une stratégie qui permettent l'engagement des salariés et celui des bénévoles en articulant leur complémentarité. « *A la dissociation classique entre bénévolat et salariat, se substitue de plus en plus une forte imbrication, du fait de l'interpénétration des reconnaissances et des droits sociaux qui y sont attachés* »<sup>49</sup>.

### **III. Des mouvements associatifs en proie à la complexification de l'environnement politico- socio-économique**

#### **A.L'articulation avec les fédérations et mutation des formes d'organisation**

Le bouleversement des formes d'engagement a contribué à l'affaiblissement du modèle fédéral et pyramidal au profit d'une organisation en réseaux à l'échelle territoriale. En effet, « *les fédérations, unions et coordinations ont longtemps fonctionné sur le principe de l'engagement militant et de l'adhésion au projet politique basé sur des références philosophiques, morales, politiques (socialisme, autogestion, catholicisme social ...). Les organisations fédératives étaient les « garantes » de ce projet politique.* »<sup>50</sup>. La tendance au militantisme pragmatique a engendré une méfiance vis-à-vis d'un modèle pyramidal ainsi qu'une mise à distance par rapport au projet politique porté par les fédérations. Les nouvelles générations de militants ne conditionnent plus leur adhésion à des références idéologiques mais plutôt à la mise en œuvre d'actions concrètes en lien avec leurs aspirations. C'est alors le projet opérationnel plus que politique qui guide leur engagement. Parallèlement, les différents mouvements de décentralisation et l'émergence du développement local fondé sur la logique des territoires de projets (intercommunalités, pays) ont entraîné une « *recomposition des territoires, davantage centrée sur la mobilisation de réseaux d'acteurs locaux, ne correspondant plus au modèle traditionnel et pyramidal de la fédération associative* »<sup>51</sup>. Cette tendance à privilégier des fédérations de projets locaux à l'échelle des territoires de projets suppose un bouleversement des formes traditionnelles d'organisation et de gestion fondé sur de nouveaux outils plus collaboratifs et des pratiques liées à l'animation de réseaux. « *La logique du réseau est l'interconnexion des membres. Il s'agit de lutter contre l'isolement des associations, de développer les échanges de connaissances et de savoirs. Dans un réseau, les membres gardent leur autonomie. Le réseau ne prend pas de position pour l'ensemble du groupe.* »<sup>52</sup>

---

<sup>49</sup> « *Le bénévolat, du militantisme au volontariat* », Danièle Demoustier, Revue française des affaires sociales, 2002/4 n°4, p 97-116.

<sup>50</sup> « *Les associations de Champagne-Ardenne* », CESER de Champagne -Ardennes

<sup>51</sup> Idem

<sup>52</sup> Idem

L'organisation en réseaux s'appuie notamment sur le développement du numérique qui interroge les modes de relations entre individus et favorise de nouvelles formes de gouvernance associative. Les nouveaux outils de communication et d'information offrent de nouvelles modalités de participation citoyenne à la vie publique et ouvrent de nouvelles perspectives concernant les freins potentiels à l'engagement : mobilité, disponibilité... Internet est adapté aux modes de vie hétérogènes et permet de participer sans se déplacer aux décisions du conseil d'administration et à l'élaboration du projet associatif. Des plateformes collaboratives peuvent être mises en place, à l'instar d'Associations et Territoires, permettant à chacun d'apporter sa pierre à l'édifice. Ce mode de gestion plus participatif fondé sur le développement des TIC et des réseaux numériques correspond davantage aux principes sous-tendus par l'éducation populaire : « *les logiciels libres, les nouveaux outils d'expression et de collaboration ne représentent-ils pas le pendant technique des pratiques de partage et de coopération chères à l'éducation populaire ?* ».<sup>53</sup>

Les TIC permettent de réactualiser les valeurs chères aux militants de l'éducation populaire et de questionner et renouveler les pratiques traditionnelles :

*« Nous devons organiser nos associations en intégrant l'idée de réseau. Qu'il y ait une instance dirigeante s'impose. Mais le CA peut être composé de personnes conduisant les projets. Chaque projet se trouve être ainsi représenté. On est membre du CA, le temps de vie du projet. La subtilité humaine à la rédaction de statuts peut introduire une idée de permanence d'action afin de permettre à une personne sans projet précis d'être aussi dirigeant. »*<sup>54</sup>

L'organisation en réseaux et l'accès à de nouvelles formes d'expression et de participation, pose la question de l'ouverture aux jeunes et aux nouveaux militants et fait écho à celle des modes d'engagements plus éphémères. Le temps du mandat associatif et l'attente d'un engagement sur le long terme ne correspondent plus aux évolutions des comportements et des modes de vie :

*« L'organisation des associations en assemblée générale, puis en conseil d'administration pour se réduire en bureau est anachronique. Les jeunes, mais pas seulement les jeunes, ne veulent plus agir dans ce cadre. N'oublions pas que depuis 15 ans, 70% des jeunes accèdent à un niveau 4, au minimum. Le temps des réunions au cours desquelles les ouvriers sortant de l'usine en bleu de chauffe, écoutaient religieusement le leader et repartaient le petit doigt sur la couture du pantalon, ce temps est définitivement révolu. D'autre part, que veut dire pour un jeune, un mandat de trois ans, alors que lycéen ou étudiant, il ne sait même pas ce que l'année prochaine sera pour lui en fonction du succès ou de l'échec à tel ou tel examen ?*

*Mais aussi, que veut dire pour un salarié, un mandat de trois ans, alors que son entreprise peut fermer ses portes dans un an, dans trois mois ou même demain ? Qu'il faudra alors déménager ou palier au plus presser à savoir, la survie quotidienne, plus symbolique que matérielle, mais toutefois réelle. »*<sup>55</sup>

De nouveaux outils, des nouvelles pratiques, une organisation pyramidale délaissée pour une organisation en réseaux, autant d'occasions pour l'éducation populaire de se réinventer et de trouver des modalités de participation davantage en phase avec ces évolutions. Toute la difficulté réside dans la nécessité de concilier intérêt individuel et collectif, civisme et citoyenneté, intégration et transformation sociale tout en maintenant une fonction revendicative malgré le poids de la fonction gestionnaire.

Ce passage d'un modèle vertical à un modèle davantage horizontal fondé sur des fédérations de projets à l'échelle des territoires de projets bouleverse les pratiques et pose la question du repositionnement des fédérations. Elles conservent toutefois un rôle d'accompagnement et de conseils essentiel pour les associations notamment en termes de gestion administrative.

<sup>53</sup> « *Citoyenneté, espace public et TIC, les mutations de l'éducation populaire* », Nathalie Boucher-Petrovic, colloque international « *Mutations des industries de la culture, de l'information et de la communication* », septembre 2006.

<sup>54</sup> Président du CRAJEP de Haute-Normandie

<sup>55</sup> idem

## B.L'articulation avec les têtes de réseaux

L'atomisation des dynamiques d'éducation populaire portées par les associations dans les territoires pose la question du rôle et des missions attendues des réseaux ou des fédérations associatives dans le domaine de l'accompagnement et l'animation de projets sur un territoire donné. En effet, « *le développement de la vie associative est lié à celui des territoires. L'inter-associatif se concrétise par des projets communs ou par la mutualisation des moyens. Il est essentiel de penser sur chacun des territoires, y compris ruraux, des lieux et structures permettant d'accompagner et d'outiller les associations qui développent cette dynamique territoriale.* »<sup>56</sup>

Or, il existe à l'échelle des territoires de projets des structures associatives fédératrices d'initiatives locales pouvant être identifiées comme têtes de réseaux et pouvant assumer, aux côtés des fédérations, un rôle d'accompagnement, de mutualisation et de conseil. La complexité croissante de la gestion administrative et comptable renforce les inégalités de compréhension et d'accès aux institutions ainsi qu'à leurs procédures : difficulté à remplir les dossiers de subvention, à mobiliser les outils de gestion et de financement existants, à répondre aux exigences d'évaluation, etc, et ce dans un contexte de raréfaction de la ressource publique.

L'exemple de l'ACSAD a retenu l'attention du CESER dans la mesure où elle illustre le type de missions attendues d'une tête de réseau. En tant que structure de mutualisation, elle permet d'élaborer des stratégies, de développer l'ingénierie de projets ou l'ingénierie financière, de favoriser la professionnalisation et la formation des salariés comme celle des bénévoles. Elle permet également d'accompagner les situations locales difficiles à propos desquelles le devoir d'intervention doit être mis en œuvre et de monter des projets globaux à l'échelle de l'arrondissement. Une telle approche collective assure une représentation à l'échelle départementale, régionale voire nationale tout en évitant pour les partenaires institutionnels les logiques de « guichet », substituées dès lors par des logiques de projets de territoire.

Les têtes de réseaux et les fédérations ne sont pas nécessairement reconnues pour leur rôle d'appui technique aux mouvements associatifs, à travers la mise en place d'outils collectifs destinés à simplifier et appuyer le fonctionnement associatif (outils de communication, édition de supports et de guides pratiques, formations...).

## C.L'articulation avec les pouvoirs publics

### 1. L'absence de reconnaissance du rôle d'expert d'usage

En tant qu'acteurs du développement du territoire, les associations relevant de l'éducation populaire mériteraient d'être davantage reconnues pour leur expertise d'usage dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Au delà de leur capacité à participer à l'élaboration de diagnostics et d'états des lieux concernant les besoins des populations, elles sont forcées de proposition et d'analyse pour trouver des solutions adaptées et participer à l'élaboration des politiques publiques.

Ponctuellement, sur des thèmes d'expertise précis, il arrive que celle-ci soit reconnue et sollicitée par les pouvoirs publics. A titre d'exemple, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, a formé des bénévoles à l'observation attentive d'espèces et a acquis de ce fait une expertise utile, directement visible et opérationnelle pour contribuer, aux côtés de divers acteurs associatifs du secteur environnemental (fédérations de la pêche et de la chasse, HNNE...), à la réflexion régionale sur la

---

<sup>56</sup> Luc de Backer : Président du réseau national des maisons des associations

biodiversité et l'élaboration des trames vertes et bleues dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Le CESER encourage une telle démarche participative dans la construction des politiques publiques.

Toutefois les relations entre associations d'éducation populaire et pouvoirs publics, au delà de la reconnaissance des uns par les autres, soulève la question des financements publics et du rôle de chacun dans la mise en œuvre de l'intérêt général.

## 2. Une relation entre associations et pouvoirs publics complexe

Les associations se situent sur des logiques réparatrices et promotionnelles ce qui pose indéniablement la question de leur complémentarité à l'action publique (valeur ajoutée humaine du bénévolat par rapport à l'activité professionnelle) et de la frontière floue avec la compensation d'un manque ou d'une insuffisance de l'action publique. Si les relations étroites avec les pouvoirs publics permettent de prétendre à une certaine légitimité d'intervention et illustrent une implantation réelle, elles induisent en contre partie une dépendance financière importante. L'affaiblissement du modèle fédéral et la diminution des financements publics par subventions ont été accompagnés d'un glissement par rapport au rôle dévolu aux mouvements d'éducation populaire dans l'élaboration des politiques publiques, notamment en direction de la jeunesse. Ils sont passés, peu à peu, d'une situation de co-auteurs des politiques publiques à une situation d'opérateurs de dispositifs publics. Le poids croissant de la commande publique a entraîné des dérives et une confusion entre mission de service publique et délégation de service public déguisée, qui s'observe tout particulièrement dans le domaine sanitaire et social. La sous-traitance de l'action publique par un certain nombre d'associations dénature la relation qui devient, non pas une relation de partenariat mais une relation instrumentalisée de commanditaires publics à prestataires associatifs de services.

Historiquement, à l'échelle locale, des initiatives associatives innovantes se sont mises en place dans le but de répondre à des besoins émergents jusque là non identifiés par la collectivité publique. Elles ont alors fait du lobbying auprès des pouvoirs publics afin de faire reconnaître leur pertinence et leur efficacité dans le but d'obtenir un financement. Or, peu à peu, ces initiatives ont pu faire l'objet d'une récupération par les pouvoirs publics qui, par le biais du financement et sous couvert d'une mission de service public, ont intégré ces actions comme faisant partie de leurs compétences tout en déléguant aux associations la gestion de cette compétence. Cette sous-traitance déguisée tend à inhiber les capacités d'innovation des associations dont les missions sont contraintes par un cahier des charges fortement directif.

*S'est instaurée, progressivement une « relation nouvelle avec l'Etat et les collectivités locales que l'on peut analyser comme une perte d'idéologie au profit de plus de neutralité : un nouveau système où se confrontent la logique militante et la logique technicienne se présentant comme un service quasi-public et neutre, c'est à dire hors de toute position partisane. Cette institutionnalisation des associations les rend plus dépendantes des décisions des ministères de tutelle ou des compétences qui sont attribuées localement. L'interpénétration progressive des mouvements avec les services de l'Etat engendre une « délégation de services », comme pour la formation, l'accompagnement de publics en difficultés mais aussi une forme d'institutionnalisation. Les mouvements perdront ainsi certaines de leurs prérogatives pour une logique plus gestionnaire. »<sup>57</sup>*

Dès lors, il convient de s'interroger sur le choix de société à opérer et sur la place respective de l'Etat et des pouvoirs publics dans la gestion d'un certain nombre de domaines jugés d'utilité publique. Jusqu'où les associations peuvent-elles aller dans la gestion d'une mission de service

<sup>57</sup> AUGUSTIN Jean Pierre / GILLET Jean Claude – *L'animation professionnelle* – L'Harmattan – 2000

public ? Faut-il instaurer un principe de subsidiarité pour délimiter le rôle d'une municipalité et d'une association dans la gestion des équipements, des structures et des dispositifs qui touchent au renforcement du lien social ? La question mérite d'être posée quelle que soit la réponse que les citoyens y apporteront : faut-il souhaiter un Etat gestionnaire ou un Etat qui délègue aux associations ? Les collectivités doivent-elles être dans le faire ou le faire-faire ?

A titre illustratif, parmi les dirigeants associatifs sondés par le CRAJEP Ile de France dans son livre ouvert, certains se demandent si « *c'est bien le rôle d'une municipalité que de gérer une ludothèque, un centre de loisirs ou un centre social* ». Ils estiment pour leur part, que « *lorsqu'une association est en capacité de faire, les pouvoirs publics doivent déléguer* ». A cette question le CESER n'apportera pas de réponse, estimant qu'elle relève d'un choix de politique publique.

En outre, la professionnalisation des activités par les salariés des associations dites gestionnaires ou sous-traitantes peut réduire la part laissée aux bénévoles dans la gestion associative. Que reste-t-il alors de la plus-value associative assise sur l'importance du regard citoyen dans la définition et la mise en œuvre du projet associatif ? Que reste-t-il des principes de gouvernance qui régissent la vie associative et garantissent une autonomie vis-à-vis des financeurs ? La logique des financements par appels d'offre et par appels à projets contraint à la fois la capacité d'innovation et d'adaptation aux réalités du territoire mais également le sens et la valeur du projet associatif.

### 3. Financements et complexité réglementaire et juridique

La baisse des financements publics oblige les mouvements d'éducation populaire à diversifier leurs sources de financement et donc à faire appel aux différentes modalités existantes : financement du projet associatif (devenu marginal), financement par projets, financement par appels à projets (réglementation européenne avec libre concurrence appliquée aux associations), financement par appels d'offre...

Le CESER regrette le versement de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet associatif au profit d'un financement d'actions spécifiques. En effet, le financement par actions engendre parfois une distorsion des projets pour entrer dans le cadre imposé ce qui tend à viser des publics de moins en moins mixtes au profit d'un public particulièrement défavorisé. La notion du plus grand nombre qui assure la mixité des publics auxquels s'adresse l'éducation populaire est alors difficile à mettre en œuvre dans la mesure où la plupart des financeurs imposent de viser un public cible et contraignent l'association à entrer dans un dispositif exclusif qui empêche de viser le plus grand nombre.

Le financement par appel d'offre traduit une logique « utilitariste » qui confine les associations au rôle d'outil de mise en œuvre d'actions dans le cadre de la commande publique. La multiplication des appels d'offre suppose d'entrer dans une mécanique de marché et donc de mise en concurrence, transformant ainsi les rapports avec les collectivités qui deviennent non plus des rapports de coopération mais des rapports clients-fournisseurs.

Par ailleurs la nécessité de varier les sources de financement pèse lourdement sur la gestion administrative et comptable qui en devient davantage chronophage et complexe. En effet, les modalités de soutien varient d'un financeur à un autre, tout comme les critères d'évaluation des projets. Cela suppose une bonne connaissance des dispositifs, des leviers et des outils de financement mobilisables ainsi qu'une rigueur méthodologique et une bonne compréhension des dossiers de demande de financement. Or de nombreuses structures associatives locales n'ont pas de telles ressources à leur disposition et s'épuisent dans des démarches administratives sans fin, contraintes parfois de renoncer à certains dispositifs faute de compétence nécessaire pour les mobiliser. Le cas de l'accès aux fonds européens est, à ce titre, particulièrement illustratif. Nous

pouvons ainsi évoquer la complexité de la procédure, la multiplication des contraintes et des contrôles par les différents échelons, la méfiance des services instructeurs par rapport aux associations concernant leur capacité à gérer leur budget, la nécessité de posséder une avance de trésorerie d'un an minimum ... Alors même que la mesure 4.2.3 du FSE était censée simplifier les démarches pour les micro-projets associatifs n'excédant pas un budget global de 23 000 euros et n'exigeant pas de cofinancements, elle demeure complexe à mobiliser pour les structures associatives.

Pourtant le CESER rappelle avec force la nécessité de penser la manière dont on pourrait faciliter l'accès aux fonds européens et de mener en amont une réflexion sur le contenu des prochains programmes européens (2014-2020) notamment dans la perspective où le Conseil Régional deviendrait autorité de gestion.

Aux difficultés évoquées ci-dessus s'ajoutent celles liées à l'évaluation des projets d'utilité sociale portée par les mouvements d'éducation populaire et à l'absence d'harmonisation des critères d'évaluation entre les différents financeurs.

#### 4. Les difficultés de l'évaluation

Les démarches d'évaluation souhaitées par les pouvoirs publics dans le cadre du versement des subventions peuvent donner lieu à des dérives telles que le versement de subventions davantage lié à une analyse comptable qu'aux valeurs promues par le projet associatif et aux impacts indirects sur les publics et les territoires. En effet, les mouvements d'éducation populaire sont porteurs d'une richesse particulièrement difficile à évaluer. Comment évaluer et avec quels outils l'impact de leurs actions ? Comment mesurer l'utilité sociale d'un projet et porter un regard sur la capacité de transformation sociétale de l'action plutôt que sur ses impacts directs et sur le nombre de bénéficiaires touchés ? Évaluer l'utilité sociale d'un projet suppose de mesurer l'apport d'une structure à la collectivité, à l'intérêt général et donc de s'ouvrir à la notion de bien commun.

L'une des difficultés spécifiques aux mouvements d'éducation populaire est celle de l'évaluation de l'action de certains *projets* associatifs : comment évaluer les processus qui visent à restaurer une estime de soi ? Quelles mesures de l'autonomisation ? Cela interroge l'écart de temporalité existant entre l'action de ces mouvements qui se situe dans la durée et les attentes de résultats immédiats des élus contraints par le calendrier électoral. Or, les résultats des mouvements d'éducation populaire ne sont pas directement évaluables. Le temps politique n'est pas le même que le temps de l'éducation populaire qui demande un investissement et une action dans la durée. C'est le temps de la relation à l'autre et de l'apprentissage, qui se traduit par un processus de conscientisation à l'origine de profonds changements touchant aux conditions de vie et à l'autonomie des personnes.

De plus, l'évaluation d'une action nécessite de prendre en compte le projet associatif dans sa globalité, notamment le fonctionnement démocratique et la manière dont les publics sont intégrés dans ce fonctionnement.

Il existe des outils qualitatifs permettant d'appréhender l'impact de ces actions promus par l'AVISE, agence de valorisation des initiatives socio-économiques. Il s'agit d'une association créée en 2002 par la caisse des Dépôts et des Consignations et par les grands acteurs de l'économie sociale et solidaire afin d'accroître le nombre et la performance des initiatives de l'ESS. Elle encourage et accompagne l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale.

Pour cela, elle offre une boîte à outils pour évaluer l'utilité sociale d'un projet et porte à connaissance des études de cas issus de l'expérimentation. Au-delà de l'impact d'une action en termes de nombres de bénéficiaires, il importe de prendre en compte les valeurs sous-tendues et les impacts indirectes multiples sur l'autonomie des publics, ce qui fait le bien-être des personnes et le bien-vivre des territoires. Cela suppose de mesurer la capacité à mobiliser les partenariats divers (habitants,

professionnels, élus, acteurs économiques...), à favoriser le développement de services et de liens de proximité, l'accès à l'information, à l'échange, la capitalisation et l'innovation, le fonctionnement démocratique de la structure, la contribution à la vie sociale et le développement de l'autonomie...

Cette réflexion rejoint les questionnements autour des nouveaux indicateurs de richesse. Comment dépasser la simple logique comptable et valoriser les contributions des organisations de la société civile dans les territoires ? Qu'est ce qui constitue la richesse d'un projet ou d'un pays ? « *Il faut qualifier avant de quantifier, en se méfiant des excès de la culture du chiffre. Et il faut associer les citoyens ou les parties prenantes, c'est la grande condition pour une appropriation collective et une légitimation.* »<sup>58</sup> La définition des indicateurs à retenir relève de la responsabilité collective, ils nous concernent en premier lieu car ils reflètent des choix sociétaux.

### ■ L'exemple de la Champagne Ardenne

Devant la tendance des pouvoirs publics à considérer les associations comme de simples fournisseurs de services sans prendre en compte leurs spécificités, les réseaux associatifs de Champagne-Ardenne ont souhaité faire reconnaître l'utilité sociale des associations, notamment par les collectivités locales. Pour cela ils se sont dotés d'outils et d'arguments pour faire valoir les apports des associations en termes d'utilité sociale.

Il est en effet assez simple de mesurer, d'évaluer ce qui résulte de la production de service des associations, mais il est plus difficile de mesurer l'impact de leur action sur les personnes, ce qu'elles procurent aux publics. C'est pourquoi les acteurs haut-marnais ont entamé une démarche particulière afin de répondre à cette question à travers la mise en place d'une formation-action dédiée à la valorisation et l'évaluation de l'utilité sociale des associations d'éducation populaire.

Il s'agissait de construire, entre les représentants associatifs du territoire, une culture commune autour de l'utilité sociale, de son évaluation, de ses enjeux, d'élaborer des outils méthodologiques communs à tous les champs associatifs et de bâtir un argumentaire pour valoriser, vers l'extérieur, les apports des associations en termes d'utilité sociale.

Cette formation-action a abouti à l'élaboration d'une charte commune de positionnement des associations sur leur utilité sociale qui se veut être un cadre de partenariat entre associations et collectivités locales. Par la suite la Région et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale de Champagne-Ardenne (CRESCA) ont organisé les 3èmes Assises de l'Economie Sociale et Solidaire au cours desquelles elles ont signé la charte, aujourd'hui baptisée « Charte pour le dialogue et la concertation entre les associations et avec les pouvoirs publics ».

Aujourd'hui, la Région Champagne-Ardenne souhaite intégrer, dans les conventions avec les réseaux régionaux associatifs, la dimension d'utilité sociale en consacrant une partie des financements au fonctionnement du projet associatif de l'association.

## D.Projets territoriaux structurants et dynamiques d'éducation populaire : quelle articulation ?

L'adhésion des populations est devenue aujourd'hui incontournable dans les procédures d'élaboration et de mise en œuvre des projets locaux ou régionaux. La multiplication des procédures de consultation, malgré leurs limites manifestes, montre bien la nécessité d'inclure les habitants davantage en amont et de composer avec leurs besoins et leurs aspirations. L'organisation de débats publics autour de grands projets structurants illustre l'importance de recueillir l'expression des populations concernées en premier lieu par la mise en œuvre de ces projets. Des cahiers d'acteurs expriment par ailleurs des contributions de structures organisées qui viennent alimenter le débat public.

---

<sup>58</sup> Collectif FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse), Alternatives économiques, « La richesse autrement » Hors série poche n° 48, mars 2011, p 5

Mais force est de constater que ces procédés de consultation ne permettent pas l'expression du plus grand nombre et encore moins de ceux qui habituellement sont privés de parole. S'expriment dans ces débats des citoyens déjà « actifs » et coutumiers de ce type d'exercice, maîtrisant l'expression orale et la prise de parole en public. Or nombre de personnes ne se sentent pas légitimes à incarner une parole collective ou à porter une parole individuelle. Le rôle de l'éducation populaire apparaît essentiel dans le processus de conscientisation (permettant d'accéder à une parole jusque là confisquée) puis de compréhension des projets. Dans la mesure où les mouvements d'éducation populaire aident à l'émergence de la parole citoyenne, ils ont un rôle de médiateur à jouer, d'une part dans l'appréhension des enjeux engendrés par ces projets, et d'autre part, dans l'ouverture à d'autres espaces en opposition au repli sur soi et sur le territoire de vie. Ce travail de fond nécessite du temps et se révèle indispensable pour contrecarrer les effets NIMBY (Not In My Back Yard).

Les différentes auditions menées par le CESER dans le cadre de cette étude ont permis de faire apparaître un double constat.

D'un côté, il semble que les projets de territoires structurants (régionaux ou infra) ne mobilisent pas ou peu les mouvements d'éducation populaire dans la mesure où les retentissements n'apparaissent pas directement visibles sur leur territoire d'intervention et sur leurs activités. Les associations restent avant tout mobilisées par les projets locaux en lien direct avec leur territoire et leurs préoccupations quotidiennes (rapports aux élus locaux, recherche de financements...).

D'un autre côté, ces mêmes associations semblent peu souvent consultées dans le cadre de l'élaboration des divers projets de territoire existants à de multiples échelles. La territorialisation des politiques publiques et l'émergence du développement local ont encouragé les phénomènes de contractualisation à l'échelle des territoires de projets. Chaque niveau de collectivité (régionale, départementale, communale et intercommunale, pays) élabore ses propres schémas de développement et pilote des projets auxquels les mouvements d'éducation populaire ne semblent pas systématiquement associés. Or ces derniers mériteraient d'être davantage reconnus pour leur expertise dans la connaissance des publics et des territoires ainsi que pour leur capacité à faire émerger et à accompagner la parole des citoyens.

Dès lors, ce double constat pose la question de la gouvernance souhaitée pour les décennies à venir. Comment permettre d'une part, une meilleure articulation entre ces différentes démarches de projets à des échelles variables et d'autre part, une véritable mobilisation citoyenne par rapport à ces démarches ? Une telle mobilisation suppose une appropriation des projets par les populations concernées et donc une analyse des enjeux et des impacts de ces projets. La reconnaissance du rôle des mouvements d'éducation populaire dans ce processus menant à la mobilisation citoyenne constitue un préalable indispensable à toute procédure de consultation. Cette reconnaissance doit déboucher sur un rôle actif des associations dès l'élaboration des projets de territoire et des politiques publiques en général.

## **E. Quelles formations pour répondre à l'évolution des métiers de l'éducation populaire ?**

De nouveaux besoins de formation au sein des mouvements d'éducation populaire ont émergé concernant notamment la connaissance des dispositions légales et juridiques, l'appropriation et l'adhésion aux valeurs et aux démarches d'éducation populaire (exemple de la co-construction des savoirs), l'expérimentation mais également les apports méthodologiques à la recherche-développement, à l'analyse des grands changements sociaux.

Pour les professionnels il est nécessaire de répondre à ces besoins de formation et de les adapter aux spécificités des différentes structures ainsi qu'à la nécessaire montée en qualification. Cela permettrait de résoudre les difficultés de recrutement rencontrées pour certains postes notamment

dans les centres sociaux. Concernant les diplômes professionnels tels que les DEJEPS ou BPJEPS<sup>59</sup>, ils apparaissent de plus en plus inadaptés. Ce constat s'illustre par un défaut manifeste d'estimation réelle des besoins qualitatifs et quantitatifs.

En outre, l'évolution des métiers et des formations propres à l'éducation populaire pose de nouveau la question de la qualité et de l'attractivité des emplois proposés dans ce secteur : temps partiels, salaires peu attractifs, pérennisation incertaine... Le financement systématique par appels d'offre et par appels à projets inscrits dans un temps donné, ainsi que la proportion d'emplois aidés faute de financement pérennes fragilisent et mettent en péril la survie des associations.

Enfin, en liaison avec la création d'un centre de ressource et de développement de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'éducation populaire, il importe de mettre en perspective des parcours de formations initiales universitaires.

Devant le constat des mutations et des défis auxquels doivent faire face les mouvements d'éducation populaire, le CESER propose la mise en place d'une politique régionale de reconnaissance et de soutien propre d'une part, à les accompagner dans le renouvellement de leurs pratiques et d'autre part, à leur conférer une place plus importante dans l'élaboration des politiques publiques.

---

<sup>59</sup> Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport et Brevet professionnel la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

## CHAPITRE III

### VERS UNE POLITIQUE REGIONALE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN A L'EDUCATION POPULAIRE

---

#### **I. Reconnaître et soutenir les mouvements d'éducation populaire dans leur rôle d'animateurs et de co-constructeurs des projets de territoire**

- A. Une expertise d'usage utile pour l'élaboration des politiques publiques
- B. Instaurer un dialogue territorial fondé sur une démarche de projets et des pilotes identifiés

#### **II. Faciliter et valoriser les dynamiques d'éducation populaire**

- A. Promouvoir les mouvements d'éducation populaire, leurs pratiques et leurs actions
- B. Faciliter le développement des dynamiques d'éducation populaire



## CHAPITRE III : VERS UNE POLITIQUE REGIONALE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN A L'EDUCATION POPULAIRE

Dans la mesure où le CESER a choisi de fonder la définition de l'éducation populaire sur un principe d'action, à savoir favoriser l'émancipation des individus, plutôt que sur un domaine ou un public ciblé, les préconisations formulées dans cette étude concernent, au-delà des mouvements traditionnels d'éducation populaire, le monde associatif en général.

En effet, la plupart des projets associatifs créés en vue de reconstituer du lien social reposent largement sur les principes retenus en introduction pour définir l'éducation populaire.

Ainsi, soutenir la vie associative dans les territoires est-elle une manière de soutenir, indirectement, les dynamiques d'éducation populaire qui la sous-tendent et dont le renouvellement actuel provient en grande partie de l'explosion du phénomène associatif.

### I. Reconnaître et soutenir les mouvements d'éducation populaire dans leur rôle d'animateurs et de co-constructeurs des projets de territoires

#### **A. Une expertise d'usage utile pour l'élaboration des politiques publiques**

De nombreuses associations développent une connaissance du terrain et une forme d'expertise d'usage et de proximité utile à l'élaboration des décisions publiques locales. Cette forme d'expertise est basée sur une observation fine des réalités vécues quotidiennement sur les territoires par les habitants et vient compléter une expertise davantage scientifique ou professionnelle. Elle concerne les besoins des populations, les situations sociales, des aspects du développement local, etc. Il convient alors de reconnaître aux associations cette expertise et de les associer à l'élaboration des politiques publiques.

Pour illustration, les associations agissant dans le domaine de la petite enfance, de l'accueil des jeunes enfants en milieu rural ou périurbain, développent des expertises précises qui concernent l'accueil du jeune enfant, proprement dit, mais également, les flux domicile – travail des parents, leur gestion du temps... Autant de connaissances qui impactent les politiques publiques en matière d'aménagement du territoire. Or le statut d'expert n'est pas reconnu.

Il existe un réel besoin de connaissances des réalités locales dans de multiples domaines<sup>60</sup> (social, sanitaire, environnemental...) auquel les associations peuvent répondre sur commande de la Région. Leur connaissance des territoires les rend légitime pour participer à l'élaboration de diagnostics territoriaux sur lesquels s'appuient les politiques publiques. Ainsi, l'Observatoire Régional de la Santé a été mandaté pour réaliser le diagnostic sanitaire de la région préalablement à l'élaboration des différents schémas sanitaires (SROS, SROMS, SRP<sup>61</sup>...) qui composent le Projet Régional de Santé. A l'échelle des pays ou des agglomérations, les coordonnateurs des réseaux locaux de promotion de la santé, mis en place par la DRASS<sup>62</sup> et soutenus par le Conseil Régional, pilotent l'élaboration de diagnostics territoriaux afin de mettre en place des plans d'actions en termes

<sup>60</sup> Cf chapitre I

<sup>61</sup> Schéma Régional d'Organisation des Soins, Schéma Région d'Organisation médico-sociale, Schéma régional de Prévention

<sup>62</sup> Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

de prévention et d'égalité d'accès aux soins, en collaboration avec les acteurs sanitaires et sociaux des territoires en question.

La reconnaissance de cette expertise se traduit par une valorisation financière et institutionnelle qui suppose, entre autres, une consultation systématique et a priori du monde associatif dans le cadre de la définition de politiques publiques ou de schémas d'aménagement type SRADT. Le savoir-faire combiné au savoir-penser du monde associatif constitue un outil d'aide à la décision insuffisamment exploité en amont des décisions politiques. En outre, à la reconnaissance du statut d'expert s'associe celle des compétences issues des démarches d'éducation populaire et acquise par les bénévoles

Enfin, le CESER propose de donner, à l'instar du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, aujourd'hui dirigé par Mme Valérie Fourneyron, une plus grande visibilité en inscrivant l'éducation populaire dans l'intitulé des services de la Région. Il recommande à cette dernière un budget consacré à la « jeunesse, vie associative et éducation populaire » à hauteur des enjeux.

## **B. Instaurer un dialogue territorial fondé sur une démarche de projets et des pilotes identifiés**

### 1. Créer des espaces communs d'animation et de régulation de la vie associative

A l'heure où les collectivités territoriales et l'État sont confrontés à une exigence de rigueur budgétaire, la collaboration avec les acteurs des territoires, économiques et sociaux, est primordiale pour mettre en œuvre des politiques publiques structurées sur les territoires de projets. Or les mouvements d'éducation populaire, au même titre que les acteurs économiques sont des interlocuteurs légitimes des pouvoirs publics dans la mesure où ils jouent un rôle essentiel d'animation et de développement social des territoires.

Reconnaître l'expertise d'usage de ces mouvements suppose d'inverser la logique descendante des politiques publiques pour instaurer une logique ascendante partant des projets et initiatives existantes sur les territoires de projets. C'est le sens que nous donnons au dialogue territorial.

Ce dernier, préconisé dans le rapport du CESE en 2003<sup>63</sup>, « *l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* », repose sur le constat « *qu'un nombre significatif d'initiatives ont pris naissance dans les territoires où les acteurs politiques, économiques, sociaux et culturels se connaissent et interagissent. A leur intérêt commun pour le développement local est venue s'ajouter une préoccupation particulière : permettre à chacun d'avoir une place et de trouver les maillons nécessaires à sa participation à la vie locale. [...] De la mise en œuvre de ces projets ressort l'importance que les partenaires s'investissent d'une part dans la recherche d'une proximité avec les populations à rejoindre et dans la réflexion avec elles, d'autre part dans la connaissance des acteurs privés et publics du territoire et dans le dialogue avec ceux-ci. Il apparaît en outre essentiel que soit désignée une personne ou une équipe chargée de l'animation du projet, notamment pour garantir le respect des implications différentes entre acteurs des champs économique et social. Au-delà de l'emploi, développer des approches territoriales incluant l'habitat, les déplacements, l'environnement, la vie culturelle et le relations sociales, se révèle producteur de richesses à répartir.* »

Il existe sur chaque territoire de projets (communauté de communes, agglomération, pays) des structures locales fédératrices de projets collaboratifs (centres sociaux, foyers ruraux, MJC ...) qui pourraient être reconnues comme espaces de ressources ou chefs de file des associations du

---

<sup>63</sup> L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous, Conseil Economique Social et Environnemental de la République, 2003, p 1-37

territoire concerné. Ces espaces proposeraient des mutualisations de ressources, des outils de coopération et organiseraient les partenariats et le dialogue avec les pouvoirs publics. Cette proposition répond en outre à la demande des élus locaux de ne pas avoir un nombre infini d'interlocuteurs pour définir des politiques publiques et de ne plus procéder par saupoudrage dans l'attribution des subventions.

En cela, nous répondons au constat du passage de fédérations d'associations à des fédérations de projets, à des structurations en réseaux. Le pilote de projet, ainsi identifié par ses pairs, a en contrepartie, besoin d'une légitimité en devenant l'interlocuteur des élus lui permettant alors d'assurer la fonction d'animation territoriale et d'inciter les autres associations à travailler en partenariat avec ces derniers. Ceci ne se décrète pas par la collectivité territoriale, l'organisation appartient aux associations. En revanche, c'est à la collectivité territoriale de l'inciter.

Le CESER insiste sur le fait que cette légitimité ne peut venir que d'une fédération volontaire des acteurs même s'il reste conscient de la difficulté que cela représente dans sa mise en œuvre concrète. La méthodologie proposée demeure adaptable à chaque territoire. Il convient en effet d'examiner l'existant, les expérimentations, de les valoriser et de favoriser les espaces déjà en place. C'est pourquoi le CESER ne souhaite pas promouvoir un modèle unique, les têtes de réseaux pouvant varier en fonction des projets et des territoires.

A cette difficulté s'ajoute celle d'identifier, sur la même réalité territoriale, un interlocuteur institutionnel public unique.

## 2. Soutenir davantage les têtes de réseaux en tant que chefs de file identifiés

Dans sa politique de soutien à la jeunesse et à la vie associative, le Conseil Régional soutient *"le développement cohérent des pratiques associatives"* par un conventionnement avec des têtes de réseaux, identifiées comme telles sur le territoire régional. Le CRAJEP et la Ligue de l'Enseignement bénéficient tous deux de ce dispositif. En tant que têtes de réseaux, elles sont missionnées pour la recherche d'un meilleur ancrage dans le territoire régional, le développement de la mutualisation et de la communication entre les réseaux, la conduite de chantiers expérimentaux... Or ces missions correspondent à celles que les chefs de file identifiés sur les territoires seraient amenés à développer : démarche d'accompagnement des associations, lutte contre l'atomisation des structures dans les territoires, conseil, mutualisation d'expériences et d'outils collectifs (de communication, d'amélioration du fonctionnement associatif pour une gestion davantage participative, de gestion prévisionnelle des emplois...)...

Le CESER invite le Conseil Régional à reconnaître et accompagner l'ensemble des têtes de réseaux existantes dans le cadre de sa politique de soutien aux associations d'éducation populaire. Cet accompagnement ne serait pas uniquement un accompagnement financier mais aussi et surtout une reconnaissance mutuelle et une volonté de co-construire des projets et des politiques publiques.

A l'initiative du CRAJEP, ou de l'ARS pour les réseaux locaux de promotion de la santé et le CRES-IREPS, à l'échelle régionale, ou plus localement par l'ACSAD, le centre social de Charleval, la MJC d'Elbeuf et bien d'autres encore, ce que préconise le CESER existe déjà. Il faut, à partir de l'existant, que la Région légitime des têtes de réseaux pour animer l'ensemble de la vie associative locale et développer des mutualisations intelligentes, par la fédération d'associations autour de projets communs sur un territoire donné.

Le CESER insiste sur la définition de tête de réseaux ou de chef de file qui repose essentiellement sur la mission d'animation de réseaux autour de projets. Il ne s'agit en aucun cas de faire disparaître les diverses associations derrière un interlocuteur unique mais bien d'une part, d'organiser le dialogue territorial et favoriser la co-construction des politiques publiques et d'autre part, de limiter le saupoudrage des financements publics.

### 3. Renforcer le rôle des conseils de développement dans leur dimension d'animation du territoire

Le CESER insiste sur la nécessité de renforcer le rôle et la place des associations d'éducation populaire dans les conseils de développement pour mettre en place de réelles dynamiques de dialogue et de mise en réseau des acteurs au niveau territorial. Cela suppose de redéfinir le rôle des conseils de développement afin qu'ils acquièrent un rôle davantage déterminant dans l'élaboration des politiques publiques.

En effet, leur composition et fonctionnement s'avèrent très disparates selon les territoires et la place qui leur est laissée dans le processus décisionnel et l'élaboration des politiques publiques demeure largement marginale. Or, plus qu'une instance à informer, le conseil de développement en tant que représentant de la société civile et des acteurs socio-économiques des territoires, aurait toute légitimité à participer à la co-construction des politiques publiques et notamment à l'élaboration des projets de territoire qui les concernent. Ce rôle pourrait s'avérer d'ailleurs déterminant à l'heure où de multiples réflexions sont menées dans le cadre de l'élaboration du second Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire<sup>64</sup>, de la programmation des fonds européens pour la période 2014-2020, des projets liés au développement de l'Axe Paris Seine Normandie... L'expertise d'usage portée par les acteurs membres des conseils de développement gagnerait à être entendue et sollicitée par les décideurs locaux en amont des processus d'élaboration plutôt qu'en aval pour simple validation.

En outre, le CESER encourage le Conseil Régional à inscrire, dans les contrats de territoire, des moyens substantiels pour favoriser le développement associatif et encourager la définition d'un véritable projet de développement territorial de la vie associative, à l'instar des schémas territoriaux de développement culturel. Ces derniers sont issus de la volonté de la Région d'accompagner la mise en œuvre d'une politique de développement culturel des pays et des agglomérations. Ces schémas comprennent une étude sur les publics, les enjeux, les perspectives et la stratégie de développement culturel. La réalisation de l'étude est alors confiée soit à un cabinet spécialisé, soit à un agent de développement culturel recruté par le territoire sur deux ans, soit à une association légitime, au regard du Pays, pour conduire cette mission.

## **II. Faciliter et valoriser les dynamiques d'éducation populaire**

### **A. Promouvoir les mouvements d'éducation populaire, leurs pratiques et leurs actions**

#### 1. Favoriser l'engagement bénévole

##### **a. Le temps des bénévoles**

Promouvoir l'engagement bénévole nécessite une réflexion sur l'articulation des temps (professionnels, familiaux, sociaux), et notamment la désynchronisation des temps de vie d'une part, et l'archipélisation des lieux de vie, d'autre part. Comment permettre aux personnes confrontées à ces deux contraintes de pouvoir malgré cela s'engager dans des activités associatives? Les lieux de vie des citoyens ne sont plus les seules communes d'habitat. Il faut y ajouter les lieux de consommations et le ou les lieux de travail. De plus en plus, les citoyens

---

<sup>64</sup> SRADT 2<sup>ème</sup> génération

revendiquent l'accès à des équipements sportifs ou de loisirs dans les communes où ils travaillent au motif que même s'ils sont salariés, ils participent au développement du territoire.

La question de la gestion des temps mérite alors d'être étudiée à travers une observation anthropologique ou sociologique des rythmes de vie des personnes et des familles, de leurs contraintes, en lien avec la recherche fondamentale. Le dialogue est également nécessaire avec les entreprises. Les résultats auraient un impact sur les politiques publiques, sur la prise en compte de compétences développées à l'extérieur de l'entreprise, sur le fonctionnement des associations et leur rôle auprès de la population.

Sur ce seul aspect, la création d'un bureau des temps est nécessaire et impacterait de manière transversale l'ensemble des politiques publiques des différentes collectivités et de l'Etat (transports, développement économique, accueil de la petite enfance...).

### **b. Bénévolat et vie professionnelle**

Il existe plusieurs manières de favoriser la compatibilité entre bénévolat et vie professionnelle :

➔ La plus connue, le mécénat d'entreprise, encourage le développement de la vie associative par le versement d'un apport financier.

➔ Le mécénat de compétences, quant à lui, permet à une entreprise de mettre à disposition d'une association, sur un temps et un projet déterminés, le savoir-faire d'un salarié. Ce dispositif est encadré par des textes qui prévoient une incitation fiscale partielle, basée sur le coût social du salarié mis à disposition d'une association par une entreprise.

➔ La mise en place d'aménagements divers (crédits d'heure, aménagement d'horaires, fonds d'indemnisation) permettant aux salariés de se dégager du temps pour accomplir les missions liées à leur mandat associatif y compris sur leur temps de travail. Cette question de la compatibilité entre temps du bénévolat et temps professionnel se pose également de manière identique dans les trois fonctions publiques.

Ce type d'initiatives repose en partie sur le constat que permettre l'exercice d'une activité bénévole a des résultats bénéfiques sur l'activité de l'entreprise ou de l'administration, car il est source de développement des compétences et de lien social. Ainsi, l'engagement bénévole des salariés pourrait, au sein des entreprises ou des administrations volontaires, être favorisé par la mise en place d'un crédit d'heures annuel au cours duquel le salarié pourrait s'absenter ponctuellement pour répondre aux impératifs de la fonction de responsable bénévole. A titre d'exemple l'entreprise Pfizer a mis à disposition des salariés un crédit de 2000 euros d'équivalent salarial pour s'absenter de l'entreprise et pratiquer une activité bénévole.

En outre, un fonds financier porté par la Région et les collectivités locales pourrait compenser le coût social des dispositifs décrits précédemment, ou dédommager le bénévole absent de son lieu de travail dans le cadre de ses fonctions associatives en l'absence de dispositions au sein de son entreprise. Cela permettrait aux petites et moyennes entreprises de mettre en place cette aide au bénévolat qui, dans les faits, au regard des incitations fiscales mises en place, s'adresse davantage aux entreprises disposant d'un chiffre d'affaires et d'une masse salariale importants.

### **c. Quelle valorisation du bénévolat ?**

Enfin, le statut du bénévole n'ayant jamais vu le jour, la question de la valorisation comptable du bénévolat et de la valeur ajoutée humaine que cela représente dans les bilans et l'évaluation des actions menées par les associations continue de se poser.

Le CESER suggère, d'une part, d'inscrire la valorisation du bénévolat dans le plan comptable des associations sans qu'il y ait pour autant d'incidence sur le résultat, et insiste d'autre part sur la nécessité de rendre effective la valorisation de l'expérience associative (VEA) et des compétences qu'elle procure dans la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Pour cela France Bénévolat a initié le passeport bénévole, désormais reconnu et soutenu par la Caisse des Dépôts et des Consignations et le Ministère des sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative.

Ce livret a pour objectif de permettre aux bénévoles de valoriser les compétences acquises au sein de leurs associations. Les missions exercées sont décrites précisément et leur réalisation est certifiée par chaque association, de même que les démarches de formation suivies par les bénévoles pour l'exercice de leur mission. Il est reconnu comme pièce justificative pour les dossiers de VAE et peut ainsi permettre d'obtenir par voie de dossier un diplôme de l'Éducation Nationale ou un titre professionnel AFPA (Ministère de l'Emploi).

## 2. Promouvoir les dynamiques d'éducation populaire auprès de la jeunesse

La convention internationale des droits de l'enfant reconnaît des droits dits de participation : la liberté d'expression (art 12 et 13), la liberté de pensée, de conscience et de religion (art 14), la liberté d'association (art 15). Plusieurs leviers sont susceptibles d'être actionnés.

### a. Des actions dans les établissements scolaires à développer et valoriser

Plusieurs espaces et/ou instances existent dans les lycées et sont susceptibles de permettre le développement d'une vie associative et l'autonomie des jeunes :

- Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté composés de représentants élus de l'ensemble des acteurs d'un établissement donc de lycéens ont des attributions étendues. Ils doivent réfléchir et concevoir un « projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé »<sup>65</sup> qui a vocation à s'intégrer au projet d'établissement.
- Le conseil de la vie lycéenne a vocation à s'interroger sur les conditions de vie au lycée mais aussi à être une instance de propositions.
- La maison des lycéens remplace les anciens foyers socio éducatifs. Ses objectifs comme son fonctionnement sont définis par une circulaire du ministère de l'éducation nationale de 2010 : Elle « est un lieu d'autonomie, de créativité, d'apprentissage et de responsabilité mis à disposition des élèves en dehors du temps scolaire »<sup>66</sup>. Elle doit permettre le développement « d'aptitudes et des compétences dans le cadre d'activités péri-éducatives »<sup>67</sup>, « de donner aux élèves l'occasion de s'engager dans des projets, de faire l'apprentissage de leur autonomie et de prendre des responsabilités importantes... La circulaire précise ensuite que « la maison des lycéens obéit au régime des droits communs aux associations défini par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association »<sup>68</sup>.

Ces instances ont une vitalité inégale selon les établissements. Affichant des objectifs très ambitieux, elles supposeraient pour un bon fonctionnement une formation des acteurs, du temps dégagé, des moyens en correspondance. A titre indicatif, les maisons des lycéens semblent très peu développées en Haute Normandie. Dynamiser ces instances relève d'abord des autorités de l'Etat qui ne peuvent se contenter de définir un cadre réglementaire sans permettre sa mise en œuvre concrète. A cet égard, une réflexion interministérielle sur « l'abaissement de 18 à 16 ans de l'âge minimal pour prendre des responsabilités associatives au sein des établissements scolaires »<sup>69</sup> doit aboutir rapidement à une conclusion.

Le Conseil Régional peut aussi favoriser le développement de la vie associative au sein des établissements scolaires par plusieurs démarches :

---

<sup>65</sup>Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 45 du 7 décembre 2006, circulaire n° 2006-197 du 30-11-2006

<sup>66</sup> Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du février 2010, circulaire n° 2010-009 du 29-01-2010

<sup>67</sup> Idem

<sup>68</sup> idem

<sup>69</sup> idem

- Favoriser les partenariats avec les mouvements d'éducation populaire notamment ceux intervenant dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.
- Créer les conditions matérielles pour que soient recréés dans les établissements scolaires des espaces de vie spécifiques aux lycéens propices à la formation d'initiatives citoyennes et associatives.
- Contribuer à une réfection des Centres de Documentation et d'Information afin de les transformer en espaces d'appropriation de l'information et de développement d'une culture informationnelle.
- Valoriser l'existant dans les établissements scolaires : pratiques sportives et culturelles, éducation au développement durable, échanges internationaux notamment par la mobilisation des fonds et des dispositifs européens (Arc Manche, clubs langues)...

### **b. Accompagner l'engagement citoyen des jeunes et le valoriser**

Plusieurs pistes sont envisageables :

- Favoriser l'information sur le service civique, dispositif qui doit rester au service de l'engagement dans des projets associatifs.
- Favoriser la reconnaissance de l'engagement bénévole comme porteur de compétences valorisables sur le marché du travail. Le principe en est reconnu par l'Etat qui, dans la circulaire de 2010 relatif aux maisons de lycéens affirme que « *cet engagement associatif est reconnu et valorisé à titre expérimental... par la loi du 24 novembre 2010 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie* ». Cette valorisation doit faire l'objet d'une réflexion nationale sur la validation du cursus des lycéens. Faut-il s'inspirer de l'exemple des crédits intégrés dans les cursus universitaires ou dans ceux des grandes écoles ? Dès aujourd'hui, le CESER souhaite que la Région formalise cette validation de l'expérience associative (VEA).

### **c. Promouvoir l'engagement des jeunes autour de projets**

Les mouvements d'éducation populaire sont porteurs d'initiatives susceptibles d'être encouragées. Plusieurs mouvements accompagnent la création d'associations limitées dans le temps permettant à des jeunes y compris des mineurs de s'associer autour de projets.

- La ligue de l'enseignement promeut les « Juniors associations ». Ce dispositif, initié en 1998, consiste en la création, autour d'un projet, d'une structure similaire à une association loi de 1901 avec un bureau, un budget sous forme de subvention sans dépôt de statuts. Les Juniors associations, en Haute Normandie, sont au nombre de 30 (10 dans l'Eure, 20 en Seine Maritime) et permettent d'accompagner des jeunes sur des projets d'animation locale dans les villages ou des projets culturels. Ces structures durent entre 1 et 2 ans.
- Les Francas portent, pour leur part, l'idée d'« associations temporaires d'enfants citoyens » (ATEC). La proposition vise à permettre l'association de jeunes enfants, autour de projets limités, de manière temporaire. Les enfants sont alors accompagnés par des adultes bénévoles. Les principes sont formulés dans une charte proposée à signature.
- L'ACSAD a mis en place et coordonné un projet collaboratif (place aux jeunes) dédié aux jeunes de 11 à 17 ans qui a permis à 455 jeunes de piloter plus de 75 projets dans le cadre d'un contrat d'engagement entre jeunes, animateur et parents. Cette démarche a créé une dynamique de territoire qui demande à être prolongée à la demande des jeunes et des différents partenaires.

Dans les trois situations, les jeunes sont encouragés à rendre compte de leur travail. Pour les A.T.E.C, la dissolution de l'association suit la présentation publique des travaux de l'association. Ces initiatives permettent à des jeunes de développer un travail collectif mais aussi une autonomie, un sens des responsabilités. Elle contribue à un apprentissage de la vie citoyenne et démocratique. C'est pourquoi le CESER souhaite que la Région encourage ce type d'initiatives.

### 3. Perspectives de recherche, de développement et d'innovation

L'éducation populaire et la vie associative en général, de part la variété des formes qu'elle revêt, des publics à qui elle s'adresse, des acteurs qui l'incarnent constitue un sujet riche à observer et à questionner. Au niveau régional une telle observation et une telle analyse font défaut alors même qu'elles apparaissent essentielles pour éclairer les dynamiques à l'œuvre sur les territoires et les populations qui les habitent. Les responsables associatifs comme les décideurs politiques ont besoin d'un regard croisé et distancié pour éclairer leurs actions. C'est pourquoi, le CESER souhaiterait que soient favorisées les bourses de recherche et le travail de doctorants sur l'éducation populaire et la vie associative en Haute-Normandie qu'il s'agisse de travaux sociologiques, anthropologiques ou économiques. Une étude sur l'observation des rythmes de vie sur les territoires permettrait, par exemple, entre autres, d'aboutir à des pistes pour promouvoir et valoriser l'engagement bénévole. Le 1<sup>er</sup> lieu de formation de l'inégalité n'étant pas l'école mais le temps libre, cela laisse un champ particulièrement large à investiguer, même si le CESER est conscient de la difficulté à connecter le monde universitaire avec le monde associatif.

L'étude sociologique des habitants du Parc naturel régional des Boucles de la Seine réalisée en 2010 montre bien, par exemple, l'intérêt d'un regard sociologique sur les publics afin d'en connaître les ressentis, les préoccupations, les caractéristiques et de définir, à partir de l'analyse sociologique, des pistes d'actions en matière d'initiatives publiques ou associatives.

Afin d'encourager la recherche à investir ce type de problématique, le CESER propose la création d'un centre de ressources pour et sur les associations qui permette d'associer professionnels et chercheurs, dans le cadre de recherches-actions. Il apporterait un soutien méthodologique au diagnostic territorial, permettrait de diffuser des expériences mutualisées, de mener des études sur les populations et les territoires et leurs évolutions en lien avec les pratiques associatives. Il constituerait un lieu de rencontre d'une part, entre associations pour de l'expérience et des outils mutualisés et d'autre part, entre chercheurs et acteurs associatifs. L'intérêt serait également de développer les recherches actions en lien avec le Grand réseau de recherche sur les sciences sociales (GRR culture et société en Normandie), avec une visée pragmatique : produire un savoir utile dans l'action.

En effet, le CESER encourage fortement le développement de démarches de recherche-action associant acteurs associatifs et chercheurs pour observer des pratiques, analyser des enjeux sociaux, définir de nouvelles modalités d'intervention sociale. Par ce travail collectif, les acteurs associatifs *« sollicitent pour des appuis méthodologiques et théoriques des chercheurs professionnels qui saisissent l'opportunité de conduire une recherche leur permettant non seulement de répondre à une demande sociétale mais également de cueillir des données de qualité sur les questions sociales émergentes et d'engager des formes d'intervention sociologique originales. »*<sup>70</sup>

A titre d'exemple, la Région Bretagne a lancé un appel à projet intitulé « Appropriations Sociales des Sciences », (ASOSC) dans le but de soutenir le développement de recherches répondant à une demande sociétale, de favoriser le dialogue et le partage de connaissances entre les acteurs et les chercheurs et de favoriser l'engagement citoyen et l'émergence d'un tiers secteur scientifique en Bretagne. Il concerne les projets collaboratifs entre un organisme de recherche et une structure collective civile (associations, fondations, syndicats, organismes à but non lucratif). La Fabrique du Social, programme de recherche action, est soutenue par la Région dans le cadre de cet appel à projet et participe à la mise en cohérence des activités de recherche et des besoins sociétaux.

Les formes de recherche visant à mieux connaître les besoins et les attentes des publics gagneraient également à reposer davantage sur des programmes de co-formation par le croisement des savoirs à l'instar d'ATD quart monde : universitaires (savoir universitaire), professionnels (savoir

---

<sup>70</sup> La fabrique du social, recherche action qui s'inscrit dans le programme de recherche intitulé appropriation sociale des sciences de la Région Bretagne.

de l'action) et personnes ayant vécu dans une situation de précarité (savoir d'expérience) deviennent co-constructeurs d'un savoir. Chacun s'exprime, confronte son savoir et ses positions : « *Rendre présent la question des absents. C'est à la fois rendre présent, visible, audible, la question de l'existence des personnes qui habituellement ne sont pas entendues, pas partie prenante aux décisions qui vont les concerner et rendre présent le questionnement des absents* »<sup>71</sup>.

Enfin, le CESER souhaiterait que la recherche et l'expérimentation soit encouragées et financées dans le domaine de l'innovation sociale<sup>72</sup>, notamment au bénéfice des associations.

En effet, le champ d'intervention de SEINARI ne concerne que les entreprises et exclut donc les associations. Or, celles-ci, comme évoquées dans le premier chapitre, apportent une réponse adaptée et innovante à des besoins sociaux émergents avant que le secteur marchand ou public ne s'en emparent. C'est pourquoi le CESER estime que l'innovation sociale du secteur associatif mériterait d'être soutenue au même titre que l'innovation par les PME-PMI promue par SEINARI. Des appels à projets valorisant l'innovation pourraient être lancés en direction des associations par exemple.

*« Il existe des pôles de compétitivité dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Le tiers secteur, celui de l'économie sociale et solidaire doit à sa façon, avec ses valeurs, prouver que l'intelligence, l'ingénierie, l'investissement immatériel sont tout aussi indispensables pour le développement social des territoires qu'ils le sont pour le développement économique. »*<sup>73</sup>

#### 4. Formation et évaluation

Le CESER a souligné à de multiples reprises l'intérêt de créer un contrat d'objectifs « Economie Sociale et Solidaire » qui permettrait de traiter les questions de formation, notamment dans le secteur associatif. Il serait l'occasion, d'une part, de recenser et de solliciter la demande de formation auprès des salariés de ce secteur ainsi qu'auprès des bénévoles et, d'autre part, d'apporter une offre de formation adaptée.

Il s'agirait d'un contrat d'objectifs global en direction du secteur associatif et non de contrats sectorisés. Pour cela, deux formes d'interlocuteurs au Conseil Régional semblent possibles: les coordinations associatives<sup>74</sup>, ou l'union des syndicats et groupements d'employeurs de l'économie sociale et solidaire de Haute-Normandie.

D'autre part, dans le cadre de l'élaboration du CPRDFP une réflexion doit s'ouvrir pour travailler aux évolutions des offres de formations pour les professionnels de l'Education Populaire en prenant en compte les besoins aux différents niveaux de qualification, et les spécificités des différents métiers.

<sup>71</sup> Compte rendu réunion ATD Quart Monde, croisement des savoirs, 21 mai 2011

<sup>72</sup> Une définition de l'innovation sociale est proposée par le groupe de travail innovation sociale du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) : " *L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.* »

<sup>73</sup> Président du CRAJEP de Haute-Normandie

<sup>74</sup>: ANIMAFAC associations d'étudiants, CADECS associations de développement économique et culturel et social, CELAVAR associations pour le développement des territoires ruraux, CNAJEP associations de jeunesse et d'éducation populaire, CNL Confédération nationale du logement, CAFF centre national des femmes françaises, CNOSE associations sportives, COFAC associations culturelles, CONSOFRANCE associations de consommateurs, COORDINATION SUD ONG françaises de solidarité internationale, Coordination Justice Droits de l'Homme associations œuvrant dans le domaine de la justice et des droits de l'homme, FONDA valoriser et renforcer la contribution essentielle des associations à l'intérêt général et à la vitalité démocratique, L'ESPER association d'éducation à l'économie sociale et solidaire, La Ligue de l'Enseignement associations d'éducation populaire laïques, UNAF associations familiales, UNAT associations de tourisme, UNIOPSS associations de secteur sanitaire et social.

Pour les niveaux supérieurs de qualification cette réflexion doit se mener également avec les universités en lien avec les besoins énoncés précédemment concernant la recherche et l'innovation.

Parallèlement, le CESER attire l'attention sur la nécessité d'aborder en lien avec le monde associatif la question de l'évaluation, de sa pertinence et de sa méthodologie. Dans un premier temps, il convient de s'interroger sur la légitimité des financeurs à évaluer l'opportunité d'un projet, indépendamment de sa pertinence en termes de réponse à des besoins identifiés. Dans un second temps, il apparaît primordial d'inclure un volet qualitatif dans les grilles d'évaluation des projets qui soit capable de prendre en compte « le bien être » favorisé par les actions relevant de l'éducation populaire.

Ces outils « qualitatifs » pourraient faire l'objet d'une réflexion commune entre financeurs et porteurs de projet afin de s'assurer de leur adéquation aux réalités associatives et donc de leur utilisation effective. D'autre part, les acteurs institutionnels pourraient définir des critères communs d'évaluation incluant la notion qualitative, ce qui simplifierait les démarches d'évaluation des porteurs de projets.

#### 5. Mettre en place des assises régionales de l'éducation populaire

Le CESER invite à la mise en place d'une réflexion au niveau régional lors d'assises régionales (formes de cercle d'échanges) autour de thématiques précises : enrichissement mutuel, croisement d'expériences et diffusion des pratiques positives, débat sur la place des associations sur un territoire afin de rendre visible et de légitimer le monde associatif.

Les assises pourraient se décliner en deux parties : des forums type « forum des savoirs » sur l'éducation populaire et une présentation de projets qui pourraient être financés dans le cadre d'un appel à projet régional à destination des mouvements d'éducation populaire.

De plus, il suggère de créer une fête annuelle des mouvements d'éducation populaire sur le modèle de la fête de la science.

Les assises seraient l'occasion de diffuser les résultats des travaux de recherche en cours sur l'éducation populaire et le mouvement associatif en général.

### **B. Faciliter le développement des dynamiques d'éducation populaire**

#### 1. Simplifier les dossiers et démarches administratifs<sup>75</sup>

Dans son avis concernant la politique sportive régionale, voté en mars 2012, le CESER émet une série de préconisations visant à simplifier les démarches administratives souvent chronophages pour les associations.

La diversification des sources de financement nécessite une part croissante accordée à la recherche des financeurs potentiels ainsi qu'à la rédaction des dossiers de demande de subvention souvent propres à chaque collectivité. Le temps consacré aux démarches administratives l'est au détriment de l'investissement nécessaire au déroulement des activités et des projets associatifs. De plus, la gestion administrative et notamment le montage des dossiers de subventions, exigent, au-delà du temps consacré, des compétences que toutes les associations, et notamment celles ne reposant que sur le bénévolat, ne possèdent pas.

Dans son avis sur le sport, le CESER constate que le dossier unique de demande de subvention (CERFA n°12156\*03)<sup>76</sup> mis en place par les services de l'Etat demeure largement sous utilisé et n'a

---

<sup>75</sup> Cf avis du CESER sur la politique sportive régionale, « propositions pour accompagner les dirigeants des clubs sportifs », voté en mars 2012

pas fait l'objet d'une généralisation auprès des collectivités territoriales. Cet état de fait tient en partie à son manque de pertinence et à son inadéquation aux réalités perçues par le monde associatif. Pourtant la création d'un dossier unique demeure nécessaire mais elle doit se faire en collaboration avec les associations en tant que destinataires légitimes de ce dernier.

En effet, l'uniformisation des outils de demande de subvention, si possible de manière dématérialisée à travers un site partagé type « subvention en ligne »<sup>77</sup>, permettrait de diminuer la charge administrative des porteurs de projets au profit de la diversification des sources de financement et du développement de leurs activités.

Lors des différentes auditions de responsables associatifs, dans le cadre de cette étude mais également dans le cadre de l'avis rendu sur le sport en mars 2012, la lourdeur des démarches administratives ainsi que le besoin de compétence accrue en matière de gestion administrative ont été évoqués à maintes reprises. Concernant les dirigeants des « petits » clubs sportifs, le CESER a préconisé la création, à titre expérimental, d'une maison des sports permettant l'échange de pratiques et la mutualisation des moyens (humains, logistiques et administratifs) et des services (conseils méthodologiques, juridiques).

Devant l'expression unanime du monde associatif de la lourdeur administrative et des difficultés engendrées par des responsabilités accrues, le CESER encourage la collectivité régionale à mener une réflexion sur la création d'un centre de ressources pour les associations, comme évoqué précédemment. La forme qu'il pourrait prendre n'est pas définie mais les besoins auxquels il devrait répondre sont largement connus et exprimés.

En premier lieu, outre la mise en relation de chercheurs et acteurs associatifs dans le cadre de recherches-action, il pourrait fournir un appui méthodologique aux associations qui éprouveraient des difficultés pour le montage de projets et leur description dans les dossiers de demande de subvention. Il informerait les associations des dispositifs de soutien et de mutualisation existants qu'elles seraient susceptibles de mobiliser, comme par exemple les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui demeurent sous utilisés par le monde associatif, ou les outils de financement mobilisables tels que ceux proposés par Haute-Normandie Active.

Le conseil à la gestion administrative a largement été plébiscité par le monde associatif et notamment ce qui concerne la gestion des dossiers de demande de financement, la gestion financière et l'expertise comptable. Nombre d'associations ne bénéficient pas des conseils rémunérés d'un expert comptable ni des compétences nécessaires à la gestion financière des projets associatifs, or une fonction d'employé comptable et administratif pourrait être mutualisée par le biais d'un groupement d'employeurs.

## 2. Sécuriser la gestion financière des associations

Concernant la gestion budgétaire des associations, le CESER déplore la disparition au profit exclusif des aides au développement de projets et demande le rétablissement des aides au fonctionnement. Cette substitution a entraîné une course aux projets pour l'obtention de subventions qui nuit à la pertinence des projets, lesquels sont parfois élaborés davantage en fonction des critères de financement exigés par les institutions et les pouvoirs publics qu'en fonction de leur opportunité par rapport à un besoin identifié.

De plus, il estime que les associations devraient pouvoir constituer un fonds de roulement sans pour autant perdre le bénéfice de leurs subventions. Le comptable ou l'expert comptable de la structure est en mesure de justifier par un visa de la nécessité de conserver un fonds de réserve capable d'assurer la poursuite des activités associatives dans l'attente du versement des subventions

---

<sup>76</sup> Le dossier CERFA est téléchargeable sur le site officiel de l'administration française (service public..fr) :

<http://vosdroits.service-public.fr/associations/R1271.xhtml>

<sup>77</sup> Cf avis sur le sport

publiques. Il existe pour cela des dispositifs mis en place par Haute-Normandie Active mais ils demeurent largement méconnus du monde associatif et mériteraient d'être plus largement promus. Toutefois le CESER estime qu'une réflexion doit être menée avec Haute-Normandie Active pour rendre plus accessibles les outils financiers qu'elle propose. La complexité des dossiers nécessite un accompagnement adapté pour permettre aux associations de bénéficier des fonds territoriaux.

Par ailleurs, le CESER met en garde les collectivités et le monde associatif sur les dangers d'un recours systématique aux appels à projets comme source de financement ainsi que sur les limites parfois floues entre appel à projets et appel d'offre lorsque le cahier des charges des mandants se révèle trop contraignant. L'appel à projets doit être privilégié par rapport aux appels d'offre à condition qu'il respecte une logique ascendante dans la co-construction des projets et qu'il s'appuie sur la mise en réseaux des dynamiques d'éducation populaire portées par les associations.

Enfin, le CESER déplore la lourdeur des démarches et des montages financiers nécessaires pour l'obtention de fonds européens. Dans la perspective où l'acte III de la décentralisation confierait la gestion des fonds européens aux Conseils Régionaux, le CESER espère qu'ils veilleront à simplifier le montage des dossiers et à raccourcir les délais de paiement aux associations.

### 3. Sécuriser davantage la pratique associative et notamment bénévole

Dans son avis sur le sport, le CESER constate que « *si l'engagement bénévole spontané et occasionnel ne semble pas décliner, le renouvellement des élus associatifs (présidents, trésoriers...) et la diversification de leur profil posent toutefois problème. En effet, les fonctions d'élus associatifs supposent des compétences de plus en plus spécifiques et les responsabilités endossées sont de plus en plus importantes. Cette situation nécessite alors un accroissement des compétences des bénévoles en charge de la définition du projet associatif et de la gestion administrative, juridique et comptable des structures.* »

Aussi, le Conseil Régional devrait encourager les associations à « *utiliser systématiquement les supports d'assurance des associations et informer des possibilités de recourir à des dispositifs spéciaux tels que :*

- *les assurances gratuites pour les bénévoles actifs mises en place par la Fondation du Bénévolat*
- *l'assurance volontaire aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) pour les bénévoles (Code de la sécurité sociale, art. L. 743-2 et R. 743-4 et suivants).* »
- les offres d'assurance associative diverses existantes.

De plus le CESER suggère la mise en place d'un numéro vert ou d'un chéquier conseil pour permettre aux associations de bénéficier de conseils fiscaux et juridiques divers, utiles pour la gestion administrative et financière de leur structure. Toutefois, dans le cas de la création d'un centre ressources, cette mission pourrait être assumée par ce dernier.

### 4. Élargir les emplois tremplin réservés au secteur sportif et culturel

Le CESER invite la Région à élargir les emplois tremplin à l'ensemble des activités associatives au-delà des seuls secteurs culturel et sportif. Il s'interroge toutefois sur le sort qui leur sera réservé dans le cadre de la mise en place des futurs emplois d'avenir. Seront-ils maintenus ou ont-ils vocation à disparaître? Selon le CESER, cette dernière option serait dommageable pour le secteur associatif dans la mesure où ces deux dispositifs n'ont pas vocation à insérer le même type de public sur le marché du travail. Alors que les emplois tremplin visent l'accès à un CDI d'une

personne en recherche d'emploi, les emplois d'avenir sont des emplois d'insertion non qualifiés. Or, le secteur associatif n'emploie que 10% de salariés de niveau V et VI, ce qui montre bien que ce dernier recherche davantage des emplois qualifiés. Substituer les emplois tremplin par les emplois d'avenir dans le secteur associatif risquerait de le fragiliser, d'autant qu'il ne dispose pas toujours de l'encadrement nécessaire pour accompagner la qualification, hormis pour les associations spécialisées dans l'insertion.

Le CESER attire également l'attention sur la nécessité de veiller à la pérennisation des emplois tremplin au terme du soutien financier accordé par la Région. La pérennisation de l'emploi est un critère à respecter pour l'obtention du financement régional, ce dont le CESER se félicite. Cependant il craint que ce ne soit pas toujours une condition suffisante pour que la pérennisation soit effective à l'issue du soutien financier.

Aussi, il souhaiterait être associé à la réflexion sur le devenir des emplois tremplin et alerte la Région sur la disparition possible des DLA alors mêmes que ces derniers constituent une aide aux conseils précieuse pour les associations, particulièrement pour le maintien de l'emploi. Si les DLA venaient à disparaître, il encourage la Région à développer un fonds régional d'aide au conseil en direction du monde associatif.

##### 5. Développer l'usage des TIC

Il apparaît primordial d'accompagner les associations et notamment les dirigeants associatifs à intégrer les outils de gestion numérique. Il semble préférable que ce type d'accompagnement soit effectué par des associations pour des associations.

Les outils collaboratifs développés par Eure asso, par exemple, permettent d'adapter les modes de gestion non seulement aux modes de vie et aux formes d'engagements actuels mais également aux contraintes professionnelles, familiales ou privées des bénévoles. Ces outils au service de la gouvernance associative permettent d'associer les élus aux décisions de la structure même lorsqu'ils ne peuvent être présents.

Aussi, cela suppose une mise à niveau des permanents et bénévoles par des accompagnements et des formations adaptées qui peuvent être mutualisées à partir d'un recensement des besoins, sur un territoire donné.

En outre, le CESER encourage la Région à tenir compte du monde associatif dans le cadre de l'aide à l'accès au TIC prévue dans la nouvelle programmation des fonds européens, 2014-2020.

Le CESER propose, comme c'est déjà le cas pour les équipements sportifs des établissements scolaires, l'ouverture des espaces numériques des lycées au monde associatif en dehors des périodes scolaires. En cela il va dans le sens du rapport « *Refondons l'école de la République* » qui préconise d'« *ouvrir l'École sur l'extérieur. Au cœur de la cité, elle doit être un service public au service du public. Les moyens mis en place par les collectivités (salles de réunion, équipements informatiques, centres documentaires, équipements sportifs) doivent pouvoir bénéficier au plus grand nombre.* »



# CONCLUSION

---



## CONCLUSION

Convaincu de l'importance du rôle des mouvements d'éducation populaire dans les territoires et de la place à leur accorder dans l'élaboration des politiques publiques, le CESER a souhaité, à travers cette étude, plaider pour une reconnaissance accrue et un soutien renforcé de l'éducation populaire auprès du Conseil Régional.

- Formidable levier de promotion et de transformation sociale, elle contribue à la construction du vivre ensemble et du faire en société, à travers l'éducation à la relation sociale, et l'ouverture aux autres.
- Par le croisement des savoirs et la construction d'une intelligence collective, elle constitue un rempart contre le repli sur soi et les tendances à se regrouper derrière la défense des intérêts particuliers en ces temps de mondialisation.
- A travers les initiatives citoyennes collectives porteuses d'innovation sociale et de développement social local, elle est un atout incontestable d'attractivité et un facteur de qualité de vie dans les territoires.
- Source d'émancipation et de promotion collective, elle se développe grâce à des formes de fertilisations qu'elle vient nourrir, en retour, par sa créativité et sa capacité à produire du lien social, renforçant le maillage territorial et l'attractivité des territoires.
- Enfin, l'éducation populaire est un acteur de l'animation territoriale : elle doit, en tant que tel, pouvoir participer à la co-construction avec les autres acteurs (politiques et économiques) autour des enjeux des « territoires de projet » en lien avec les projets d'intérêt régional.

Confrontés à des défis et des mutations qui bouleversent les modes d'organisation, les formes d'engagement et les pratiques des mouvements d'éducation populaire, leur capacité à transcender ces évolutions tout en conservant leurs valeurs d'origine dépend en partie de la place que leur accorderont les partenaires institutionnels. Le CESER croit plus que jamais en l'importance de ces valeurs qui font de l'éducation populaire une « utopie d'avenir »<sup>78</sup>.

*« Quand la politique est tout entière vouée à « l'événementiel », démagogique et fugace, quand les médias cultivent la facilité et la médiocrité, quand le tissu social se déchire et que les clivages se renforcent partout entre des groupes sociaux qui s'ignorent, l'éducation non formelle fabrique, modestement et obstinément, l'essentiel : du lien social. Du lien entre des personnes qui ont tendance à se mépriser réciproquement, du lien entre des générations qui ne se parlent plus guère, du lien entre des institutions qui travaillent, trop souvent, chacune de leur côté. Du lien entre les hommes : ceux du passé, dont on transmet les savoirs, et ceux du futur, qui doivent se les approprier pour innover, ceux d'ici, que l'on connaît mieux, et ceux d'ailleurs, que l'on méconnaît trop souvent... **Les militants de l'éducation non formelle, à cet égard, sont porteurs d'espérance. D'une espérance active. La seule qui vaille, à vrai dire.** »*

*Philippe Meirieu*<sup>79</sup>.

<sup>78</sup> « Education populaire une utopie d'avenir », coordonné et actualisé par l'équipe de Cassandre/Horschamps à partir des enquêtes réalisées par Franck Lepage, *Les liens qui libèrent*, novembre 2012.

<sup>79</sup> « De l'éducation populaire, éducation formelle et non formelle ».



## BIBLIOGRAPHIE

### ➤ Histoire et définition

« *Histoire et évolution des mouvements d'éducation populaire* », Bernard Kervella, Universités d'été, ATTAC, juin 2004.

« *Education populaire une utopie d'avenir* », coordonné et actualisé par l'équipe de Cassandre/Horschamps à partir des enquêtes réalisées par Franck Lepage, *Les liens qui libèrent*, novembre 2012.

« *De l'éducation populaire, éducation formelle et non formelle* », bloc note de PH. Meirieu. <http://meirieu.com/nouveaublocnotes.htm>

« *Cinq contributions autour de l'éducation populaire* », Jean-Claude RICHEZ, INJEP, octobre 2010.

« *L'éducation populaire : une ressource pour le travail social ?* », Caroline Sédrati-Dinet, Actualités Sociales Hebdomadaires, N°2675, 24 septembre 2010.

Les cahiers de l'éducation populaire, n°2 « *Approches multiples pour une définition de l'éducation populaire* », le CERCLE (espace d'étude et de réflexion sur l'éducation populaire), janvier 2012

« *L'éducation populaire* », Jean-Luc Léger, Président du CRAJEP de Haute-Normandie, juin 2011.

### ➤ Jeunesse et participation des jeunes

« *Vivre et faire vivre son territoire : initiatives jeunesse et dynamiques de territoire* », Bernard Bier, Olivier Gratacap, INJEP- Cap-Berriat, mai 2010.

CAS note n°234 « *Les vacances des français : favoriser le départ du plus grand nombre* », juillet 2011.

Livre blanc, « *les jeunes au cœur de la richesse* », CNAJEP, janvier 2012

« *Participer autrement ou les deux régimes de participation des jeunes* », Jean-Claude Richez, INJEP, juillet 2009.

« *Refondons l'école de la République* », rapport de la concertation, Alain Dulot, octobre 2012.

### ➤ Vie associative et engagement bénévole

« *La sphère de l'engagement associatif : un monde de plus en plus sélectif* », Denis Bernardeau et Matthieu Hély, *La Vie des idées*, octobre 2007.

Mémoire d'expérience d'animation dans le cadre du Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animateur, « *Militantisme et éducation populaire, l'engagement au sein de STAJ-Montpellier* », Laurent Collomb, décembre 2004.

« *Le bénévolat, du militantisme au volontariat* », Danièle Demoustier, Revue française des affaires sociales, 2002/4 n°4, p 97-116.

« *Faire ensemble 2020, note d'éclairage ; associations et gouvernance : quel équilibre des pouvoirs dans les associations de demain ?* » FONDA, mars 2012.

Blog d'Alain Penven « *engagement associatif et coopération* », 8 septembre 2012.

« *Entre responsabilisation et individualisation : les évolutions de l'engagement associatif* », Bernard Roudet, Lien social et politiques, N°51, 2004, p 17-27.

« *Les relations entre salariés et bénévoles dans les associations* », Dominique Thierry, France Bénévolat, août 2007.

### ➡ Les défis de l'éducation populaire

« *L'animation professionnelle* » Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet, L'Harmattan, 2000.

« *Citoyenneté, espace public et TIC ; les mutations de l'éducation populaire* », Nathalie Boucher-Petrovic, colloque international « *mutations des industries de la culture, de l'information et de la communication* », septembre 2006.

« *Etre mouvement d'éducation populaire aujourd'hui* », CRAJEP Ile de France (ex ARDEVA : association régionale pour le développement de la vie associative), mars 2007.

« *Plaidoyer pour un développement des associations et des territoires* », CRAJEP de Haute-Normandie.  
« *Seine-Maritime 2020 : contribution des fédérations et des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire* », CRAJEP de Haute-Normandie, juillet 2012.

« *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'Economie Sociale et Solidaire* », Philippe Frémeaux, Les petits matins, 2011.

« *Peut-on encore parler d'éducation populaire ? Idéal éducatif, engagements publics et sociabilisation politique* », Jacques Ion, p 221-230, dans l'ouvrage collectif « *un engagement à l'épreuve de la théorie : itinéraires et travaux de Geneviève Poujol* », sous la direction de Francis Lebon, Pierre Moulinier, Jean-Claude Richez et Françoise Tétard, collection Débats Jeunesses, juin 2008.

« *Accompagner la mise en place de nouvelles stratégies d'éducation populaire à l'échelle des inter communautés et des pays ruraux* », Confédération Nationale des Foyers Ruraux, Yvon Le Scornet, octobre 2008.

« *Etude sociologique des habitants du Parc Naturel Régional de la Seine Normande* », octobre 2010.

« *Education populaire : disparition ou mutation ?* », Vie sociale, n°4/2009 – décembre, Cédias – Musée social.

### ➡ Croisement des savoirs

« *Croisement des savoirs et des pratiques* », éditions de l'atelier et édition quart monde, Paris, 2008.

« *Un nouveau réformateur social : le malade* », Daniel Defert, *Libération*, rubrique Rebonds, 14 août 1989.

« *L'université populaire Quart Monde, la construction du savoir émancipatoire* », Thèse de Geneviève Defraigne-Tardieu, octobre 2009.

### ➡ Etudes du CESE et des CESER

« *L'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* », Conseil Economique Social et Environnemental de la République, 2003.

« *Le développement de la vie associative en Alsace* » (avis), CESE d'Alsace, mai 2001.

« *Les associations en Champagne-Ardenne* », CESE de Champagne-Ardenne, avril 2012.

« *Propositions pour accompagner les dirigeants des clubs sportifs* », avis du CESE de Haute-Normandie, mars 2012.

« *La démocratie locale participative en Haute-Normandie* », CESE de Haute-Normandie, novembre 2006.

« *Pour une politique régionale de la vie associative* », CESE de Haute-Normandie, juin 2001.

« *Participer à la vie de la cité* », CESE des pays de la Loire, décembre 2006.

« *Vers une politique publique de la jeunesse en Poitou-Charentes* », CESE de Poitou-Charentes, novembre 2011.

« *La vie associative en Rhône Alpes : un monde associatif dynamique, partie prenante d'une démocratie vivante* », Avis du CESE de Rhône-Alpes, Janvier 2010.

### ➡ Innovation sociale

Blog d'Alain Penven : <http://alainpenven.blogspot.fr/>

Site de la fabrique du social : <http://lafabriquedusocial.fr/>

### ➡ Evaluation

« *La richesse autrement* » Collectif FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse), Alternatives économiques, Hors série poche n° 48, mars 2011, p 5

Site de l'AVISE : <http://www.avise.org/>